

LOGEMENT ÉTUDIANT

HISTOIRE
ET ENJEUX ACTUELS

Les dessins humoristiques ont été publiés
avec l'aimable autorisation de leur auteur Frédéric Deligne.

Photos : Robi Morder
Conception, mise en page et réalisation : Michel Langrogné

© Association des Anciens de l'UNEF, mai 2016

Imprimé par La Manufacture, Langres

LOGEMENT ÉTUDIANT

HISTOIRE ET ENJEUX ACTUELS

Journée d'étude

*organisée par l'Association des Anciens de l'UNEF
en liaison avec l'UNEF et avec le concours du GERME
et de la Cité des Mémoires Étudiantes*



les *anciens* de
l'unef

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

I^{re} PARTIE : LE LOGEMENT ÉTUDIANT DE 1900 À 1950

(Pdt : Pierre-Yves Cossé)

Introduction (<i>Du CSO au CNO</i>), par Robi Morder	6
<i>Le logement étudiant avant la Cité Internationale,</i> par Pierre Moulinier	20
<i>La Cité Internationale</i> , par Matthieu Gillabert	29
<i>La Fondation internationale</i> , par Pierre-Yves Cossé.....	39
<i>Les maisons communautaires</i> , par Christian Regnier.....	41

2^e PARTIE : À L'HEURE DES MASSIFICATIONS.

DES ANNÉES 1960 À NOS JOURS

(Pdt : Alain Monchablon)

<i>La réquisition des maisons closes à la Libération,</i> par Paul Bouchet	44
<i>La grève à la cité d'Antony au prisme des archives,</i> par Jean-Philippe Legois	51
<i>Les années 68 à la Résidence Universitaire d'Antony,</i> par Bernard Ravenel	54
<i>Le serpent de mer de l'ALS. Acte I</i> , par Robi Morder.....	59
<i>Le Mouvement de 1993</i> , par Philippe Campinchi.....	70
<i>50 ans de logement étudiant à Reims,</i> par Cécile Hochard	74
<i>La MNEF et le logement étudiant à Toulouse,</i> par Gérard Perié	84

EN CLÔTURE DE LA MATINÉE

<i>Historique, questionnements, évaluation de la participation des mouvements étudiants à la gestion des Œuvres</i> , par Jacques Delpy.....	90
--	----

3^e PARTIE : QUELLE PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT
POUR UNE POPULATION ÉTUDIANTE MASSIVE, DIVERSE, MOBILE ?
(Pdt : Robert Chapuis)

Données actuelles sur la population étudiante,
par Robert Chapuis 96

Le logement des étudiants...

... *vu d'une Région, l'Aquitaine,* par Mickaël Haddad..... 103

... *vu d'une Métropole, Strasbourg,*
par Syamak Agha-Babei..... 108

... *vu de l'Université,* par Martin Andler 113

... *vu du CNOUS,* par Guillaume Houzel 120

... *vu des HLM,* note de l'USH 123

... *vu de l'UNEF,* par Pauline Raufaste..... 125

4^e PARTIE : LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
ET L'AMÉNAGEMENT DES CITÉS UNIVERSITAIRES
(Pdt : Pierre Gaudez)

Le Programme 40 000,
par Marc Prévot et Yves Goepfert..... 127

*Gouvernance et pilotage, au niveau national et au niveau
territorial, des politiques du logement des étudiants,*
débat entre Marc Prévot et Yves Goepfert,
Martin Andler, Syamak Babei, Guillaume Houzel 136

L'insertion sociale et urbaine des étudiants dans la ville.
L'aménagement et la rénovation des campus,
interventions de Yves Goepfert, Mélanie Vasselin,
Jean-Jacques Hocquard, Florence Lipsky..... 145

CLÔTURE

Remerciements,
par Céline Martinez, présidente
de l'Association des Anciens de l'UNEF..... 151

DU CSO AU CNO

(Robi Morder)

Si notre communication d'ouverture s'intitule « du CSO au CNO », c'est que cette journée d'études sur le logement étudiant intervient en cette fin d'année 2015, qui est celle du cinquantième anniversaire du CNOUS, et aussi à la veille de 2016, année importante puisque, en réalité, les « œuvres » regroupées en un Centre supérieur des œuvres en faveur des étudiants (CSO) ont été fondées 80 ans auparavant, en 1936.

Avoir une approche historique en cette matinée, alors que nous allons discuter des questions d'actualité du logement étudiant, ne constitue pas un supplément d'âme ni une coquetterie intellectuelle, encore moins une « nostalgie » d'un « âge d'or » dont on sait qu'il n'a jamais existé. En réalité, en montrant, en décrivant ce qui a été nous faisons connaissance avec les possibles, ceux d'hier qui parfois paraissaient improbables : la gogestion étudiante, et la gestion étudiante encore plus semblaient une utopie irréaliste, voire risquée, irresponsable ; or, cette histoire est utile pour le présent, non pour recopier et appliquer purement et simplement des formules anciennes, l'université a changé, elle est devenue de masse, les mouvements étudiants et leurs formes de représentation ont également connu des mutations, mais pour aider les acteurs d'aujourd'hui à imaginer les possibles, tous les possibles. Surtout, comme il faut rendre à César ce qui lui revient, il convient de restituer pour la mémoire utile au mouvement étudiant sa propre histoire, car – et il faut le rappeler aux institutions elles-mêmes – c'est du mouvement étudiant que sont nées les

œuvres, et non d'en haut. La volonté d'intervention, de participation aux décisions, de cogestion pour le moins sont une permanence pour les mouvements étudiants. Nous le voyons dans les communications de cette matinée, que ce soit avant ou après 1955, année de création du CNO. Siéger dans les conseils d'administration, élaborer des contre-projets de règlement, articuler négociation et action directe en sachant que l'action directe (que ce soit hier à Lyon ou Antony ou de nos jours avec « Jeudi noir ») c'est aussi bien de l'occupation de locaux, de cités, de maisons closes que le contrôle ou la gestion directe de ces nouveaux logements, de ces restaurants, utilisant menaces et promesses (menacer de l'action, promettre d'être « sérieux ») c'est l'ensemble du répertoire d'action collective qui est utilisé. Bien évidemment, le passage à partir des années 1960 d'un seul organisme de type syndical, l'UNEF, organisme représentatif, reconnu et légitime par son existence seule, occupant toute sa place, toutes les places, à une pluralité de représentations¹ avec l'élection pour légitimer et déterminer les représentativités dans le cadre d'une université qui se massifie et se diversifie modifie beaucoup d'éléments, mais pas cette tendance à ce qu'on appelle aujourd'hui une citoyenneté active.

L'importance des sources sur lesquelles nous travaillons, des archives, de la presse, des témoignages² confirment cette place du mouvement étudiant. Car non seulement les étudiants du moment par leurs AGE ont pris les initiatives comme on le verra sur différents plans dans les interventions qui suivent pour construire des maisons, des restaurants, des logements, mais quand les institutions interviennent on constate dans les

1 MORDER ROBI, « D'un seul syndicat de la « classe étudiante » à la pluralité des représentations » in Robi Morder (coord.) *Naissance d'un syndicalisme étudiant, 1946 : la charte de Grenoble*, Paris, Syllepse, 2006.

2 LEGOIS JEAN-PHILIPPE *et alli*, « Archives et mémoires étudiantes, état des lieux », *La Gazette des archives*, n° 196, 2002 et « Archives des jeunes, archives des jeunes », *La Gazette des archives*, n° 235, 2014.

biographies de leurs acteurs que très souvent il s'agit d'anciens étudiants membres des corpos, sections, comités, bureaux des organisations étudiantes qui – une fois les études finies – ont continué à leurs nouveaux postes (maires, conseillers municipaux, députés, sénateurs, ministres, responsables administratifs, etc.) de servir les intérêts étudiants. Que certains aient eu des tentations paternalistes pensant décider à la place des étudiants et de leurs organismes est certain, le constat est celui d'une forte résistance car le mouvement étudiant sous toutes ses formes demeure soucieux de son autonomie, et en général – plus en tout cas que la plupart des mouvements dits de jeunesse (qui sont plutôt des mouvements pour les jeunes) – sont dirigés et auto-administrés par les étudiants eux-mêmes. organisations étudiantes qui – une fois les études finies – ont continué à leurs nouveaux postes (maires, conseillers municipaux, députés, sénateurs, ministres, responsables administratifs, etc.) de servir les intérêts étudiants. Que certains aient eu des tentations paternalistes pensant décider à la place des étudiants et de leurs organismes est certain, le constat est celui d'une forte résistance car le mouvement étudiant sous toutes ses formes demeure soucieux de son autonomie, et en général – plus en tous cas que la plupart des mouvements dits de jeunesse (qui sont plutôt des mouvements pour les jeunes) – sont dirigés et auto-administrés par les étudiants eux-mêmes.

Œuvres et citoyenneté étudiante

Il convient de rechercher une définition de la citoyenneté puisque nous devons traiter de la « citoyenneté étudiante ». Le *Robert* en 6 volumes nous indique « Citoyenneté : qualité de citoyen », le « citoyen » étant une « personne considérée comme personne civique », c'est-à-dire remplissant les « conditions requises pour avoir droit de cité ». Nous n'évoquons

pas ici – c'est l'objet d'autres communications du présent ouvrage – les questions relatives à la citoyenneté dans les institutions universitaires *stricto sensu*. En effet, si l'Université est une « cité », plusieurs catégories sont appelées le cas échéant à participer à son administration, la citoyenneté étudiante se posant alors en termes de participation, en cohabitation (qui peut-être conflictuelle) avec les autres « citoyennetés » (celle des personnels enseignants comme non enseignants). Ce que l'on appelle les « réalisations étudiantes » recouvre une autre réalité. À première vue, la citoyenneté étudiante – comme pouvoir de décision non partagé – devrait être totale puisque ces réalisations sont à l'origine des créations des associations générales étudiantes elles-mêmes, réalisations destinées à répondre à des besoins des étudiants (que ces besoins soient revendiqués par les étudiants, ou qu'ils soient générés par les revendications élaborées par les associations elles-mêmes est une autre question). Cette citoyenneté totale étant équivalente pour ces réalisations à une autonomie de gestion par les étudiants eux-mêmes, les AGE (associations générales des étudiants) étant fondées sur des principes démocratiques : des conseils d'administration, des présidents élus par les étudiants, parmi les étudiants.

Or, au travers de trois exemples : les « œuvres », la FSEF et la mutualité étudiante, nous constatons qu'une telle autogestion des réalisations étudiantes pour les étudiants ne va pas de soi, et l'on est amené à distinguer trois niveaux possibles de citoyenneté : une citoyenneté totale (autogestion de la structure), une citoyenneté partagée (une co-gestion), et enfin une citoyenneté de participation (un accès aux informations mais un faible poids dans la prise de décision), chacune de ces réalisations pouvant avoir connu plusieurs de ces niveaux. Ainsi

les œuvres sont passées de l'autogestion à la cogestion, comme la sécurité sociale étudiante a pu passer de l'autogestion à la simple participation, ce qui fut le cas de la Fondation Sanatorium (puis Santé) des étudiants de France³.

L'autogestion étudiante des réalisations : des AGE au CSO

Les premières « œuvres » sont d'abord gérées par les AGE ; il s'agit de véritables services qui ont pu voir le jour grâce notamment aux apports des anciens membres de ces associations, devenus des notables. Municipalités, mais aussi groupes professionnels d'avocats, médecins, pharmaciens, chefs d'entreprises, autant de mécènes octroyant dons et donations à ces AGE reconnues d'utilité publique qui acquièrent et équiperent ainsi des « Maisons de l'étudiant » avec bibliothèques, salles de gymnastique, fumeurs mais également des restaurants pour les étudiants, des logements et résidences⁴.

L'État, du moins au plan national, n'intervient guère avant la fin du XIX^e siècle. En 1897, un décret charge les recteurs assistés des conseils d'universités, de répartir entre les différentes universités la dotation ministérielle ouvrant aux étudiants diverses aides. Une commission des recteurs, en 1930, eut la tâche de répartir les ressources et d'en suivre l'utilisation. Les ressources étant soit versées directement aux étudiants, soit affectées aux associations générales d'étudiants. Laisser gérer ces biens et moyens par ces jeunes gens peut certes être dangereux – ne risquent-ils pas de tout dilapider en beuveries et autres fêtes et monômes ? Le jeu en vaut pourtant la chandelle, puisqu'il s'agit – les étudiants étant alors peu nombreux et sou-

3 FISCHER DIDIER et MORDER ROBI, *La Fondation santé des étudiants de France. 70 ans au service des jeunes malades*. Clermont-Ferrand, 1-2-4 éditions, 2010.

4 MONCHABLON ALAIN, *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983.

vent issus des élites – de futurs notables et qu'en leur laissant la gestion de ces services ils sont ainsi amenés à se familiariser avec l'administration des institutions et entreprises qu'ils sont appelés à diriger. Les AGE constituent bien alors des lieux de sociabilité et de complément de formation – l'on pourrait dire aujourd'hui de « stages » – pour les futures élites.

L'augmentation du nombre d'étudiants dans l'entre-deux-guerres, les conséquences économiques de la Grande Guerre puis de la crise sur les groupes sociaux (les « classes moyennes ») dont sont issus la plupart des étudiants changent la donne. Les besoins sont plus importants, ils nécessitent des investissements qui dépassent le mécénat local.

Le CSO

Avec le gouvernement du Front populaire, le ministre Jean Zay va développer une politique nationale. La création du CSO (Conseil supérieur des œuvres pour les étudiants) permet pour la première fois une reconnaissance institutionnelle nationale à l'UNEF puisqu'elle siège au CSO en tant que telle, mais implique une certaine dépossession des AGE, au point que désormais les rectorats avant de verser une subvention à l'AG devront consulter le bureau national de l'UNEF. Si d'un côté la représentation nationale étudiante s'en voit renforcée, l'autogestion locale des « réalisations » laisse la place à la cogestion des œuvres⁵. Une étape fut donc franchie en 1936 avec Jean Zay, fraîchement nommé ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Blum. Dès le mois de juillet, un arrêté⁶ créait une commission ministérielle dénommée « Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants », comité

5 MERCERON STÉPHANE, « Jean Zay, la création du CSO, un tournant pour l'Unef des années 30 », *Les Cahiers du Germe*, spécial 3 (1997) et 4 (2003).

6 1936 Arrêté du 17 juillet publié au JORF du 2 août 1936.

rattaché à la direction ministérielle de l'enseignement supérieur, mais doté d'un secrétariat permanent. Le président et le secrétaire général de l'UNEF étaient membres de l'assemblée du comité, lequel publia un *Courrier de l'Étudiant*, organe à la fois du CSO et de l'UNEF. Après l'été 1936, Alfred Rosier est désigné comme secrétaire permanent du CSO⁷.

Le rôle d'Alfred Rosier est à souligner. Ancien de l'UNEF, ancien président de l'AGE de Lyon, puis vice-président de l'UNEF, il est en 1936 le chef de cabinet de Jean Zay et a à son actif une expérience en matière de logement puisqu'il a été administrateur de l'Office public des HBM de la Seine au début des années 1930⁸. En septembre 1939, c'est lui qui signe, avec le seul membre du bureau de l'UNEF présent à Paris, Jean David, une circulaire qui va donner la « ligne » : « Maintenir l'UNEF pour maintenir les œuvres »⁹. « Maintenir », c'est aussi le nom du réseau de résistance à l'initiative d'Alfred Rosier, avec François de Lescure, Claude Bellanger, Claude Delorme, et quelques autres récents anciens responsables de l'UNEF. On retrouve les mêmes noms au BUS (Bureau universitaire de statistiques, ancêtre de l'ONISEP), au comité d'entraide pour les étudiants mobilisés, puis prisonniers, au sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet et à la FSEF¹⁰.

Le CSO survécut ainsi à l'épreuve de Vichy, mais fut transformé en Comité supérieur des œuvres en faveur de la jeu-

7 Arrêté du 6 octobre 1936, publié au JORF du 16 octobre 1936.

8 Il est aussi un des dirigeants de la Confédération des travailleurs intellectuels (CTI), secrétaire général du BUS. Il continuera à suivre les questions étudiantes jusque dans les années 1960 au sein des administrations et de différents organismes. Selon Paul Bouchet quand on parle plus tard d'Alfred Rosier, c'est comme de l'« Oncle Alfred ».

9 Circulaire du 16 septembre 1939, Fonds UNEF, BDIC, 4° delta 1159/1, 1939-1945.

10 MERCERON STEPHANE, « L'UNEF des années noires », Cahiers du Germe spécial n° 1, 1996, et dossier « L'UNEF, les étudiants pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation : attentismes, collaborations, résistances », Cahiers du Germe n° 25, 2005.

nesse universitaire au lendemain de la Libération, par l'arrêté du 13 septembre 1946, avec un statut incertain : malgré la présence majoritaire de l'administration, il n'est qu'un comité consultatif auprès du ministre. Et l'UNEF n'y est pas présentée comme le seul organisme représentant les étudiants. Suit un arrêté du 5 mars 1947 qui fait du centre un « Service des œuvres sociales et universitaires », service intégré au ministère de l'Éducation nationale, où la part étudiante est réduite, mais qui est abrogé dans les jours qui suivent, devant les protestations principalement étudiantes. Est alors formée une « Commission pour la réorganisation du service des œuvres sociales et universitaires » par arrêté du 24 mars.

Enfin, l'arrêté du 8 août 1948 crée le CNOUS sous sa dénomination définitive, où la proportion d'étudiants est accrue, mais dont les décisions sont soumises à l'approbation du ministre. Les années qui suivent sont celles de controverses sur le statut juridique du centre : intégration à la direction de l'enseignement supérieur, fondation ou établissement public. Le débat parlementaire ouvert en 1954 aboutit à la loi promulguée le 16 avril 55, avec l'appui des députés socialistes et communistes. L'UNEF a fonctionné durant cette période comme un groupe de pression efficace, obtenant l'appui des parlementaires face à une administration de l'enseignement supérieur réservée sinon hostile.

Le Centre National des Œuvres, une expérience de citoyenneté étudiante par la cogestion (1957-1961)

Dans l'histoire du mouvement étudiant, la cogestion du CNO (Centre nationale des oeuvres universitaires et scolaires) a fait figure de conquête majeure. Elle n'a pourtant duré que quelques années, de 1957 à 1961, mais elle a porté les espoirs

dune génération militante qui y voyait beaucoup plus que des satisfactions matérielles, une étape vers une citoyenneté étudiante active, assise sur une base ferme et en expansion.

L'ÈRE DE LA COGESTION ?

Théorie

La loi fait du CNO un établissement public, doté de la personnalité civile, distinct donc de l'administration de l'Éducation nationale¹¹. Son directeur, distinct du directeur de l'enseignement supérieur, est désigné par le ministre sur proposition du CA, devant lequel il est responsable. Ce CA de 22 membres, réuni trimestriellement, comprend onze membres de l'administration, y compris le ministre qui a, en cas de besoin, voix prépondérante. Les onze autres membres du CA sont : six étudiants (dont un élève de grande école) désignés par les associations les plus représentatives, et cinq personnalités proposées par lesdites associations étudiantes. On note que cette formulation de vaut pas formellement monopole de représentativité de l'UNEF, mais dans les faits il en est alors bien ainsi. Il s'agit donc, pour la première fois, d'une gestion paritaire, d'autant que le secrétariat permanent du CNO, constitué peu après, sera également paritaire, et se réunit fréquemment, ce qui donne du corps à la cogestion. Plusieurs centres régionaux sont constitués.

L'UNEF se trouve donc amenée à gérer restaurants et cités universitaires, ainsi que le Fonds de solidarité étudiante (FSU). La cogestion enfin établie est aux yeux de l'UNEF tout autre chose qu'un rôle passif de représentation des usagers : une forme de gestion, permettant de définir les besoins et d'amorcer par des plans pluriannuels leur satisfaction. Des commis-

11 JORF du 17 avril 1955.

sions spécialisées (budget, questions sociales, étudiants étrangers, fonctionnement des établissements) doivent être mises en place pour analyser les besoins et mettre en œuvre des propositions. Mais, soucieuse de se concentrer sur l'essentiel, l'UNEF n'est pas favorable à l'extension des activités du CNO dans le secteur des loisirs et de la culture, d'autant que les AGE ont là leur propre domaine.

À la même époque, l'UNEF demande la cogestion de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF). Mais il s'agit de plus encore : d'une étape vers la cogestion de l'Université, à une période où l'UNEF croit pouvoir obtenir une représentation étudiante dans les conseils d'université et de faculté (le projet est avorté au printemps 1958). En outre, par la formation de cadres rompus à la gestion, l'UNEF affichera son sérieux, qui donnera de nouvelles justifications à la revendication de l'allocation d'études. De plus cette ouverture plus large sur l'Université et ses besoins amènera à « une véritable intégration du syndicat étudiant dans la vaste action de tous les syndicats » (congrès de Marseille, 1958).

Une telle orientation n'est pas jugée incompatible avec le maintien d'activités gestionnaires propres aux AGE : dans les deux cas, il s'agit de promouvoir la responsabilisation des cadres étudiants, et la gestion directe par la connaissance des problèmes concrets préserve d'un « théoricisme irréaliste »¹² comme de l'ignorance des besoins. Mais elle implique un gros effort de formation des étudiants, et l'UNEF organise en ce sens des journées de formation dès 1956, ainsi qu'elle envisage un bulletin spécialisé.

¹² *Documents Étudiants*, n° 6, avril-mai 1961.

Pratique

Dans les faits la cogestion ne se met pas en place avant 1957 : ce n'est qu'en janvier que sont fixées la procédure budgétaire et l'organisation des commissions¹³. Et le directeur du CNO n'est finalement désigné par le ministère qu'en août 1957. Du moins est-il acquis aux principes de la cogestion.

La cogestion est ainsi acquise au niveau national, d'autant que l'absentéisme ou le manque de préparation de certains représentants de l'administration donne parfois à l'UNEF l'occasion de faire triompher ses orientations, est-il dit au congrès de Grenoble, en 1959.

Il n'en va pas de même au niveau des CROUS où la parité n'existe pas (les étudiants sont six dans un CA de quinze membres), et où les services rectoraux veulent conserver leurs attributions. On comprend que l'UNEF pousse à la centralisation des normes, demandant l'aval du CNO pour les projets de construction de logements et de restaurants.

En outre l'implication des AGE dans leur nouveau rôle est variable ; à Paris en 1956, le stage projeté fut « un échec lamentable »¹⁴. Aux dires du vice-président chargé de la question, il est fréquent que les budgets des centres régionaux soient votés sans véritable examen, les AGE se « laissant traiter en mineurs » (congrès de Lyon, avril 1960). La politisation fait parfois sentir ses effets : à l'automne 1959, les représentants étudiants sont absents du CA du CRO de Montpellier. L'AGE de Montpellier est alors occupée à défendre les thèses de l'Algérie française. Et au congrès de Lyon en 1960 le rapport du vice-président intérieur déplore : « nous devons dire ici que

13 Décret et un arrêté du 19 janvier 1957.

14 UNEF Information, janvier 1957.

la baisse progressive de l'intérêt des AGE pour les problèmes de gestion nous paraît un signe inquiétant. » De ce point de vue la crainte d'une bureaucratisation de l'UNEF, réduite à un syndicalisme de techniciens, exprimée au congrès de 1959 (Grenoble) par Jacques Freyssinet, président sortant, n'a pas le temps de se réaliser.

LA FIN DU MONOPOLE DE REPRÉSENTATIVITÉ POUR L'UNEF

De la désignation par l'État...

Car à cette même date de 1960 l'UNEF connaît ses premières graves difficultés avec le pouvoir. On sait l'importance qu'a prise alors la question algérienne¹⁵. Depuis la reprise de relations officielles entre l'UNEF et l'organisation des étudiants algériens, liée au FLN, les représailles gouvernementales affectent le syndicat étudiant. Mais lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin, consacrée aux récentes mesures gouvernementales, le vice-président intérieur estime que l'Algérie est pour partie un prétexte pour le gouvernement : « on ne nous a pas pardonné la cogestion ». De fait le Premier ministre Michel Debré n'a jamais fait mystère de son hostilité de principe à la cogestion, qui minerait l'autorité de l'État. Point de vue énoncé publiquement à l'Assemblée nationale par le député de la majorité André Fanton. Peut-être est-ce pour cela que le CNO est alors paralysé de longs mois : le ministère ne désigne un successeur au directeur sortant, le recteur Babin démissionnaire en juin 1960, qu'en février 1961. Puis, un arrêté ministériel du 18 septembre 1961 avait écarté le président de l'UNEF de la liste des administrateurs étudiants du CNO et avait attribué trois des six sièges accordés aux « associations étudiantes les plus représentatives » à une association nouvelle et hostile à l'UNEF, la FNEF.

¹⁵ SABOT JEAN-YVES, *L'UNEF et la guerre d'Algérie*, Paris, l'Harmattan, 1996 ; ORKIBI ETHAN, *Les Étudiants de France et la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2007.

Un mois plus tard, le décret du 18 octobre 1961 faisait du directeur du CNO, désormais non responsable devant le CA, la seule autorité désignant les personnels du centre. Comme le note avec regret le président de l'UNEF dans son rapport au congrès de Reims de 1962, « la cogestion est soudain devenue plus difficile à réaliser. »

En 1963, malgré la montée d'une opposition de gauche qui voit dans la cogestion « la pire forme d'intégration du syndicalisme étudiant par l'État », le congrès de l'UNEF (congrès de Dijon) se prononce pour le maintien de ses représentants au CNO. Il rappelle le caractère supposé subversif de la cogestion et se propose de faire appliquer la cogestion jusqu'aux comités de gestion des restaurants universitaires.

La question est tranchée par le décret du 18 octobre qui fixe une nouvelle composition du conseil d'administration : sept représentants de l'administration, sept personnalités choisies par le ministre, sept étudiants choisis « parmi les associations les plus représentatives. » Il n'y a plus de cogestion. Dès lors les représentants de l'UNEF, lorsqu'ils sont présents, se bornent à dénoncer les décisions prises malgré eux, leurs propositions étant toutes écartées.

Au Conseil d'administration du 27 octobre 1967, le directeur expose que « le dialogue au niveau national ne peut concerner que les problèmes de conception », écartant donc la gestion. Encore répond-il aux observations de quelques « personnalités qualifiées » proches de l'UNEF, les dirigeants de celle-ci s'étant abstenus de venir siéger. La guerre d'Algérie et ses effets avait modifié pour longtemps les priorités, voire les objectifs du mouvement étudiant.

...à l'élection par les étudiants

La loi Faure de 1968 avait instauré les conseils d'université avec participation étudiante, les étudiants étant non plus désignés par ou parmi les associations les plus représentatives mais par le suffrage étudiant. En toute logique de changement de mode de légitimation de la représentation, le principe électif allait être également appliqué aux œuvres. Le décret du 21 juillet 1970 abroge alors les articles 3 et 6 de la loi de 1955, et des arrêtés du même jour instaurent l'élection comme modalité de désignation des représentants étudiants aux CROUS et au CNOUS, et sur la vie collective en résidence universitaire¹⁶. Les étudiants éliront leurs représentants dans les CROUS, les élus étudiants devenant à leur tour grands électeurs pour désigner en leur sein les représentants étudiants au CNOUS.

L'UNEF vient de scissionner en 1971 entre les partisans de la participation (UNEF dite « renouveau ») et les partisans du boycott des élections universitaires (UNEF unité syndicale). Pourtant, l'enjeu des œuvres est de taille pour la vie étudiante et, en 1975, l'UNEF-US décide de participer aux élections aux CROUS. En 1989, avec la « loi Jospin », c'est l'officialisation d'un alignement sur le « droit commun » du syndicalisme professionnel. Ce sont désormais les organisations dotées d'au moins un représentant au CNESER et/ou au CNOUS qui seront considérées comme organisations étudiantes représentatives à l'échelle nationale¹⁷.

La représentativité intrinsèque de l'UNEF lui avait donné sa place dans les œuvres durant quasiment un demi-siècle, désormais c'est en partie la place dans les œuvres qui détermine la représentativité. ◆

¹⁶ JORF du 25 juillet 1970

¹⁷ « Représenter les étudiants (participation, élections, représentativité) », Cahiers du Germe n° 29, 2009.

LE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS À PARIS AVANT LA CITÉ UNIVERSITAIRE (Pierre Moulinier)

Par-delà les grands enjeux de politique étrangère et de diplomatie culturelle françaises qui fondent la création de la Cité internationale universitaire de Paris, la CIUP est une réponse à un besoin pressant d'avant la Grande Guerre, qui est de loger les étudiants provinciaux et étrangers qui se pressent au Quartier latin. Cette question se pose particulièrement à Paris. À l'inverse de la plupart des grandes nations européennes qui possèdent plusieurs pôles d'enseignement supérieur, telles la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la carte universitaire de la France est caractérisée par l'écrasante domination de la capitale sur la province. Il en résulte une surpopulation étudiante dans les facultés parisiennes, qui ne cesse de s'aggraver au cours du XIX^e siècle, même si les facultés de province développent leurs effectifs à la fin du siècle. À la veille de la Grande Guerre, les facultés parisiennes accueillent plus de 40 % des étudiants de France. Cette croissance des effectifs étudiants est due en partie à l'arrivée ou à l'augmentation du nombre de deux catégories d'étudiants : les étrangers et des femmes. De 1886 à 1910, alors que le nombre des étudiants à Paris double en passant de 8 400 à 17 250, le nombre des étrangers des deux sexes inscrits dans les facultés parisiennes est multiplié par près de quatre, passant de 834 à 3 242. Parmi les étrangers, une catégorie particulière se développe, celle des étudiantes : de 139 à Paris en 1890, elles passent à 1 077 en 1914, soit une multiplication par près de huit.

Où logent-ils ?

La demande de logement dans la capitale est le fait des étrangers, mais aussi des provinciaux. On peut distinguer deux cas de figure en matière de logement étudiant : les Parisiens qui logent chez leurs parents, et donc les provinciaux ou les étrangers. Dans toutes les facultés, les étudiants nés à Paris ou dans le département de la Seine sont en minorité, bien que l'on trouve beaucoup plus de Parisiens en Droit, en Lettres et en Sciences qu'en Médecine.

Conditions de vie : un prolétariat intellectuel ?

La très grande majorité de ces déracinés logent dans les hôtels et les pensions du Quartier latin, soit les 5^e et 6^e arrondissements. Le thème de l'étudiant pauvre est à la mode depuis l'époque romantique (voir *la Vie de Bohème* de Murger), mais est-ce une réalité ? À mon sens, l'étudiant français (et peut-être même aussi étranger) est un fils de bourgeois plus ou moins aisé qui vit dans un quartier pauvre, le Quartier latin d'avant Haussmann, quartier qui a donné lieu à une littérature pittoresque qui accentue le phénomène. Les travaux d'Haussmann qui mettent à bas une partie du quartier ont pour effet d'enchérir les loyers, ce qui provoque l'extension de l'habitat étudiant vers les 13^e et 14^e arrondissements ou la rive droite. Le développement des transports en commun dans la seconde partie du siècle favorise cette migration. Les parents de province doivent alors déboursier encore plus pour leur progéniture. Pour autant, on ne peut parler d'un prolétariat intellectuel selon le mot d'un ancien président de l'Association des étudiants de Paris, Henry Bérenger¹.

¹ BÉRENGER H., POTTIER P., MARCEL P. et alii, *Les prolétaires intellectuels en France*, 4^e éd., Paris, Édition de La Revue, 1901.

Les trois décennies qui précèdent la Grande Guerre sont des moments de rupture dans tous les aspects de la vie estudiantine : l'enseignement supérieur est profondément transformé, de nouveaux bâtiments universitaires sont construits, le prix des hôtels, des cafés et des restaurants augmente, le Quartier latin s'anime. Il n'y avait pas d'associations étudiantes à Paris avant 1884, peu de groupes politiques ou religieux, une grande insouciance chez les étudiants, une grande indifférence des professeurs à l'égard de leurs élèves, les journaux du Quartier latin avaient du mal à exister. Tout change dans les années 1880-1890. L'une des premières associations d'étudiants à voir le jour, celle de Paris, l'AGEP, est créée en 1884. Désormais, la critique des études supérieures peut se développer, de même que celle de la condition étudiante. Les réformes de l'enseignement supérieur, mais aussi le développement des sciences humaines comme disciplines universitaires, permettent de mettre en lumière les conditions de vie des étudiants, provinciaux ou étrangers, qui sont exilés à Paris. L'isolement et la précarité de leur vie parisienne sont souvent évoqués.

Vers une politique d'accueil des étudiants

En 1878, alors que se crée un éphémère Cercle des Écoles, préfiguration de l'Association générale des étudiants, l'étudiant Emmanuel Lefranc exprime un projet d'association pour la défense des intérêts des étudiants. Remarquant qu'il « est curieux qu'aucun industriel n'ait songé à bâtir une vaste maison uniquement composée de chambres confortables et à bon marché », il imagine un lieu offrant bibliothèque, restaurant, café et salles de jeux, hôtellerie, et abritant une société de bienfaisance². Ce n'est que dans le dernier quart du siècle que

2 LEFRANC EMMANUEL, *Notes d'un étudiant. Nos intérêts*, Paris, 1878, 23 p.

ces idées commencent à devenir réalité grâce à des initiatives confessionnelles et à la création de l'Association des étudiants de Paris. Celle-ci est toutefois incapable d'offrir à ses adhérents autre chose que des salles de travail et de détente, une bibliothèque et quelques secours financiers.

Les premiers projets de maisons d'étudiants : les réponses avant la guerre de 14-18 sont très modestes

À la Belle Époque, les réformateurs prennent en charge le problème du logement étudiant tandis que des œuvres privées ouvrent des lieux d'accueil, notamment pour les étudiantes et pour les étrangers. En 1896, le rapport du comité de patronage des étudiants étrangers relève un mouvement d'opinion à Paris en faveur de ces étudiants de l'ailleurs : il cite un projet de maison d'étudiants à Paris s'inspirant des exemples d'Édimbourg, de Copenhague, mais aussi de Lille, et précise que ce genre d'établissement a été le sujet de concours de l'École d'architecture du boulevard Montparnasse³. Les œuvres en faveur des étudiants sont le thème d'un des rapports préparatoires au 3e Congrès international d'enseignement supérieur tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900⁴. Diverses expériences y sont présentées, notamment les hôtels d'étudiants (*dormitories*) de Harvard, les maisons d'étudiants de Moscou, le Comité de patronage des étudiants étrangers d'Aix. Un rapport présenté à ce congrès par Paul Melon⁵ réclame pour Paris une « maison d'hospitalisation » (*sic*) analogue à celle de la Faculté catholique de Lille ou aux institutions scandinaves et écossaises. Selon Paul Melon, « une maison d'hospitalisation des

3 MELON PAUL, « Notes sur les étudiants étrangers en France », Revue internationale de l'enseignement (RIE), janv.-juin 1896, t. XXXI, p. 124-137.

4 Troisième congrès...tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900. Introduction, rapports préparatoires, commissions et discussions. Paris, Marescq, 1902, 591 pages.

5 MELON PAUL, « Associations générales d'étudiants, maisons d'hospitalisation, union universitaire », RIE, 1901, t. XLII, pp. 36-41.

étudiants rendrait de grands services ». Pour créer ces maisons, la France pourrait s'appuyer sur les sociétés des amis des universités. Dans un autre rapport, Amédée Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, estime qu'« une université ne peut se contenter d'offrir aux étudiants des cours, des conférences, des bibliothèques et doit se préoccuper de leur intérêt moral et, dans une certaine mesure, de leurs intérêts matériels eux-mêmes ». Il revendique en conséquence la création de lieux de rencontres entre les cours dans chaque faculté. Tout en reconnaissant que ce n'est pas à l'Université d'organiser les loisirs et de s'occuper du style de vie et des problèmes matériels des étudiants, ce professeur estime qu'elle peut d'autant moins s'en désintéresser que d'autres pays ont trouvé des solutions au logement des étudiants, qu'il s'agisse de « grandes agglomérations d'étudiants dans des maisons spéciales construites à cet effet » ou « de petits groupements autour d'un foyer et d'une table hospitalière, avec quelque chose de la vie de famille et de société ». Le rapporteur rejette la première formule, qui exigerait d'assurer la discipline, ce qui lui paraît difficile en France surtout si le propriétaire est une association d'étudiants, et plaide pour de petites pensions (Université halls) qui pourraient être tenues par des familles de professeurs⁶. En 1906, Ferdinand Lot, constatant que les villes universitaires, dont Paris, ne sont pas « agencées pour la vie d'étudiant », plaide à son tour dans les *Cahiers de la Quinzaine* en faveur de maisons d'étudiants ou de cités universitaires. Il regrette que l'on n'ait pas construit les facultés vers 1883 sur le modèle américain du campus, « le résultat, c'est que la Sorbonne étouffe dans sa ceinture de pierre »⁷.

6 HAUVETTE AMÉDÉE, « Création d'œuvres en faveur des étudiants ; moyens d'éviter leur isolement ; institutions déjà existantes en France et à l'étranger », in Troisième congrès 1902, op. cit., p. 4-8 ; rapport publié dans RIE, 1900, t. 39, p. 237-240.

7 LOT FERDINAND, « De la situation faite à l'enseignement supérieur », *Cahiers de la Quinzaine*, 1906, 11^e cahier de la 7^e série, p. 129.

Premières initiatives

À la charnière des deux siècles, les premières initiatives voient le jour de la part de personnes privées. Dans le contexte de l'expansion de l'économie sociale et du mouvement coopératif impulsé par Charles Gide, Mme Chalamet, écrivain spécialisé dans la jeunesse, crée en 1897, avec l'appui de professeurs de la Sorbonne, la résidence University Hall, ouverte à des étudiants et professeurs français et étrangers au 95, bd Saint-Michel⁸. Les projets affluent au début du xx^e siècle. Impressionné par l'hôtel des Unions chrétiennes de jeunes gens de la rue de Trévisse créé grâce à un don particulier, l'économiste Charles Gide défend l'idée d'une cité coopérative, de journaux, d'une librairie et même d'un théâtre coopératifs étudiants⁹. Dans *L'Étudiant*, un projet de cité universitaire coopérative est formulé par un groupe d'étudiants, dans le scepticisme général. En 1901, Henri Hayem, un étudiant en droit membre du conseil d'administration du restaurant coopératif de la rue du Sommerard, propose à son tour de créer une cité universitaire coopérative : « L'habitation ou le groupe d'habitations que nous proposons de créer, écrit-il, comprendrait des maisons d'étudiants et des appartements pour des familles de professeurs, dans des logis indépendants les uns des autres ; tous les occupants de ces locaux bénéficieraient des mêmes avantages économiques et moraux, résultat de l'association, et exerceraient autour d'eux une même action sociale. » Son modèle est l'University Hall de Mme Chalamet. Des étudiants commencent à étudier le projet de cité universitaire avec le concours de Mme Chalamet. Ils se proposent de louer une maison qui pourra abriter quinze étudiants et à laquelle on joindra un restaurant coopératif ouvert aux non-adhérents, mais leur départ au service militaire fait capoter leur entre-

8 RIE, juillet-décembre 1897, p. 347.

9 GIDE CHARLES, *Les Restaurants coopératifs*, Vals-les-Bains, E. Aberlen, 1901, 24 p.

prise¹⁰. En 1900, la colonie américaine de Paris a le projet de fonder un Institut américain pour recevoir, aider et protéger les jeunes Américains, garçons et filles. Des démarches ont été entreprises auprès du conseil municipal de Paris pour que la ville concède un terrain ; le gouvernement américain a promis un million et demi pour la construction et le comité franco-américain a déjà recueilli un million de dons. Il faut, déclare le rapport du conseil de l'Université, « assurer aux étudiants américains le même confort que l'on trouve aux États-Unis, il est donc du plus haut intérêt de fonder des maisons d'étudiants, sinon les Américains choisiront l'Allemagne ».

Loger les étudiantes

Nombre d'initiatives sont prises en faveur des étudiantes, en raison des dangers présumés pour elles de la vie parisienne. Dès les premières années du xx^e siècle, les associations d'étudiantes fleurissent dans la capitale. La première à voir le jour est celle que créent Mme Marguerite Durand, directrice de La Fronde, et Melle de Heredia, sa première présidente, en janvier 1901. Installée d'abord au siège de l'Union démocratique des Écoles, 19, rue de Savoie, puis dans l'Hôtel des Sociétés savantes de la rue Danton, elle offre aux jeunes filles un cercle avec une grande salle de conférences-bibliothèque, salon de conversation et vestiaire. À l'exception des conférences, l'accès est farouchement interdit aux hommes. Des homes d'étudiantes voient le jour, souvent à la suite d'initiatives étrangères : la Maison des étudiantes de Melle Bonnet, 36, rue Saint-Sulpice (1908) créée par des professeurs de l'enseignement supérieur et des lycées de filles parisiens, la Maison des étudiantes de Mme Cruppi, 55, rue Saint-Jacques, où se trouve un restaurant coopératif (1910), le Student hostel de l'Union

10 RIE, juillet-décembre 1901, p. 191 et juillet-décembre 1902, p. 169-172 et 335-338.

chrétienne de jeunes filles anglo-américaine (1906) ou la pension Concordia, 41, rue Tournefort, fondée par des protestants américains¹¹. Les étudiantes peuvent aussi être hébergées dans les foyers de travailleuses où se mêlent employées, institutrices, étudiantes, tels l'Oasis rue de Sèvres où l'on couche en dortoir, ou le Foyer des dames de la Porte de Saint-Mandé, et des institutions pour les lycéennes telles que celle du 5, rue Amyot. En 1911, l'Association des étudiants protestants lance le Foyer de l'Étudiante, 67, rue Saint-Jacques, dont le restaurant distribue un millier de repas en novembre 1913¹². En 1924 est inaugurée à Paris par le recteur Appell, 214, bd Raspail, la Maison des Étudiantes, aboutissement d'un projet suscité bien avant la guerre par un groupe de femmes préoccupée de l'installation et de la vie des jeunes étudiantes à Paris. En 1914, ce groupe, encouragé par des personnalités telles que Gabriel Monod, avait pu rassembler des fonds pour l'achat du terrain sur lequel ont été construits deux des immeubles : les travaux poussés jusqu'au deuxième étage, avaient été interrompus par la guerre¹³.

Le silence des organisations étudiantes

Les projets et réalisations cités proviennent des adultes, professeurs ou dames patronnesses, et la voix des étudiants eux-mêmes, à quelques individus près, ne se fait pas entendre, pas plus d'ailleurs que celle de l'État ou des parlementaires. En province, de rares réalisations voient le jour, notamment à Nancy. Il faut attendre 1910 pour que le Congrès de Paris de l'Union des Étudiants de France lance l'idée d'une maison

11 PANNIER J., « Rapport sur l'Œuvre des Étudiantes présenté le 25 novembre à la réunion générale des amies de la jeune fille », *La Femme*, organe des institutions féminines chrétiennes, janv./fév. 1914, n° 1-2, p. 6-9 ; FRANK E., « L'Association des étudiantes », *L'illustration*, 21 mai 1910, n° 3508, p. 466.

12 PANNIER J., op. cit., p. 6-9.

13 RIE, 1924, p. 129.

coopérative d'étudiants et, en attendant, suggère que les associations d'étudiants créent une caisse de prêts pour leurs membres et fassent la publicité des hôteliers offrant salubrité, hygiène et prix loyal.

Le Congrès de l'année suivante à Lille met en valeur l'expérience de Nancy où l'on a construit des chambres d'étudiants. Une Ligue pour le bien des étudiants, qui réunit les associations et corporations étudiantes ainsi que le Touring-Club et que préside Jean Lagorgette, membre de la Société de sociologie, voit le jour en 1913. Constatant que nombre d'étudiants fuient le Quartier latin, elle souhaite mettre en rapport la demande et l'offre de logement, faire connaître les meilleurs établissements et encourager les autres à faire les améliorations nécessaires, éliminer les taudis, améliorer la qualité des repas, développer le sport, lutter contre les maladies. Ceci en diffusant des brochures, en établissant et publiant des listes d'hôtels recommandés, en faisant faire des analyses en laboratoire, en se portant intermédiaire entre fournisseurs ou propriétaires et usagers.

Les organisations étudiantes et l'UNEF de l'entre-deux-guerres se consacreront à mettre en œuvre ces programmes. ◀



LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE : UN LOGEMENT MARGINAL ? (Matthieu Gillibert)

Depuis quelques années, la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) fait l'objet d'une attention renouvelée de la part des historiens. Ce projet à la fois social, diplomatique, philanthropique et utopique démarre dans les années 1920. L'ouvrage collectif dirigé par Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet, et intitulé *La Babel étudiante étudiée*, à travers plusieurs cas d'études, cet « espace social » pendant la période de l'entre-deux-guerres¹.

Dans le cadre de cette journée d'étude sur le logement étudiant à Paris, cette contribution se limite à interroger les formes de marginalité du logement des étudiants à la Cité internationale. Située aujourd'hui au sud de Paris, la Cité se trouvait en marge de la capitale lors de son édification : il y a donc d'abord – et surtout – une marginalisation géographique. Toutefois, j'aimerais montrer que ce logement étudiant a produit également d'autres marges, en voulant concentrer les étudiants étrangers dans un espace confiné, et ce autant avant qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Dans un premier temps, il convient de rappeler les grands traits de l'histoire de la Cité internationale en montrant le basculement qu'elle connaît après la Seconde Guerre mondiale.

¹ KÉVONIAN DZOVINAR et TRONCHET GUILLAUME (éds), *La Babel étudiante : la Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (Histoire). Voir également l'excellent article de Fabienne Chevallier : « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », *Histoire@Politique* n° 3 (3).

Ensuite, nous aborderons les différentes formes de marginalisation que ce projet de logement a engendrées à l'égard des étudiants. Enfin, j'essaierai de montrer qu'il y a eu des dépassements de cette marginalisation : particulièrement après 1945, les étudiants investissent davantage les lieux, et les revendications montrent que la Cité vit bien au rythme de la vie étudiante de la capitale.

La Cité internationale, quelques données

Le projet de la Cité internationale démarre dans les années 1920 avec l'acquisition de terrains en face du parc Montsouris, où vit alors une population très pauvre, logée dans des taudis. La première maison, inaugurée en 1925, est celle de la Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, du nom de cet homme d'affaires, Émile Deutsch de la Meurthe, qui a bâti son succès grâce au commerce du pétrole. Elle est rapidement suivie par une vingtaine de maisons destinées à loger des étudiants, français et étrangers.

Ce projet se situe au croisement de plusieurs aspirations. Schématiquement, pour les promoteurs, la Cité doit atteindre trois buts. Tout d'abord, il y a le but philanthropique : à la suite de projets modestes lancés avant la Première Guerre mondiale à Paris, il s'agit de loger les étudiants dans des conditions décentes, œuvrer à leur hygiène mentale mais aussi physique avec le développement d'activités sportives et sociales, en les éloignant des lieux de débauche du Quartier latin.

Deuxièmement, le projet s'inspire de l'internationalisme pacifiste né de la guerre. Au lendemain du conflit, des personnalités comme André Honnorat caressent l'espoir de former

une élite internationale capable de compréhension mutuelle. Pour légitimer le projet, on invoque soit les « Collèges des nations » qui accueillait durant le Moyen Âge des étudiants de toute l'Europe soit, l'« esprit de Genève » qui doit souffler sur l'évolution de la Société des Nations.

Enfin, la Cité doit poursuivre un but diplomatique : en fait, la dimension internationale de la Cité universitaire se renforce dans un second temps. Il s'agit au début de loger les étudiants provinciaux et étrangers. Il est vrai que le nombre des étudiants étrangers – et plus encore des étudiantes étrangères² – a fortement augmenté depuis les années 1890.

Une fois seulement que le projet est mis sur les rails, les promoteurs observent qu'une internationalisation a trois avantages. Il permet de renforcer le soutien à la Cité parmi les universitaires parisiens qui voient dans ce projet un formidable outil diplomatique pour faire rayonner loin à la ronde les universités françaises. Cette stratégie permet également d'externaliser une partie des dépenses puisque les pavillons étrangers sont construits grâce aux deniers des pays d'origine. Le rapprochement avec les services du Quai d'Orsay permet d'obtenir un monopole sur le logement des étudiants étrangers et, par là, une garantie d'avoir assez de résidents pour permettre l'entretien des lieux.

Au cours du xxe siècle, ce discours s'est relativement peu modifié : il s'est adapté et modernisé. En revanche, les pratiques dans l'organisation de la Cité internationale autour de la Fondation nationale qui gère l'ensemble de l'institution et des conseils d'administration responsables des différents

2 Le nombre d'étudiants étrangers à Paris passe de 852 en 1886-1887 à 3 242 en 1913-1914.

MOULINIER PIERRE, « Un campus universitaire au Quartier latin ? Le logement des étudiants français et étrangers à la Belle Époque », in KÉVONIAN/TRONCHET, *La Babel étudiante*, p. 46-47.

pavillons ainsi que les rapports entre les autorités – Fondation nationale, directeurs des maisons – et les résidents ont considérablement évolué.

L'histoire de la CIUP connaît deux phases de croissance importante. La première a lieu entre 1925 et 1939 et voit la construction d'une vingtaine de maisons d'étudiants, dont les trois quarts sont des pavillons étrangers financés par des mécènes. Lors d'une seconde phase, après la guerre, la Cité ne joue plus un rôle central dans le logement étudiant parisien. L'apparition de nouvelles cités universitaires – comme celle d'Antony – et la création du Centre national des œuvres universitaires et scolaires lui ôtent une sorte de monopole dans la politique du logement étudiant, en particulier du logement des étudiants étrangers. Cependant, cette situation n'empêche pas la Cité, dans le contexte d'une hausse rapide des effectifs d'étudiants de construire une quinzaine de nouvelles maisons, destinées aux étudiants français, à ceux des anciennes colonies et de pays « réhabilités » sur le plan international comme l'Italie et l'Allemagne. Vu sous cet angle, ce vaste programme de constructions qui permet d'accueillir plus de 5 000 étudiants à la fin des années 1960 apparaît comme un immense succès. Pourtant, à l'intérieur de cette institution complexe, construite sur des représentations particulières de l'étudiant, d'importantes tensions doivent être gérées au quotidien. On peut les comprendre en repérant les différentes formes de marginalisation créées au sein de la Cité internationale.

Plusieurs formes de marginalisations

Dès le début du projet, on observe en effet que la Cité internationale, dans son fonctionnement et dans l'idéal qu'elle

promeut, est parfois plus exclusive qu'inclusive. Ces mises à l'écart des étudiants, ou de certaines catégories d'entre eux, se situent à plusieurs niveaux. Quatre formes de marginalisation apparaissent comme particulièrement importantes.

Une marginalisation urbaine

Conçue sur le modèle des campus anglo-saxons avec le projet – non réalisé – de concentrer dans le parc les bâtiments universitaires, la Cité internationale est loin du centre, du Quartier latin. Dans son ouvrage autobiographique *Une génération dans l'orage*, Robert Brasillach rappelle les données du problème : dans les années 1930, il y a un bus toutes les 15 minutes qui part de la Cité internationale vers le Quartier latin; le dernier est à 20 heures. Et, je cite Brasillach : « Aussi ne faut-il pas s'étonner si la majorité de ceux qui y demeurent [à la Cité] se contentent d'y coucher, la quittent le matin, la retrouvent à la nuit, et, au bout d'un an, l'abandonnent sans beaucoup plus d'amour que l'amour qu'on a pu avoir pour une chambre d'hôtel. »³

Brasillach omet certes la ligne 4 du métro et on peut imaginer qu'il ne porte pas ce genre de projets internationalistes dans son cœur. Cependant, cette réalité pratique semble être largement partagée. Les premières statistiques réalisées à partir des dossiers personnels des résidents montrent que la durée de séjour s'allonge jusque dans les années 1960 : cette évolution pourrait être mise en relation avec la progressive absorption de la Cité internationale dans le Paris intra-muros. À mesure qu'elle se rapproche du centre, elle apparaît plus attractive aux yeux de ses résidents.

3 BRASILLACH ROBERT, *Une génération dans l'orage*, Paris, Plon, 1968.

Une marginalisation conceptuelle

Avec ses différents pavillons nationaux, la Cité peut également être considérée comme une exposition universelle permanente et donc un lieu de projection nationale. Chaque État est en représentation et les résidents ne sont que les instruments de ce rayonnement.

L'architecture de plusieurs pavillons montre que l'on privilégie largement les clichés traditionnels sur chaque pays. Lorsque ce n'est pas le cas, comme pour la Suisse dont le pavillon, tout de béton et de verre, est construit par Le Corbusier, on s'interroge. Les journaux suisses de l'époque, dans leur immense majorité, regrettent cette construction moderne qui ne « représente pas la Suisse » et où les étudiants risquent d'y perdre leur patriotisme. Dans ce cas aussi, les résidents sont marginalisés au profit d'un concept visant la compréhension mutuelle entre nations et où les résidents sont considérés surtout comme des représentants de leur pays davantage que comme des étudiants en formation.

Une marginalisation économique

Après la guerre, l'augmentation du nombre d'étudiants en provenance des colonies ainsi que la concurrence entre les nouvelles organisations de logement étudiant entament l'idée que la Cité internationale serait réservée à une élite. Pourtant, le prix des chambres reste un obstacle pour bon nombre d'étudiants étrangers ou en provenance des colonies. Comme on le sait, une majorité d'entre-eux arrivent en France sans bourse et ne sont souvent pas pris en charge par les institutions responsables du logement étudiant⁴. À la Cité,

4 En 1966, on considère que la Cité internationale et les établissements du CROUS prennent en charge, pour le logement, seulement 25 % des étudiants étrangers. Les membres du « groupe de travail interministériel pour l'étude des problèmes relatifs à l'accueil des étudiants étrangers », reconnaissent qu'ils ne savent pas comment sont logés les 75 % restant. PV, 21.12.1966. Bureau du 3^e cycle universitaire. ANF, 19790568/16.

ils sont logés par des camarades et sont considérés comme des « clandestins » par les autorités de l'institution.

Une marginalisation culturelle

Les changements de la population étudiante des années 1950 se heurtent à des pratiques qui demeurent dans la plupart des maisons : quelques bals par année, petit-déjeuner le dimanche matin autour du directeur... Celui-ci continue d'être considéré largement comme un père de famille. Par exemple, à la Maison des Étudiants canadiens, c'est lui que l'on choisit, à plusieurs reprises pour être le témoin des mariés⁵. La Fondation nationale tente de créer des associations pour entretenir le discours sur la compréhension mutuelle internationale. Mais le décalage entre, d'une part, ces fêtes feutrées et les organisations étudiantes apolitiques mises en place à la Cité internationale et, d'autre part, l'arrivée de la culture des sixties et des mobilisations politiques étudiantes se creuse. Pour y répondre, on voit d'une part l'émergence de nouvelles formes de sociabilités mais aussi, d'autre part, une accentuation de la solitude d'étudiants qui ne trouvent pas leur compte ni dans le cadre très protecteur de la Cité ni dans les autres formes de vie commune qui se créent après la guerre.

Ceci amène à un dernier point de réflexion, celui des revendications étudiantes. En analysant différentes formes d'engagements d'étudiants à l'intérieur de la Cité internationale, on voit qu'il y a toute une série de réactions à ces marginalisations. Bien que voulu comme un espace confinant, où l'on peut dormir, manger, faire du sport, se faire soigner, la Cité internationale possède des frontières bien poreuses.

5 LAPOINTE LINDA, *Maison des étudiants canadiens, Cité internationale universitaire de Paris : 75 ans d'histoire, 1926-2001*, Stromboli, Saint-Lambert, 2001.

Des revendications étudiantes comme les autres ?

À partir du tournant des années 1960, les revendications étudiantes à la Cité internationale, que ce soit les pratiques ou les contenus, sont très semblables à celles d'autres cités. Pour s'en faire une idée, les procès-verbaux du Comité d'études et d'information sont révélateurs. Mis en place en 1950 pour unifier les pratiques réglementaires à la Cité, il est constitué par la Fondation nationale, plusieurs directeurs, des membres de l'Association internationale des résidents de la Cité universitaire de Paris – l'AIRCUP – et du Théâtre de la Cité internationale¹. Il permet de comprendre le rapport de force et où se situent les pierres d'achoppement entre les étudiants et les différents échelons d'autorité. D'une part, on voit que l'UNEF entre petit à petit dans le comité de l'AIRCUP qui devient, à partir de 1957, une association beaucoup plus engagée. D'autre part, il y a deux revendications récurrentes : la cogestion et la mixité. À des rythmes différents en fonction des pavillons apparaissent des comités de résidents élus.

À partir de 1965, on passe à des revendications d'autogestion mais cet horizon-là reste inatteignable, mis à part lors de certaines séquences où un pavillon est pris de force par les résidents. À la fin des années 1960, tous les pavillons accueillent des étudiantes sans qu'elles soient confinées à une aile de bâtiment ou à un étage. Le type d'habitation de la Cité a permis à certains pays comme la Suisse de ne pas accueillir d'étudiantes dans son pavillon jusqu'en 1968, exception faite des étudiantes venues en couple marié : les étudiantes suisses étaient envoyées dans des pavillons accueillant des filles, comme le Collège franco-britannique, et le pavillon accueillait d'autres étudiants en échange.

La configuration de la Cité engendre également des formes spécifiques de mobilisations, qu'elles soient culturelles ou politiques. Sur le plan culturel, l'idée que les maisons d'étudiants sont des pavillons d'exposition universelle est retournée et mobilisée par les résidents. Dans plusieurs maisons, on observe le désir d'investir les lieux en élaborant des programmes politico-culturels mis au point par les résidents⁶. Dans ces programmes, on retrouve l'envie de montrer ce qui se fait dans son pays mais dans le cadre de contre-cultures ou de cultures alternatives. Dans le cas de la Maison des étudiants canadiens au tournant des années 1960, on est face à un lieu central pour l'émergence d'une nouvelle production culturelle québécoise, avec la présence de personnalités comme Gaston Miron ou Hubert Aquin.

Alors que les promoteurs de la Cité internationale souhaitent développer et encadrer une certaine idée de l'internationalisme, ce sont d'autres formes qui émergent, parallèles. C'est le cas par exemple du CLIP, le Comité de liaison inter-pavillon⁷, entièrement créé par les résidents. Pour l'historien, la difficulté réside dans le fait que les auteurs de ces projets, souvent très artisanaux, ont laissé peu d'archives par rapport aux kilomètres linéaires laissés par l'organisation tentaculaire de la Cité internationale !

Sur le plan politique, la Cité internationale vit bien au rythme des bouleversements des années 1950 et 1960, mais sa configuration en pavillons et la composition très internationale de sa population engendre des formes spécifiques de mobilisa-

6 GILLABERT MATTHIEU, « Les petits scandales du Pavillon suisse à la Cité internationale universitaire de Paris », *Traverse. Revue d'histoire* (3), 2015

7 Voir dossier « France : étudiants étrangers en France », BDIC, F D 248/1- ; voir également le Fonds Niklaus Meienberg, Archives littéraires suisses, Berne, C-2/28 Fondation suisse 1/2.

tions. Les actions des étudiants qui mettent en cause leur gouvernement provoquent des réactions en chaîne : le directeur de la maison est souvent mis en place directement par l'ambassade, si bien que l'ambassade pose plainte auprès du MAE, qui demande des comptes à la Fondation nationale. Ici aussi, les étudiants retournent l'idée que le pavillon est le symbole du pays à Paris : le directeur représente alors le gouvernement contre lequel on se bat. C'est le cas de la Maison du Cambodge et de la Maison d'Espagne qui sont occupées en 1973. Dans certains cas de mobilisations politiques, ce qui était marginal – comme les étudiants clandestins en provenance des colonies – devient central. Dans le cas de la Fondation pour la France d'Outre-Mer (FOM), le lieu devient l'un des principaux foyers d'action de la Fédération des Étudiants d'Afrique noire française, à côté de la résidence du boulevard Poniatowski⁸.

Conclusion

Parmi les logements étudiants de la capitale, la Cité internationale a eu un double effet. D'un côté, ce projet a engendré des phénomènes de marginalisations, marginalisations tantôt souhaitées, tantôt subies. De l'autre, la Cité internationale, en s'intégrant géographiquement davantage au centre parisien à mesure que la capitale se développe, devient un lieu central de mobilisations. La difficulté réside, pour l'historien, dans le fait qu'il faut varier les points de vue : que représente la Cité internationale pour les mouvements étudiants parisiens ? Mais aussi pour les étudiants suisses, canadiens, indochinois ? Avec cette multiplicité des points de vue, la Cité devient un point d'observation particulièrement intéressant. ◆

8 BLUM FRANÇOISE, *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar : années 1960-1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

LA FONDATION INTERNATIONALE ET LES MAISONS

(Pierre-Yves Cossé)

En tant qu'administrateur de la Fondation, je peux apporter quelques indications complémentaires au remarquable exposé de Gillibert.

Il s'est posé longtemps un problème d'équilibre des pouvoirs entre la Fondation Internationale et les Maisons. Sur le plan juridique, la Fondation était la seule à voir la personnalité morale. Les Maisons dotées de Conseils d'administration ne pouvaient faire des actes de gestion. Dans les faits, elles avaient une large autonomie, d'autant que beaucoup étaient financées par leurs gouvernements respectifs. Il en résultait cependant, sinon des conflits, du moins des tensions. L'assouplissement dans le droit français et dans l'interprétation du Conseil d'État du régime juridique des fondations a permis de trouver une solution adéquate et de mettre en place un système imbriqué dans lequel les maisons ont la personnalité juridique.

La Fondation doit veiller au « métissage » au mélange entre étudiants de différentes nationalités, principe que certaines maisons cherchent à contourner mais qui est essentiel pour respecter les intentions des fondateurs. Rappelons que les résidents ne sont jamais des étudiants de première année.

La Cité Universitaire présente une grande diversité architecturale et un intérêt certain : deux pavillons (Suisse, Brésil) signés Le Corbusier (et Charlotte Perriand pour le mobilier),

des pastiches d'architecture exotique, des reproductions d'architecture nationale (une université anglaise, le château de Fontainebleau...). L'ensemble a été un peu gâché par le boulevard périphérique, mais il mérite d'être visité et protégé. Des rénovations heureuses ont été faites ces dernières années. De nouvelles Maisons ont été réalisées, l'une en dehors du site dans le nord de Paris (ce ne semble pas être un succès), une autre financée par la région et l'on parle d'une Maison de l'Algérie.

La Cité est dotée d'installations qui contribuent à sa renommée, en particulier son théâtre, lié actuellement au Festival d'Automne. Son restaurant n'est pas intégré dans le système des RU. Sa bibliothèque est ouverte le dimanche, sur ma recommandation. Mais une partie des étudiants travaillent sur ordinateur dans des locaux aménagés et spécifiques aux Maisons.

Il y a place pour un travail d'historiens ou de romanciers, soit qu'il s'agisse de raconter les combats – parfois liés à la décolonisation – ou les rencontres politiques survenues dans les Maisons, soit qu'il s'agisse d'œuvres purement littéraires.

Le roman de Robert Brasillach *Comme le temps passe* rend compte avec beaucoup de sensibilité des mœurs et du climat de l'entre-deux guerres à la Cité. ◆

LES MAISONS COMMUNAUTAIRES (Christian Regnier)

Je vais aborder une expérience vécue, un avatar du logement étudiant des années 1950-1960 : « Les maisons communautaires ». Rappelons que les femmes venaient tout juste d'obtenir le droit de vote avec la pleine citoyenneté, répondant au programme de la Résistance.

Pour ma part, élu président de la Fédération des Étudiants de Paris et siégeant au COPAR (Comité parisien des œuvres universitaires), ancêtre des CROUS, j'ai participé à l'application de la loi sur les œuvres de 1955 et siégé dans cet organisme jusqu'en 1971. Le COPAR était régi par la loi de 1901, organisme de droit privé, sans but lucratif. Il était compétent en matière culturelle, sociale, de logement, de restaurants universitaires, etc.

Dans la foulée de la loi de décembre 1945 portant disparition des « maisons closes » et suppression des fiches de la « police des mœurs » et après leur « réquisition », les bâtiments des maisons communautaires furent mis à disposition du ministère de l'Éducation nationale qui en transféra la gestion au COPAR qui en assurait la mise en service par le truchement du service logement des œuvres, dirigé alors par M. Maisonneuve. Chacune des maisons (une bonne vingtaine) disposait d'un responsable élu (?) par les locataires. Après la loi de 1955, le CNOUS et le COPAR ne goûtèrent plus cette étrange charge. J'ai encore en mémoire les débats ardues avec le Contrôleur financier du ministère de l'Éducation nationale lors de l'éta-

blissement du « bleu du budget » quand on arrivait au chapitre de « maisons communautaires ». La chaîne de tutelle et de subventions était compliquée, les relations avec les responsables de maison et le comité difficiles. De fait les responsables de maison avaient parfois entrepris un régime de sous-location illicite, les locaux étaient vétustes et, en plus, inadaptés, la collecte des loyers très difficile, les relations avec les anciens propriétaires souvent désagréables, d'autant plus que certains d'entre eux occupaient encore une partie des lieux.

Il m'est arrivé d'en entendre une – il me semble que c'était rue des Quatre-Vents –, sur fond de miroirs aux murs et plafond, dire : « c'était mieux tenu avant ».

Je décidai donc – en 1960 ou 1961, je crois – d'abandonner ce système pour ne pas devenir « complice ou esclave » ! Et ce fut la deuxième fermeture des maisons closes. Mais je décidai de poursuivre l'objectif logement sous une autre forme en créant à Montrouge, rue Gambetta, à deux pas de la porte d'Orléans un Foyer étudiant réservé aux étudiants mariés et, parfois parents d'un enfant ce qui était avec Jean-Zay à Antony la seule disponibilité pour eux. Un immeuble fut construit comprenant une vingtaine de deux pièces, avec cuisine commune pour deux appartements et locaux communs au rez-de-chaussée. Elle fut gérée par le recteur de l'Université de Paris et le député de la Dordogne Henri Sicard. La subvention du CROUS fut maintenue, les problèmes d'éthique ayant disparu.

J'ai lu dans un article récent, il me semble sous la signature de Konopnicki, que « la libération sexuelle étudiante de 1968 aurait été le "point final" des maisons closes »... Aussi je ne résiste pas à l'envie de narrer une anecdote « vécue » à

Nanterre. Je dis vécu, car le hasard a voulu qu'en 1968 je sois étudiant à Nanterre, où je préparais un certificat de Latin (*horresco referens*) qui me manquait, et j'avais aussi à connaître des problèmes de Nanterre en qualité d'administrateur du CROUS de Paris.

En effet pour mettre un terme au « désordre des mœurs » des deux résidences étudiantes – garçons et filles séparés – le ministre de l'Éducation nationale, Alain Peyrefitte, avait décidé d'annuler la décision du Conseil d'administration du CROUS, validée par le Recteur, de les laisser en libre accès. Il imposa alors unilatéralement un règlement strict de « couvre-feu » et commanda de grandes grilles en fer pour fermer l'accès aux pavillons la nuit. Ces grilles furent rapidement livrées sur place et disparurent... la nuit suivant leur installation. Notons que M. Peyrefitte justifia sa décision en se référant au Code de la Famille ... datant de Napoléon. ♦



L'ACTION DIRECTE ET LA RÉQUISITION DES MAISONS CLOSES À LA LIBÉRATION (Paul Bouchet)

Le titre qu'on m'a suggéré c'est « l'action directe et la réquisition des maisons closes à la Libération ». La situation chronologique de mon exposé est bien précise dans le temps : la Libération. La Libération ce n'était pas simplement la suite des dates qu'on peut faire dans l'histoire générale des mouvements étudiants. C'est une rupture. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a changement profond de l'état d'esprit, que ce soit sur le plan public ou que ce soit sur le plan du mouvement étudiant qui est ce que je voudrais évoquer, parce que c'est difficile à exprimer par les documents seuls, et que les témoignages vivants restent avec la saveur du vécu, je l'espère du moins.

Sur le plan des pouvoirs publics à tous les niveaux la fin du régime de Vichy et le passage au gouvernement de la Libération évidemment marquent un changement profond. Est-ce un changement moral ? La Libération est une libération par rapport à l'oppression vichyssoise, le recours à la morale c'est la fermeture des maisons closes¹. Mme Marthe Richard n'est pas obligatoirement le symbole le plus extraordinaire de la libération générale. Son vécu est très particulier, ce qui permet aux chansonniers de faire des plaisanteries plus ou moins douteuses, mais elle, elle trouve urgent dès fin 1945 de faire abolir la prostitution. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a

¹ Loi du 13 avril 1946 ordonnant la fermeture des maisons closes, elle porte le nom de Marthe Richard, alors conseillère de Paris, qui avait mené une campagne de presse. La tâche avait été facilitée par le fait que la majorité des tenanciers avaient été plus ou moins plongés dans la collaboration.

pas réussi puisqu'il semble que ces temps-ci on revient sur les textes mêmes qui peuvent traiter de ces difficiles problèmes. Mais la fermeture des maisons closes va créer une opportunité très particulière qui n'est qu'une partie du problème qui est à mon avis le plus important, qui est ce qu'on appelle l'action directe du mouvement étudiant.

L'action directe du mouvement étudiant jusqu'à la Libération c'est quoi ? On connaît les difficultés à tenir un congrès, on connaît les difficultés à être en relation avec Londres dans certaines AG, alors d'autres étaient exagérément vichystes. Ce qui est sûr c'est qu'à l'entrée de l'AGE de Lyon, dont je prendrai la présidence, il y a un portrait : celui de Gilbert Dru. Gilbert Dru est celui à qui Aragon dédia un poème resté célèbre, « la Rose et le Réséda », dédié à « ceux qui croyaient au ciel et à ceux qui n'y croyaient pas » ; ce poème est dédié à Guy Môquet comme à Gilbert Dru¹. Gilbert Dru est devenu un symbole. Vice-président de l'AGE de Lyon, il représentait la faculté des lettres, il représente surtout un esprit nouveau, on parle de mutation syndicale avec ce qui va devenir en 1946 au congrès de Grenoble la charte de Grenoble, préparée par l'AGE de Lyon et ratifiée par l'UNEF dans son ensemble.

L'idée même d'action directe et la formulation même de ce mot action directe mérite quelque considération. La génération qui prend le pouvoir à la Libération sur le plan étudiant hérite d'autre chose que le goût des discussions sur le Quartier latin qui d'une part est parisien, et n'existe pas partout. Cela ne correspond plus à l'état d'esprit nouveau. L'état d'esprit nouveau à l'AGE est celui des résistants, des jeunes résistants. Celui qui est chargé du logement s'appelle Richard Planas.

2 La Rose et le réséda était dédiée à quatre militants, deux chrétiens (Gilbert Dru qui était à la JEC, et Honoré Estienne d'Orves) et deux communistes (le lycéen Guy Moquet et Gabriel Peri).

Richard Planas était un étudiant en médecine et par ailleurs l'un des acteurs résistants des plus actifs dans la Drôme et le Vercors, ceux qu'on appelait les mousquetaires Vernais, véritables casse-cou sur le plan de l'action résistante. Il est décoré de la Légion d'honneur à 20 ans, mais n'avait pas perdu le sens de l'humour. Il s'habillait, comme il disait, en faux résistant, avec un battle-dress, il mettait sa Légion d'honneur et il mettait au dessus une autre décoration, qu'il appelait « le grand condor des Andes ». Cela avait un effet immanquable : chaque fois qu'il passait à côté des autorités – on faisait le tour des autorités nouvelles, dont certaines avaient peu changé d'ailleurs – la curiosité se portait non sur sa Légion d'honneur mais sur son autre décoration. Il expliquait très sérieusement qu'effectivement c'était quelque chose d'absolument exceptionnel et que c'était l'entrée dans un monde nouveau.

Pendant ce temps, les autres membres du comité d'AGE de Lyon avaient pour tâche de préparer la déclaration des droits et devoirs de l'étudiant qui devait devenir la charte de Grenoble. Mais en même temps l'action directe c'était quoi ? Le restaurant coopératif pouvait nourrir avec un vieux fourneau quelques centaines de personnes. Il fallait en nourrir au minimum 2 000, déjà à l'époque. Il est évident qu'on changeait non seulement quantitativement la taille du problème mais qu'on changeait d'état d'esprit. Et là l'action directe cela consistait à occuper des locaux, de force, par exemple à la mairie du 3^e arrondissement. J'avais conduit le monôme principal en hommage à Gilbert Dru jusqu'aux marches de l'Hôtel de Ville. C'est là que je m'étais adressé au monôme gigantesque. À l'époque, on les appelait toujours monômes, que la charte de Grenoble avait réhabilités, il y avait les « monômes revendicatifs » et même les « monômes dévastateurs ». Ca veut dire

que l'action directe n'est pas un mot facile. Parfois on occupait des locaux au détriment d'autres associations qui à nos yeux étaient du passé. Alfred Rosier, dont on vient de parler, ce n'était pas n'importe qui, il avait été au cabinet de Jean Zay, mort assassiné. Mais pour nous c'était de l'histoire ancienne, Alfred Rosier lui-même, c'était le monde des œuvres, d'une autre époque, on l'appelait « l'oncle Alfred ». Ce n'était pas du paternalisme, mais ce n'était plus notre état d'esprit. Cet état d'esprit il était autre, et avant même la réquisition formelle des maisons closes, donc avant la loi on en avait déjà occupé certaines. À Lyon il y en avait trois principales : la rue Smith qui était derrière les voûtes de Perrache, la rue de l'Épée, l'épée, sans jeu de mots, qui était à côté du quartier nord-africain de la place du Pont, et il y avait surtout la plus symbolique, celle de la rue Tupin. Ça chantait « c'est rut³Tu pin qu'on vit heureux, étudiant putain pour toujours un couple joyeux... ». Voilà ce qu'il y avait officiellement en apparence. Ce qui est sur c'est que c'était la rupture totale avec le paternalisme. On occupe ces lieux physiquement, la rue Tupin deviendra un lieu d'agitation étudiante. On parlait tout à l'heure des étudiants indochinois qui s'insurgent. À Lyon il y a un personnage qui symbolise tout cela, c'est Frantz Fanon³.

Frantz Fanon ce n'est pas n'importe qui dans l'histoire du colonialisme. Pendant la guerre d'Algérie, il sera sociologue, il est dans l'état d'esprit nouveau des étudiants, des étudiants du monde, pas seulement ceux de France ou originaires des anciennes colonies. Il s'installe rue Tupin et il tient salon, tout à fait particulier. Je me souviens, je l'ai raconté dans *Mes sept utopies*, c'était un discoureur impénitent, extraordinaire mais

³ Frantz Fanon, né en Martinique en 1925, médecin psychiatre, meurt d'une leucémie en 1961. Dès 1954, il soutient la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Symbolise le tiers-mondisme, auteur de plusieurs textes et livres, dont *Peau noire, masques blancs* (1952), *Les damnés de la terre* (1961).

qui ne supportait pas la contestation au-delà d'une certaine limite. Je me souviens d'un soir, la conversation se prolongeait après minuit, lui saute au plafond où pendait un lustre du temps de ces dames, et le lustre tombe dans ses mains et la discussion prend provisoirement fin. Pendant la guerre d'Algérie, je le retrouverai quand je plaiderai comme avocat des nationalistes, je le retrouverai là-bas avec le même état d'esprit qu'on avait à Lyon.

« La lettre tue, l'esprit vivifie »². L'esprit nouveau c'est celui qui allait nous mener au syndicalisme étudiant, le mouvement étudiant qui avait employé parfois le mot syndical mais avec prudence n'avait jamais connu l'équivalent de ce qui fut la charte de Grenoble.

Le problème du logement a participé à ce changement profond. L'occupation des maisons closes était un résultat de la maturation profonde du mouvement, le mouvement étudiant allait s'occuper lui-même de ses propres affaires, pas seulement dans les cabinets ministériels. C'est encore à méditer, les relations avec les politiques étaient certes reconnues indispensables, les discussions avec Capitant qui a conduit à la consultation générale des étudiants, étaient à l'ordre du jour. Mais le problème numéro 1 était l'amalgame entre les divers courants nés de la Résistance. Et ça, ce n'était pas commode. À l'époque, l'UNEF était discutée partiellement du moins, vous le savez par l'histoire, par d'autres mouvements de résistance – des mouvements catholiques, la FFEC – les mouvements d'inspiration communiste, l'UJRF³. Il a fallu – et le

5 Corinthiens, 3-6, traduction Louis Segond, ed. 1910.

3 FFEC : Fédération française des Étudiants catholiques qui ne reconnaît le monopole corporatif de l'UNEF qu'en 1050 ; UJRF : Union de la Jeunesse républicaine de France qui devient ultérieurement Mouvement de la jeunesse communiste. Voir sur la période les études et témoignages in Robi Morder (coord), *Naissance d'un syndicalisme étudiant, 1946 la charte de Grenoble*, Paris, Syllepse, 2006.

logement a été un des éléments, comme la nourriture, comme surtout la pensée syndicale – pour unifier le mouvement étudiant, pour que l'UNEF soit reconnue comme le mouvement représentatif.

C'est mon vœu actuel. L'UNEF a réussi à s'unifier quand elle était divisée en UNEF-ID, UNEF-SE... À l'heure actuelle, il me semble qu'au-delà des problèmes techniques du logement, il y a une aspiration qui est à l'écart des anecdotes moralisatrices, qui est le projet de gestion directe des maisons communautaires, il y a beaucoup de choses qui pourraient être racontées, on ne trouve pas tout dans les documents eux-mêmes, mais le changement d'état d'esprit est radical.

Un mouvement étudiant qui veut être reconnu comme représentatif de l'ensemble et qui réussit l'amalgame ne peut pas se contenter d'une simple distribution des places dans les institutions nouvelles. C'est une pensée nouvelle de ce que pense la jeunesse et les étudiants qui en sont – on osait le dire à l'époque – à l'avant-garde.

Voyez-vous le logement étudiant je m'en occupe encore, comme membre du Haut Comité pour le logement des défavorisés. On n'agit pas en « faveur » des pauvres, pas plus qu'on ne va agir « en faveur » des étudiants, ce n'est pas du favoritisme, les mots comptent. Il y a un moment donné où l'action directe veut dire action transformatrice des intéressés par eux-mêmes, avec les alliances nécessaires, mais ces alliances ne sont que secondes.

C'est le mouvement lui-même, le mouvement des pauvres, le mouvement des étudiants – c'est le même problème. Veut-

on une autonomie plus grande des mouvements sociaux ou espère-t-on toujours que les institutions nouvelles votées par un parlement incertain vont changer les choses ? Voilà ce que j'ai à dire sur un moment de l'histoire.

Ce fut un moment de rupture volontaire, physiquement et mentalement. ◀



LA GRÈVE À LA CITÉ D'ANTONY AU PRISME DES ARCHIVES (Jean-Philippe Legois)

Je suis président de la Cité des mémoires étudiantes, mais ici j'interviens en tant qu'historien. Dans mes recherches dans le cadre de ma maîtrise¹ je m'intéressais à l'histoire de la Sorbonne et j'avais consulté les archives du rectorat, des bouts d'archives de la Faculté des lettres, les archives de l'UNEF, la partie qui avait été déposée aux archives nationales en passant par Jean Maitron, et des bouts d'archives de la FGEL, notamment celles d'Antoine Griset². C'est en travaillant là-dessus que j'ai croisé une éruption comme ça, d'un évènement, qui est celui des résidents à la cité universitaire d'Antony en 1965. Donc je vais donc juste donner quelques éléments pour montrer ce que l'on trouve à ce sujet dans des archives plutôt administratives, parce qu'en fait dans les archives de l'UNEF il n'y avait pas beaucoup de documents sur ce mouvement là, j'en dirais un petit mot, et c'est donc le point de vue de l'administration que je vais essayer de restituer pour qu'ensuite Bernard Ravenel puisse apporter un autre point de vue, celui d'un militant actif dans ce mouvement.

Par rapport à ce qui a été dit ce matin il faut citer un sigle qu'on n'a pas encore évoqué, et qui est important pour notre sujet, c'est celui de la FRUF, Fédération des résidences universitaires. La FRUF est créée par l'UNEF en 1963, nous

1 LEGOIS JEAN-PHILIPPE, *La Sorbonne avant mai 68. Chronique de la crise universitaire des années 60 à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris*, mémoire de Maîtrise sous la direction du professeur Antoine Prost, Paris I Panthéon-Sorbonne-C.R.H.M.S.S., septembre 1993, 319 p.

2 Antoine Griset, président de la FGEL en 1962, président de la MNEF en 1963, un des animateurs de la « gauche syndicale ».

sommes bien dans le moment où la MNEF et l'UNEF s'intéressent au logement et en plus c'est le moment où l'UNEF fait le choix d'organiser les résidents de manière autonome. Ce n'est pas un choix neutre. Il s'appuie naturellement sur l'AERUA, l'Association des étudiants de la résidence universitaire d'Antony, créée en 1957 alors que la cité ouvre en 1955. Cette cité prendra le nom de Jean-Zay suite à la visite de Pierre Mendes France.

Après ces rappels historiques quelques points d'archives. Ce qui est important à voir c'est qu'en fonction des sources qu'on peut mobiliser on n'écrit pas forcément les mêmes histoires. Il faut savoir c'est qu'à l'époque, il y a une vingtaine d'années, les archives du COPAR n'étaient pas encore classées. Le COPAR c'est le Comité parisien des œuvres en faveur des étudiants, structure qui existe avant la création du CNOUS et des CROUS et qui est donc l'ancêtre du CROUS de Paris. Ces archives n'ont été classées qu'il y a quelques années, et le classement a été peaufiné, ce fonds est consultable aux archives de Paris³.

Je vais me limiter à rappeler quelques faits et vous donner le point de vue de l'administration rectorale, du moins ce que j'ai cru déceler dans les archives. Nous sommes dans la phase de massification et ce qui est intéressant dans ce mouvement de 1965 c'est qu'il est un exemple de massification et en même temps de radicalisation. Quel est le débat ? En fait c'est celui du règlement intérieur des cités universitaires. Il y a déjà la question de la mixité, mais il n'y a pas que la mixité, il y a aussi le débat concernant la liberté d'organiser des réunions d'information, de discussion, etc. Du coup en

3 ARISTIDE ISABELLE, « Le Crous de Paris, des origines aux années 60 », Les Cahiers du Germe, n° 26, 2006.

1964-1965, il y a un projet d'aménagement des locaux et la direction de la résidence en profite pour changer un peu les règles. L'association, déjà très active, se mobilise tout de suite par rapport à cela. C'est quoi le changement ? Une loge de gardien à l'entrée, ce qui signifie « on va vous surveiller un peu plus » ainsi qu'une réduction du nombre de lieux de réunions. En plus du changement d'aménagement, on revient aussi au règlement intérieur initial, avec contrôle des activités collectives des résidents, séjour limité à trois ans (alors qu'en 1959 une quatrième année avait été obtenue).

Ainsi en 1965 non seulement l'association se mobilise, organise des réunions, sort des tracts, etc. mais de plus, à ce moment là, il va y avoir une occupation. Certains se souviennent peut-être de la tentative d'occupation de la Sorbonne en février 1964, tentative qui n'avait pas abouti, mais là les résidents occupent vraiment la résidence universitaire, alors qu'on en parlera plutôt pour les années 1967-1968. Ce qui est intéressant, c'est que le rectorat fait des rapports très détaillés sur tout cela, car il ne comprend pas pourquoi les étudiants s'agitent autant et pourquoi cela prend des formes aussi « violentes », avec un rapport de forces appuyé. C'est quelque chose qu'il faudra approfondir avec les archives du COPAR, et des témoignages à recueillir en plus de celle de Bernard Ravenel. Les archives de militants permettront de comprendre ce que l'administration ne comprend pas. ◆

LES ANNÉES 1960 À LA RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY (Bernard Ravenel)

Je suis un petit peu ému de ce que je fais aujourd'hui parce que c'est la première fois que je me remémore des événements qui datent d'un demi-siècle et que j'en parle. Cela fait ré-émerger beaucoup de choses, beaucoup de souvenirs, et en fait des années splendides ; pour donner son identité, j'étais étudiant en histoire, j'étais boursier et on avait droit à l'accès à la résidence universitaire d'autant plus que j'avais un critère supplémentaire pour y entrer, car je sortais de sanatorium et de postcure. Je suis rentré à la cité en 1960 et j'y ai vécu les « années 68 ». J'étais depuis janvier 1961 secrétaire de la section des étudiants du PSU (environ 30 membres).

Commençons par une petite présentation du cadre de vie. En ce temps-là, la Résidence c'est environ 3 000 personnes, dont 500 étudiantes, et des jeunes ménages, ce qui est une caractéristique particulière d'Antony. Sur le plan politique, il y avait l'association des étudiants, l'AERUA, avec, pour résumer, une domination communiste pour l'essentiel, en gros 37/38 % des voix, la liste PSU-Témoignage chrétien faisait environ 33 %, la liste de droite et d'extrême-droite faisait environ 30 %. Voilà en très gros le rapport de forces, donc l'association était dirigée par le PC avec le PSU, j'étais vice-président intérieur. J'ai eu d'abord à m'occuper de l'OAS. Ce n'était pas du gâteau, et on n'a pas fait de cadeaux non plus, ça mériterait un développement particulier. Je passe à 1962, en rappelant que pendant la guerre d'Algérie il y avait aussi une

répression interne, les meetings étaient interdits. Une fois on avait réussi à faire un meeting extraordinaire avec Simone de Beauvoir. C'était interdit, on était un millier, ce qui pour la Résidence est énorme.

Donc, au cours de ces années 1962-1965, l'activité politique demeurait forte, mais l'activité syndicale consistait à parachever l'équipement de cette résidence. Par exemple les crèches que l'on réclamait (on n'avait pas prévu que les jeunes ménages auraient des enfants!) En fait, on assistait à une sorte d'appropriation par les étudiants de l'espace de la résidence universitaire. On a été beaucoup dans la création de groupes d'études, par discipline, d'un ciné-club, bientôt d'un bar et d'autres lieux de vie culturelle. Alors le règlement intérieur n'était absolument pas appliqué. L'activité syndicale est centrée sur la grève des loyers, j'en parlerai peu parce que ce n'est pas le sujet, mais ce fut une grève assez complexe et qui a été gagnante car la hausse des loyers a été reportée. C'est à partir de là que la FRUF (Fédération des résidences universitaires de France) s'est située, puisqu'elle en avait été le pilote à partir d'Antony.

Parallèlement, la vie politique est intense, le PC est particulièrement actif, ses membres (une centaine, répartis dans une cellule pour chaque pavillon ou presque, il y en a 8) se situent dans la ligne du Parti contre l'UEC dont l'organe, *Clarté*, est de fait interdit de diffusion. Le PSU a du mal à suivre l'activisme du PC, mais diffuse assez bien chaque semaine *Tribune socialiste* et tient régulièrement une table de vente pour les Cahiers du Centre des études socialistes qui se vendent très bien. Il a pu dès 1962 organiser une conférence sur le contrôle des naissances, ce qui n'a pas été apprécié par le PC...

Autre manifestation de cette vie politique agitée : une tentative d'implantation de l'UNR à partir d'une réunion publique avec un député UNR (Mainguy). Après une succession d'interventions hostiles, les organisateurs se sentant menacés décident de quitter leur tribune et de s'engager vers la sortie. Les étudiants excités les suivent dans le couloir qui précède. J'étais en tête du cortège juste derrière les UNR, à quelques mètres. Juste avant d'arriver à la porte, mon voisin, un membre de l'AJS (qui était aussi au PSU) m'interpelle et me dit en guise d'injonction en regardant le député UNR : « on le déculotte ! » ; il était prêt à le faire avec l'aide de plusieurs étudiants. J'ai vraiment eu peur du passage à l'acte, j'ai dit non tout de suite et on a laissé filer les *non grata*...

Les conséquences de cette histoire ne vont pas se faire attendre. Le ministre de l'Éducation nationale, Fouchet, est obligé de réagir. Un « plan d'aménagement complémentaire » est vite décidé. L'enjeu c'était à la fois la répression politique et la répression de la vie personnelle, y compris la répression sexuelle. Il faut articuler ces deux aspects. C'est dans ce contexte-là que tout se passe. Tout commence en 1964, mais l'événement survient en janvier 1965 : appliquant la première phase du plan d'aménagement visant à bouleverser l'agencement interne pour empêcher toute vie politique normale, l'administration enlève deux panneaux dans le restaurant. Alors la colère monte et on fait d'abord une « action commando ». J'en fais partie. À 4 ou 5 on monte dans l'appartement du directeur de la résidence qui était au bout du pavillon, on monte 7 étages, on rentre dans l'appartement du directeur, stupéfié. La femme du directeur a paniqué, paniqué vraiment, un événement très fort. C'était de l'action directe, et c'était une forme de violence d'une certaine manière, il faut le dire. Le

deuxième aspect du plan, le plan de séparation : interdiction de passer d'un pavillon à un autre, etc. Et surtout la loge du pavillon des filles bloque désormais l'entrée de tout le monde, et cette sorte de loge de concierge a provoqué ce qu'il faut bien appeler une sorte d'émeute.

La réaction par rapport à la loge de concierge a été en effet d'une force exceptionnelle, elle a été dirigée par les filles, et entièrement assumée par elles ; il y avait deux dirigeantes, je me rappelle très bien leurs noms et prénoms : une dirigeante communiste qui s'appelait Monique Chemla et une dirigeante PSU, Annette Simon, et ce de façon totalement indépendante de la structure syndicale, et même politique. Un mouvement extrêmement puissant, d'une force extraordinaire. On voyait les filles occuper la résidence, c'était la première fois. Avec un déploiement policier lui-aussi sans précédent. Donc l'occupation de la RUA en 1965 précède et « annonce » l'occupation de la Résidence de Nanterre et de la Sorbonne en 1968...

L'AERUA face au projet de l'administration et du pouvoir, a présenté un contre-projet. On n'a pas dit « contre plan », c'était trop marqué, on a dit contre-projet. Voilà ce qu'on avait écrit dans le texte : « la vie de la résidence est réglée selon les principes de la cogestion par les représentants de l'administration et les responsables étudiants élus au sein de leur association, ceci implique une participation effective des résidents à l'élaboration et à la prise de décision et ce dans tous les domaines ».

Donc, dès 1965 on pose le problème du « pouvoir étudiant ». Je crois que c'est un deuxième élément qu'il faut poser dans ces termes-là.

**Pour conclure,
un premier bilan de cette période, trois points :**

- Il s'est incontestablement produit à la RUA un mouvement de masse, les meetings n'ont jamais été aussi suivis. Des meetings de 400 à 500 en une semaine, on a fait 4 meetings dont un transfert de meeting à la Sorbonne. Je me rappelle, Olivier Todd (le père de l'actuel), journaliste à l'*Obs*, était présent, et il me dit : « je n'ai jamais vu ça ».

- C'est un mouvement animé par les jeunes filles contre la répression sexuelle.

- Le syndicat est débordé – il ne contrôle rien du tout –, les organisations politiques aussi...

Alors bien sûr, il y a eu une répression. Sept étudiants ont été expulsés. Il y avait une juridiction universitaire, un des juges avait dit : « il faut protéger les jeunes filles contre les étudiants africains et algériens ». Voilà le climat.

Pour terminer, je considère que ce qui s'est passé à Antony en 1965 a été un affrontement majeur entre un mouvement de masse étudiant et le pouvoir politique. Ce fait est beaucoup moins connu que ce qui s'est passé à Nanterre en 1967-1968, mais c'est peut-être là, à Antony, que commence quelque part, un peu, Mai-68. ♦

SOURCES

BERNARD LACROIX (pseudo de Bernard Ravenel) « Quand le pouvoir s'occupe des étudiants », *l'Action*, novembre 1964.

FRÉDÉRIC GAUSSEN, « La Résidence d'Antony, le plan d'aménagement soulève de vives critiques parmi les étudiants », *Le Monde*, 5 février 1965.

JEAN TERCÉ, « Antony, folklore étudiant ou syndicalisme ? » *Tribune socialiste*, 23 octobre 1965.

LE SERPENT DE MER DE L'ALS : RETOUR SUR UNE TENTATIVE DE RÉDUCTION SOUS LE GOUVERNEMENT BALLADUR EN 1993

(Robi Morder)

Les remises en causes récentes de l'ALS pour les étudiants, du moins dans ses modalités et son étendue, ne sont pas les premières. C'est peu de temps après sa création que la première menace s'annonce en 1993. C'est ce premier précédent que nous nous proposons de rappeler, en nous appuyant essentiellement sur une revue de presse, quelques notes personnelles, puisque les archives de l'UNEF-ID sauvegardées par et à la Cité des mémoires étudiantes depuis années étaient en attente de subventions ministérielles pour pouvoir être traitées et accessibles aux chercheurs et aux intéressés, sans oublier le sort des archives de l'UNEF dite SE, dispersées et pour certaines disparues, les archives de la FAGE, et d'autres archives, publiques ou privées telles celles des administrations, des premiers ministres, des personnes étant intervenues dans ce dossier, Il faut donc considérer cette contribution comme provisoire.

L'ALS étendue aux étudiants en 1990...

En 1948, l'allocation logement familiale (ALF) est créée pour aider les foyers à supporter l'augmentation des loyers consécutive à la fin de l'encadrement des loyers (loi du 1^{er} septembre 1948). En 1971 (loi du 16 juillet), l'allocation logement sociale (ALS) est instaurée comme complément pour les ménages vulnérables. En 1977 (loi du 3 janvier) l'aide personnalisée au logement (APL) vient renforcer le disposi-

tif mais elle est limitée aux appartements conventionnés par l'État. En 1990, Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale du gouvernement de Michel Rocard sous la présidence de François Mitterrand, étend le bénéfice de l'ALS aux étudiants en leur seule qualité d'étudiants locataires d'un logement. Nous sommes alors dans le cadre du lancement du plan « Universités 2000 », et d'un plan social étudiant comprenant : un indice social spécifique servant de base à l'aide sociale aux étudiants ; un dossier social unique destiné à évaluer la situation de chaque étudiant ; le transfert la gestion des bourses aux CROUS avec une revalorisation de leur montant de 6 % à la rentrée 1990 tout en augmentant leur nombre de 10 %, etc. Ce plan social est signé le 26 mars 1991 par quatre syndicats étudiants, le CELF (Collectif des étudiants libéraux de France), l'UNI, la FAGE et l'UNEF-ID, en la personne de son président Christophe Borgel, le plan est ensuite présenté en Conseil des ministres. L'ALS est d'abord instituée en Ile-de-France, étendue dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants en 1992, enfin début 1993 c'est l'ensemble du territoire qui est couvert. Le dispositif est simple : dès lors qu'ils déclarent ne pas disposer de revenus propres, l'ALS est attribuée aux étudiants de manière automatique, quels que soient les revenus de leurs parents. Et elle s'élève en 1993 à 1 074 francs par mois pour les étudiants parisiens et à 945 francs pour les provinciaux¹ (donc environ 150 €). L'ALS à la rentrée 1993 est accordée à 365 000 étudiants.

... et remise en cause en 1993

En mars 1993, la droite vient de gagner les élections législatives. François Mitterrand demeurant Président de la République, le gouvernement de la deuxième cohabitation

1 *Le Monde*, 25 septembre 1993

est dirigé par Édouard Balladur, Premier ministre, François Fillon en étant le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Lors de la présentation le 23 septembre à la presse de son projet de budget pour 1994, celui-ci confirme ce qu'il avait envisagé des juin : à partir de la rentrée 1994 les conditions d'attribution de l'aide sociale au logement seront réduites². Il persiste ensuite, affirmant vouloir « moraliser l'allocation de logement social », précisant que la « générosité de l'État » risque d'atteindre un quart du budget de l'enseignement supérieur, et qu'en conséquence cela n'était « pas raisonnable »³.

Nicolas Sarkozy, devenu quant à lui porte-parole du gouvernement, est également chargé de préparer le collectif budgétaire pour 1993, puis la loi de finances 1994. Au sortir du conseil des ministres du 13 octobre 1993, il déclare que la refonte de l'ALS est « une question de justice sociale », le budget de l'ALS pour les étudiants étant de 3,6 milliards de francs et devant augmenter indubitablement avec la croissance du nombre d'étudiants prévu par le plan « Université 2000 ». Pour mémoire, rappelons que le cap des deux millions d'étudiants venait d'être franchi, soit 600 000 de plus qu'en 1988. « Avec 60 000 étudiants supplémentaires à la rentrée de 1993, la France compte aujourd'hui plus de 2 millions d'étudiants, et 45 000 étudiants supplémentaires sont prévus pour la rentrée de 1994 »⁴.

Le projet est le suivant : les boursiers conservent l'ALS à taux plein, pour les autres le bénéfice de l'ALS décroît si

2 *Le Monde*, 25 septembre 1993

3 Trentième anniversaire de l'ENSAM de Bordeaux, *Les Echos*, 2 novembre 1993.

4 Jean-Yves le Déaut, débat budgétaire, Assemblée nationale, séance du 15 novembre 1993, JOAN débats, p. 5804.

le revenu mensuel de l'étudiant est inférieur à 3 300 francs (équivalent de 600 €), en prenant en compte la déclaration fiscale des parents. Au-delà, plus d'ALS. Conséquence : pour les non boursiers, une réduction de l'allocation de 65 %⁵. La session parlementaire budgétaire commence, le budget du logement doit venir en première lecture à l'Assemblée nationale le 8 novembre, et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 15 novembre. Une telle remise en cause ne pouvait qu'entraîner des protestations du côté étudiant.

Le groupe de pression étudiant en action

Le paysage syndical étudiant est alors le suivant : quatre organisations nationales sont considérées comme représentatives au regard de la Loi dite Jospin de 1989, en fonction de leurs résultats électoraux : l'UNEF indépendante et démocratique, l'UNEF dite « solidarité étudiante » (SE), la FAGE et l'UNI. L'UNEF-ID est présidée par Philippe Campinchi qui a succédé à Christophe Borgel en novembre 1991, mais il est en situation difficile tant en interne – puisqu'en réalité il est minoritaire et ne conserve la présidence que par le compromis issu du congrès de Clermont-Ferrand (mai 1993) – qu'en externe, avec des résultats électoraux décevants. L'UNEF dite SE (présidée depuis 1992 par Bob Injey) est également confrontée à une contestation interne et à la situation ouverte après la chute du mur de Berlin. Quant à la FAGE (présidée par Philippe Touzeau-Menoni depuis novembre 1991) si elle connaît des progrès électoraux, elle est en situation de redéfinition notamment dans ses rapports avec les « monodisciplinaires ». Enfin, l'UNI demeure présidée par l'universitaire Jacques Rougeot.

5 *L'Express* 11 novembre 1993.

L'annonce du projet suscite l'opposition de la plupart des organisations étudiantes. Le répertoire d'action classique du syndicalisme est utilisé : communiqués de presse, contacts informels entre responsables étudiants et membres des cabinets ministériels, tracts, pétitions. Début novembre, l'UNEF-ID annonce que sa pétition a déjà recueilli 70 000 signatures et convoque une réunion des délégués des universités pour le samedi 6 novembre à la Sorbonne.

La « menace » d'un nouveau mouvement étudiant alors que le sujet est sensible, touchant directement des centaines de milliers d'étudiants, est d'autant plus crédible que mouvement contre la réforme Devaquet intervenu dès la première cohabitation en 1986 est encore dans toutes les mémoires. Dès lors les manifestations prévues comme chaque année à l'occasion de l'examen du budget, actions usuellement routinières, sont susceptibles d'avoir un écho bien plus large dans ce contexte, et ce d'autant qu'elles sont – événement inédit – appelées en commun par les deux UNEF. En effet, dès le moins de juin avait eu lieu une « rencontre officielle des deux UNEF, la première en date depuis 22 ans »⁶. *L'Humanité* s'en était fait l'écho avec la publication d'une interview de Bob Injey : « Le gouvernement vient de provoquer la riposte la plus unitaire qu'on ait connue depuis très longtemps dans les universités. À l'image de l'UNEF (SE) et de l'UNEF-ID qui se retrouvent au coude à coude [...] À la rentrée il faudra amplifier l'action, de manière unitaire, dans toutes les universités »⁴. Une manifestation est appelée pour le 15 novembre, et un communiqué commun signé par les deux présidents appelle

6 VILA ROMAIN, *Les relations entre L(es)'UNEF et la CGT : méfiance, polarisation, convergence (mai 68-avril 2006)*. Mémoire de master Sciences des sociétés et de leur environnement, mention science politique, spécialité sociologie politique (2^e année). Sophie Beroud (dir.), IEP Lyon 2, 2008.

4 *L'Humanité*, 24 juin 1993.

les étudiants à se mobiliser non seulement sur l'ALS mais aussi « sur la question plus générale des conditions d'études et de vie [...] de crédits d'urgence ».

Côté institutionnel, Philippe Campinchi a obtenu un rendez-vous – ce qu'Édouard Balladur ne peut ignorer puisque ce rendez-vous est officiel – avec le président François Mitterrand pour évoquer l'ALS. « Nous souhaitions évidemment jouer sur les contradictions au sein de la cohabitation et obtenir le soutien de la plus haute autorité de l'État contre ce projet qui nous semblait injuste ». La rencontre aura bien lieu, mais après le recul du gouvernement sur l'ALS ⁵.

3 novembre : le gouvernement recule

Commentant un communiqué du ministre à la suite d'incidents survenus les 29 et 30 octobre à Assas et à Dauphine⁶, l'article du *Monde* du 31 octobre, sous le titre « Le ministre de l'enseignement supérieur cherche à calmer l'agitation étudiante », précise : « C'est peu dire que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prend au sérieux la fièvre soudaine qui parcourt, depuis quelque temps, le monde étudiant et universitaire ». Surtout que la fièvre peut aussi atteindre le social avec des mobilisations à Air France, Chausson, etc.

Le gouvernement prendra-t-il le risque d'une conjonction entre plusieurs conflits sectoriels? Les dirigeants étudiants tablent sur le « syndrome Air France » qui est aussi évoqué à l'Assemblée nationale, comme dans la question d'un député communiste : « D'autres que vous [il s'adresse à François Fillon], je pense en particulier, mais ce n'est pas le seul, à votre

5 « Trois rencontres », témoignage de Philippe Campinchi, 10 septembre 2004, Institut François-Mitterrand.

6 Agression par l'extrême-droite d'une distribution de tracts UNEF sur l'allocation logement et les conditions de rentrée, puis contre une conférence sur le droit d'asile à l'initiative de l'UNEF-ID avec SOS-racisme.

collègue des Transports à propos du conflit Air France, ont dû revoir leur copie »⁷.

Le 3 novembre, à l'Assemblée nationale, à une question posée par la députée socialiste Véronique Neiertz, François Fillon répond : « Contrairement aux informations qui circulent, l'allocation logement ne sera supprimée pour personne. »⁸ Dans la même séance le député RPR Bruno Bourg-Broc tout en se déclarant favorable à des mesures de justice, s'inquiète : « cette allocation est nécessaire pour de nombreux étudiants [...] Un climat d'incompréhension entre le gouvernement et les étudiants semble en outre se développer sur cette question qui mérite des explications supplémentaires. Il faudrait sûrement prendre des mesures différentes de celles qui nous ont été annoncées ». Si malgré tout, il maintient un projet de travail, il ne concernera uniquement que les familles dont le revenu fiscal est supérieur à 20 000 F (3 000 €) par mois pour appliquer une baisse et suppression de l'ALS. Mais cette réforme qui n'est qu'envisagée ne s'appliquerait qu'en 1994 pour les nouveaux inscrits étudiants, et en 1995 pour ceux qui bénéficient déjà de l'ALS⁹.

Ainsi, François Fillon sauve la face. Il sous-entend qu'il ne s'agit pas d'un recul puisqu'aucune décision n'était prise, car les chiffres qui circulent ne sont que des « hypothèses de travail » et tout en maintenant son cap de « justice sociale » il repousse à plus tard sa mise en œuvre aux rentrées 1994 et 1995. Il s'agit pourtant bien d'un recul, accueilli comme tel par les mouvements étudiants comme par les commentateurs. « Pour calmer la grogne dans les universités, le gouvernement

7 Jean-Claude Gayssot, 2^e séance du 15 novembre 1993, JOAN p 5801.

8 JOAN, 2^e séance du 3 novembre 1993, p 5289.

9 JOAN, 2^e séance du 3 novembre 1993, p 5295.

renonce à l'essentiel de sa réforme de l'allocation logement pour les étudiants » titre l'article du *Monde* du 5 novembre.

Une mobilisation qui dure et s'amplifie sur le budget

La menace levée sur l'ALS ne calme pas la grogne étudiante. Le 9 novembre plusieurs milliers d'étudiants manifestent notamment en province, avant la grande manifestation prévue le 15. La mobilisation paraît encouragée par ce recul. « Ayant obtenu satisfaction sur ce premier point (l'ALS) les étudiants entendaient protester cette fois contre les difficultés matérielles de la rentrée »¹⁰. Philippe Campinchi, c'est un événement, est présent et intervient au congrès de l'UNEF. « Vingt-deux ans, c'est long, beaucoup trop long », rappelant que les deux syndicats ont agi en commun contre la réforme de l'ALS, obtenant que le gouvernement revoie sa copie. « Le mouvement étudiant peut gagner, [...] car ceux qui seront dans la rue lundi sont les lycéens de 1990 qui avaient gagné quelques milliards à l'époque »¹¹. Dans *l'Humanité* du 15 novembre, journée d'action et de manifestations, les deux présidents sont interviewés et vont dans le même sens. Pour Philippe Campinchi « il faut mesurer que jusqu'ici, du moins pour les quinze dernières années, les luttes étudiantes n'avaient rien obtenu en matière budgétaire. Cette situation pesait négativement. La nouveauté, c'est que beaucoup de ceux qui sont dans l'action aujourd'hui ont participé au grand mouvement lycéen de 1990 qui avait arraché plusieurs milliards de francs. Ils amènent donc l'idée qu'il est possible de gagner sur ce terrain aussi ». Bob Injey insiste sur la portée de la question. « Beaucoup d'observateurs ont cru déceler dans la remise en cause de l'allocation logement (ALS) la raison du mouvement. C'est vrai que la colère était grande. Mais le malaise est si profond qu'on s'est

10 *Le Monde* 11 novembre 1993.

11 *L'Humanité* du 13 novembre 1993.

très vite aperçu que la mobilisation s'effectue sur la question plus générale des conditions d'études et de vie. Les manifestations de ces derniers jours expriment l'exigence de moyens pour les locaux, pour des postes de professeurs et de personnels non enseignants en nombre suffisant. L'idée qu'il faut des crédits d'urgence est devenue la revendication d'un très grand nombre d'étudiants. Nouvelle aussi, la forte aspiration à être tous ensemble pour gagner. C'est dans ce cadre que l'appel unitaire UNEF, UNEF-ID constitue un atout supplémentaire pour le développement de la lutte ». Jusqu'en décembre, mais surtout dans certaines villes de province et beaucoup moins dans la région capitale, des assemblées générales, des grèves, des manifestations avec parfois – comme à Nantes, des affrontements. Les deux UNEF appellent ensemble à des réunions de coordinations de délégués d'assemblées générales et des facultés en grève mais la nature même des mobilisations budgétaires induit une localisation des mobilisations et une individualisation des négociations, chaque université ayant ses problèmes spécifiques. L'intérêt pour les étudiants va au-delà des syndicats étudiants. Le 4 décembre, le nouveau secrétaire général du CCJ-CGT (Centre confédéral de la jeunesse), Pierre Jean Rozet, réunit les deux UNEF, la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), les Pionniers de France, le MJCF (jeunesses communistes), le MJS (jeunesses socialistes), « Turbulences » (jeunes de la CFDT), le secteur jeunesse de FO. Type de configurations liant étudiants et organisations professionnelles que l'on va retrouver dès le début 1994 au moment du CIP¹², et treize ans plus tard avec la mobilisation de 2006 contre le CPE (Contrat première embauche).

12 Contrat d'insertion professionnelle, intégré dans la « Loi quinquennale pour l'emploi » le 31 décembre 1993 par le gouvernement Balladur qui le retire rapidement après les premières mobilisations étudiantes du début 1994. A la suite sera lancée une « consultation nationale de la jeunesse », créée l'AFIJ (Association formation et insertion pour les jeunes), et une « charte des stages » élaborée par des organisations étudiantes et confédérales.

Jamais abandonnée, la remise en cause de l'ALS

Après les échecs gouvernementaux face à la censure du Conseil constitutionnel sur la loi réformant le gouvernement des universités (juillet 1993) et à la menace de la rue (ALS, CIP), François Fillon choisit une « manière douce », désignant le président de l'université Marne-la-Vallée, Daniel Laurent, pour rédiger un rapport. Le « rapport Laurent », intitulé « Universités : relever le défi du nombre »¹³ est déposé en janvier 1995, il préconise une décentralisation de l'enseignement supérieur et une réforme des droits d'inscription et de l'aide sociale aux étudiants avec dans sa « ligne de mire » l'ALS. La réaction est immédiate : la majorité des syndicats des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, se retrouvent au coude à coude avec les organisations étudiantes. À quelques mois des élections présidentielles, il n'est pas question pour le candidat Balladur de handicaper sa campagne avec une telle fronde aux effets imprévisibles. Le rapport continuera à vivre sa vie de énième rapport...

Après les élections de 1995 qui voient Jacques Chirac porté à la présidence de la République avec Alain Juppé comme Premier ministre, la question de l'ALS est à nouveau posée, « la réforme revient sur le devant de la scène »¹⁴. Le rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Philippe Auberger, propose un amendement pour le budget 1996 en vue d'apporter des restrictions à l'ALS. La FAGE, les deux UNEF s'y opposent vivement, la question globale du statut social de l'étudiant est posée, le ministre de l'Éducation nationale François Bayrou, est chargé de sa mise en œuvre. Entretemps les mobilisations sociales de 1995 contre le « plan

13 *La Documentation française*, 1995.

14 *Les Échos*, 16 octobre 1995.

Juppé » de réforme des retraites ont amené au premier recul social du gouvernement Chirac-Juppé.

Ni la première, ni la dernière tentative de réforme de l'ALS...◆



LE MOUVEMENT DE 1993-1994 (Philippe Campinchi)

Pour évoquer en quelques mots le mouvement étudiant de 1994 sur l'ALS, il est avant tout nécessaire de contextualiser le sujet. Il est en effet indispensable de rappeler que ce mouvement concerne un sujet qui est, dans le vocabulaire de l'UNEF, un premier pas vers l'allocation d'études pour tous, la vieille revendication de l'UNEF de l'après-guerre.

L'ALS permet sur la question du logement de donner à l'étudiant, par son statut, un droit qui contribue à son autonomie. L'ALS est gagnée, pour l'anecdote, autour d'une table avec Claude Allègre le conseiller spécial de Lionel Jospin ministre de l'Éducation nationale, Christophe Borgel et moi. Les gouvernants, et Claude Allègre le premier, n'ont jamais anticipé les conséquences de cette mesure.

La naissance de l'ALS se déroule dans une période particulière. Le plan social étudiant initié par Jospin et Allègre avec le soutien de l'UNEF-ID a « boosté » les constructions de logements étudiants. Symboliquement c'est d'ailleurs en 1994 que l'Association interprofessionnelle des Résidences Étudiants et services (AIRES) qui regroupe des résidences privées (Groupe Réside Études, Studer Nexity, BNP, Odalys Campus, Suite Études, etc.) et l'ensemble des résidences conventionnées hors CROUS (Fac Habitat, Arpej, Efidys, etc.) se crée. Je suis actuellement le délégué général de l'AIRES et nous rappelons souvent que c'est au début des années 1990, dans ce mouvement de massification de l'enseignement supérieur, que

s'imaginent et se construisent des réponses aux demandes de logement des étudiants.

Ce mouvement contre l'ALS ne commence pas au mois de juin 1994. Je me souviens très bien que c'est le 20 septembre 1993, qu'on apprend par un article du journal *Le Monde*, qu'une remise en cause de l'ALS est programmée par le gouvernement Balladur. Avant cette date personne n'évoquait le sujet. Nous pensons immédiatement avec Jean-François Stopar et Guillaume Houzel mes camarades de sensibilités au sein de l'UNEF-ID, que cette décision peut mettre le feu aux poudres. Il faut rappeler que je suis dans une situation particulière, puisque je suis président de l'UNEF-ID mais je suis en réalité potentiellement minoritaire au sein de mon organisation. Je suis face à une grosse contestation entre une gauche syndicale entérinée par Emmanuelle Paradis, David Rousset et Pouria Amirshahi, et des jeunes autour de Michel Rocard qui sont dans ma majorité, mais dont je ne suis pas certain d'avoir le soutien total. C'est donc un peu compliqué. Je dois jouer et surfer dans ce contexte de crise depuis le mois de janvier 1993.

Nous décidons mes amis et moi de lancer et proposer une pétition contre la réforme de l'ALS au Bureau national de l'UNEF-ID qui suit à l'unanimité notre initiative. Nous décidons alors de mettre en scène cette pétition en organisant une pétition géante, affichée sous la forme de dazibaos dans les campus de France. Rapidement nous récoltons des milliers de signatures. Le mouvement ne commence donc pas par des manifestations, mais par une mobilisation par la pétition. Comme nous appréhendions le fait d'être débordé autant en interne qu'en externe, nous avons pris l'initiative de convoquer une réunion à la Sorbonne pour le dimanche 6 novembre 1994. L'idée était

assez hallucinante, puisqu'il s'agissait d'une réunion des délégués des pétitionnaires. Cela nous a permis de réunir tout le monde et d'inviter l'UNEF communiste qui a répondu présente. C'était une première. Dans la même semaine, il y a eu la naissance d'un début de mouvement à Nantes. Je suis allé à Nantes, voir ce qui se passait et apportait le soutien national de l'UNEF-ID à ce mouvement. Les étudiants de Nantes sont intervenus à la réunion des pétitionnaires. Lors de cette réunion nous avons appelé à manifester pour le 15 novembre, et un communiqué commun signé par les deux présidents appelle les étudiants à se mobiliser non seulement sur l'ALS mais aussi « sur la question plus générale des conditions d'études et de vie [...] de crédits d'urgence ».

J'étais donc un président de l'UNEF-ID minoritaire dans son organisation, mais capable d'entraîner tous le monde. J'apparaissais comme combatif et déterminé sur le sujet de l'ALS. Dans cette effervescence naissante, j'ai essayé pour nous créer de l'espace politique de jouer sur les contradictions de l'État. Le pays vivait sa seconde cohabitation. En désaccord avec le gouvernement Balladur sur la réforme de l'ALS, j'ai demandé audience au Président de la République pour essayer de jouer sur les contradictions politiques institutionnelles. Il faut se souvenir que nous étions marqués dans notre imaginaire par le mouvement Devaquet où Mitterrand avait dit « je me sens en phase avec ce mouvement ». Cette petite phrase était symbolique... et reconnaît encore en 1994. J'obtiens un rendez-vous avec le Président de la République qui est annoncé dans l'agenda de François Mitterrand. Je tente également une rencontre, via François Baroin, avec Jacques Chirac, mais ce dernier décline la rencontre.

Lorsque je serai reçu le projet de réforme de l'ALS est déjà retiré. Au gouvernement Balladur deux tendances s'opposent sur le sujet. François Fillon, alors ministre de l'Enseignement supérieur, était pour une réforme de l'ALS : nous avions commencé à discuter des aménagements possibles. Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget, dit grosso modo « si il y a un mouvement qui commence, on arrête tout, on ne va pas recommencer 1986 ». Balladur décide finalement de tout supprimer et de revenir à la situation antérieure.

Lors du mouvement contre l'ALS de 1994, les étudiants ne descendent pas sur le pavé. C'est la convergence d'une agitation de l'UNEF-ID et de l'unité syndicale sur ce sujet avec une pétition géante, d'un mouvement étudiant naissant à Nantes sur des questions budgétaires, d'une rencontre programmée du président de l'UNEF-ID avec le Président de la République, qui affolent le gouvernement Balladur et le conduisent à retirer ce projet. Un bel exemple de mobilisation de l'UNEF-ID ! ♦



50 ANS DE LOGEMENT ÉTUDIANT À REIMS (Cécile Hochard)

Les œuvres universitaires en faveur des étudiants voient le jour en France au début du xxe siècle et leur histoire dépasse donc largement celle du CNOUS et des CROUS qui ont fêté leur cinquantième anniversaire en 2005. Toutefois, dans certaines régions françaises, les établissements d'enseignement supérieur, au premier rang desquels les facultés, ne sont créées qu'après la Seconde Guerre mondiale. La mise en place des œuvres universitaires y est alors réalisée dans le cadre institutionnel du CROUS. Cette situation se rencontre notamment à Reims.

L'étude du CROUS de Reims peut s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus large sur le monde étudiant depuis le milieu des années 1950, marqué par un fort accroissement des effectifs et confronté à des problèmes récurrents, notamment de logement. L'historique présenté ici donne à voir le cas d'une académie de taille modeste, qui doit pourtant faire face aux mêmes difficultés que les autres en matière d'organisation et de gestion des œuvres universitaires (crédits trop faibles, évolution des services proposés aux étudiants moins rapide que celle des habitudes estudiantines, etc.), mais qui se caractérise par la mise en place de quelques solutions originales, en matière de logement notamment.

Le récent classement des archives du CROUS de Reims, complété par la consultation des papiers du COPAR et de l'UNEF-ID, permet de présenter une première ébauche de

l'histoire des œuvres universitaires en Champagne-Ardenne, qui souffre cependant de quelques lacunes chronologiques et thématiques, reflet de celles des différents fonds d'archives disponibles.

Une lente genèse, contemporaine de la création du CNOUS et des CROUS

Les archives du COPAR déposées aux Archives nationales fournissent quelques éléments sur la naissance des œuvres universitaires à Reims. Les premières notations remontent à 1949, date à laquelle le COPAR demande à la direction de la Jeunesse et des Sports d'accueillir au restaurant du CREPS les quelques dizaines d'étudiants de l'École de médecine et de pharmacie, rapidement suivis par ceux de l'École supérieure de commerce. Cette solution perdure jusqu'au milieu des années 1950.

L'histoire des œuvres universitaires est alors marquée par la promulgation de la loi du 16 avril 1955 portant « réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants ». Ce texte crée notamment le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) et définit les attributions respectives de chacune de ses deux structures placées sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale. Leur conseil d'administration comprend alors la moitié de membres étudiants et instaure un système de cogestion des œuvres universitaires¹. Le CNOUS est notamment chargé d'« effectuer ou de faire effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création des services propres à satisfaire ces

¹ Pour plus de détails, voir FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 125 sq

besoins ; de contrôler la gestion des centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires ; de seconder les initiatives et l'actions des organismes qui poursuivent un but analogue ou complémentaire ». L'article 5 de la loi prévoit en outre que « les Centres régionaux peuvent créer, dans les villes universitaires de leur ressort des comités locaux qui fonctionnent sous la forme de sections du Centre régional ». C'est en application de cette disposition que naît, à Reims, en octobre 1958, le centre local des œuvres universitaires, rattaché jusqu'en 1961 au CROUS de Paris. L'académie de Reims n'est en effet créée que le 12 décembre 1961 ; le CROUS rémois voit, quant à lui, le jour près d'un an plus tard, par décret du 7 novembre 1962.

Le centre local rémois est, dans un premier temps, principalement chargé de gérer la Maison des Étudiants du 23, rue Boulard, ouverte en 1955 et qui héberge depuis cette date l'AGE (association générale des étudiants), et la section locale de la MNEF. Mais rapidement, et en raison de l'accroissement du nombre d'étudiants rémois provoqué par l'ouverture de l'École supérieure des Sciences en 1956, ancêtre de la faculté, puis de cette dernière en 1961, le centre local puis le CROUS de Reims vont être chargés de la construction de cités et de restaurants universitaires. Leurs activités prennent alors une tout autre dimension.

Une préoccupation primordiale : construire des cités et des restaurants universitaires

Les années 1960 correspondent en effet à la multiplication des établissements d'enseignement supérieur à Reims et, corrélativement, à un afflux important d'étudiant(e) s qu'il va falloir loger et nourrir. C'est ainsi qu'après l'ouverture de la Faculté des sciences en 1961, un « collège littéraire univer-

sitaire » (rattaché à la Faculté des lettres de Nancy) est créé en 1964, puis en 1966 d'un « collège universitaire de droit et de sciences économiques », de l'UFR/IUT de Reims et de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Les établissements d'enseignement supérieur continuent de se multiplier à Reims avec, en 1968 la création de la Faculté de Droit et de Sciences Économiques, de la Faculté de Lettres et Sciences humaines et, enfin, en 1970 la création à Reims de l'École nationale de chirurgie dentaire, transformée la même année en UER d'Odontologie. Les chiffres des effectifs estudiantins rémois manquent ; on peut tout de même dire que l'on passe, en moins de dix ans, de quelques centaines à plusieurs milliers d'étudiants. Cet accroissement est bien plus accentué que celui observé à l'échelle nationale où on assiste à un doublement entre 1960-1961 et 1967-1968².

À la création du CROUS de Reims, il existe déjà une cité de 291 places (Saint-Nicaise, pour les garçons) où les premiers locataires ont pu s'installer en février 1962 dans l'un des deux pavillons. Avant la fin de 1962, une deuxième résidence de 308 places, réservée aux filles, est mise en chantier. Elle ouvrira ses portes en mars 1964. Ces deux bâtiments ont été construits sur des terrains cédés à titre gratuit par la mairie au CROUS de Paris (terrains de la butte Saint-Nicaise en 1959 et 1960, terrain de la rue des Coutures pour la cité de filles en 1961).

La municipalité rémoise cède également, fin 1963, des terrains à proximité de la Faculté des sciences afin d'y construire trois nouvelles résidences, pouvant accueillir au total 922 étu-

2 FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 269 sq.

dians, et un restaurant universitaire de plus de 1 000 places. Dans le même temps, le projet de construction d'un second restaurant universitaire de 542 places, en centre-ville, place des Droits de l'Homme, est approuvé.

Une originalité rémoise en matière de logement : les conventions précoces avec les offices HLM

Dès ses premières années d'existence, le CROUS de Reims établit un étroit partenariat avec les offices HLM locaux. C'est une forte proportion de logements relevant des HLM qui sont ainsi proposés aux étudiants. Cette situation est une originalité locale qui ne se retrouve pas dans les autres académies françaises. Au niveau national, le système existe officiellement depuis 1962, même s'il se développe principalement entre 1968 et 1975 : les CROUS réservent et meublent au bénéfice des étudiants des logements HLM, le plus souvent des appartements pour jeunes ménages ou des colocations et font appel au financement des sociétés d'habitat à loyer modéré pour la construction d'une partie des résidences universitaires de type traditionnel³. Pour la France entière, environ 10 % des étudiants sont logés dans ces HLM. À Reims, la proportion atteint près de 40 % dans le tableau des constructions présenté ci-dessus. Au cours des années 1960 et au début des années 1970, les sociétés d'HLM financent la construction d'ensembles de logements spécifiquement réservés aux étudiants, d'une part, et d'autre part réservent un certain pourcentage de chambres dans des bâtiments « mixtes ».

Enfin, des conventions spécifiques sont passées avec la société « Le Foyer rémois », entre 1966 et 1974, et concernent au total 975 chambres étudiantes⁴. Le parc immobilier destiné

3 Archives du CROUS de Reims, classeur n° 11, intercalaire « Circulaires ».

4 Archives du CROUS de Reims, classeur n° 9, intercalaire « Chambres individuelles ».

aux étudiants, tel qu'il existe au début des années 1970 ne va que très peu évoluer ensuite, malgré l'augmentation des effectifs qui ne cesse de s'accroître.

Cette première phase de l'histoire du CROUS de Reims est donc principalement marquée par les constructions de logements et de restaurants universitaires. Au début des années 1970, les étudiants rémois disposent des équipements suivants : cinq résidences universitaires, deux restaurants universitaires.

En dépit de ces nombreuses constructions au cours des années 1960, le recteur de l'Académie de Reims estime, en 1969, que leurs capacités vont être rapidement insuffisantes. Il précise en effet qu'en « 1969-1970, le nombre d'étudiants à loger dépassera 9 000 sur un total de 12 000 »⁵ alors même que le total des logements dépendant directement du CROUS atteint à peine 2 500 chambres.

Les années 1970 à 1987 vont donc être, quant à elles, dévolues à la gestion des équipements existants, mais aussi à leur insuffisance numérique, ainsi qu'à la diversification des missions remplies par les services des œuvres universitaires.

Développement de l'offre universitaire et affaiblissement du rôle des étudiants dans la gestion des œuvres (1987-2005)

Depuis une vingtaine d'années, deux événements ont marqué les services des Œuvres universitaires et leur gestion. La massification de l'enseignement supérieur a, tout d'abord, entraîné de nombreuses créations de sites universitaires extérieurs à leur université de rattachement. En Champagne

5 Archives du CROUS de Reims, carton 10.1, « Le recteur de l'Académie de Reims à M. le Directeur du Centre national des Œuvres universitaires et scolaires, Reims, le 26 septembre 1969 ».

Ardenne, plusieurs villes accueillent ainsi une population estudiantine nouvelle pour laquelle des équipements doivent être mis en place.

L'année 1987 marque, ensuite, un tournant important dans l'histoire du CNOUS et des CROUS. La décret du 5 mars 1987, relatif « aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires » offre une plus large autonomie aux CROUS, mais marque, dans le même temps, la fin de la parité de gestion entre les pouvoirs publics et les représentants étudiants. La proportion des étudiants dans les conseils d'administration sera une nouvelle fois diminuée par un décret du 29 janvier 1996. Les archives du CROUS de Reims permettent d'analyser les résultats des élections au conseil d'administration qui se sont tenues depuis 1987 et laissent apparaître une perte d'influence des syndicats étudiants « historiques » au profit de corpos.

Les œuvres universitaires à Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Troyes et Saint-Dizier

Au début des années 1990, les effectifs de l'enseignement supérieur connaissent un nouvel accroissement qui aboutit à la création d'antennes universitaires dans des villes dépourvues jusque-là de tout équipement. En Champagne-Ardenne, l'Antenne Universitaire de Troyes rattachée aux UFR de lettres, droit et sciences économiques de Reims est créée en 1990, le premier département de l'IUT de Reims à Châlons-en-Champagne en 1994 et en 1995 d'un département de l'IUT de Reims à Charleville-Mézières. Ces nouveaux établissements rendent indispensables, dans le cadre plus général du plan Université 2000, la construction et la mise à disposition pour les étudiants de logements et de restaurants universitaires. Le

modèle des cités, directement gérées par le CROUS, n'apparaît plus comme la solution unique. Ainsi à Troyes, deux établissements, la résidence-studio Geoffroy-de-Villehardouin et la résidence des Lombards relèvent directement des services des œuvres universitaires, mais les étudiants peuvent également se loger dans un foyer dont la gestion ne relève pas du CROUS qui, toutefois, conserve ses prérogatives pour les admissions. De même, ces nouveaux équipements proposent en majorité des studios équipés, et non des chambres. C'est le cas des trois résidences universitaires de Charleville-Mézières. Par ailleurs des restaurants, directement gérés ou agréés par le CROUS, sont ouverts à Châlons, Troyes et Charleville.

La fin de la cogestion

Le décret du 5 mars 1987 signe la fin de la cogestion des œuvres universitaires telle qu'elle existait depuis 1955 et plus largement depuis la naissance des œuvres dans l'entre-deux-guerres.

Ce texte comporte plusieurs aspects : l'autonomie accordée aux CROUS doit leur permettre d'adapter leurs services en fonction des spécificités locales. Cette autonomie s'applique également aux aspects budgétaires, et s'accompagne d'une diminution des subventions. Ce texte marque, par ailleurs, la fin de la parité pouvoirs publics/étudiants puisque sur les 26 membres (plus le président) on a désormais : 8 fonctionnaires des ministères, 8 représentants élus étudiants, 3 représentants des personnels du CNOUS et des CROUS dont 2 représentants des ouvriers et 1 représentant des personnels administratifs, 4 personnalités extérieures dont 2 choisies sur une liste présentée par les étudiants siégeant au CA du CNOUS. Au total : 10 « représentants de l'État », et 10 « étudiants »,

3 « personnels », plus le directeur du CNOUS. La situation est identique au niveau des CROUS : 7 représentants de l'État, 7 élus étudiants, 3 représentants des personnels, 2 présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, 4 personnalités désignées par le recteur, dont 2 choisies sur une liste présentée par les élus étudiants, 1 représentant de la région. Au total : 12 « représentants de l'État », 9 « étudiants », 3 « personnels », plus le recteur. La vice-présidence accordée aux représentants étudiants ne vient en rien diminuer leur perte d'influence au sein des conseils d'administration⁶.

Cette perte d'influence des étudiants est renforcée par le décret du 29 janvier 1996 modifiant celui du 5 mars 1987. Le CA de chaque CROUS, présidé par le recteur, comprend, en qualité de représentants de l'État, 7 membres titulaires et 7 suppléants choisis par le préfet de région, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux, sur proposition du recteur ; 7 membres titulaires et suppléants, élus, représentant les étudiants ; 3 représentants titulaires des personnels et 3 suppléants, à raison de 2 titulaires et 2 suppléants représentant les personnels ouvriers et 1 titulaire et 1 suppléant représentant les personnels administratifs, nommés par le recteur sur proposition des organisations syndicales représentatives ; 2 membres titulaires et 2 suppléants désignés par le recteur parmi les présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; 4 personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur d'académie ; 1 membre titulaire et 1 suppléant représentant la région. Le conseil d'administration des CROUS est donc dorénavant composé de 25 membres dont seulement 7 représentants des étudiants.

6 Archives de l'UNEF-ID, carton n° 341. Le décret du 5 mars 1987 a été publié au JO du 8 mars, pp. 2622-2624.

Cette première ébauche d'un historique du CROUS de Reims, et les archives qui ont permis de la réaliser, laissent apparaître de grands absents dans la gestion des œuvres universitaires en Champagne-Ardenne : les étudiants. Leur rôle et leurs actions au sein du conseil d'administration et des différentes commissions est difficile à discerner. Parties prenantes de la cogestion des Œuvres, leur opposition, leurs désaccords avec la direction du CROUS se manifestent presque exclusivement dans les journaux des différentes associations et syndicats étudiants. ◆



LA MNEF ET LE LOGEMENT ÉTUDIANT À TOULOUSE (Gérard Perié)

Le 23 septembre 1947, l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité une loi qui étendait aux étudiants le bénéfice de la Sécurité sociale. Quelques semaines plus tard, le 25 octobre, les représentants étudiants de toutes les villes universitaires se réunissaient à Paris et approuvaient les statuts de la Mutuelle nationale des étudiants de France, créée pour gérer le régime de Sécurité sociale qu'elle instituait.

L'INTÉRÊT DE LA MNEF ENVERS LE LOGEMENT ÉTUDIANT : LE CONGRÈS DE TOULOUSE DE 1954

Les problèmes que posait l'élaboration d'une définition des structures de l'habitat étudiant étaient agités depuis le congrès de Toulouse d'avril 1954. Au cours de ce congrès, les membres de la MNEF revinrent sur l'intérêt de la Mutuelle pour le logement étudiant, qui peut s'expliquer pour deux raisons.

La construction de logements : élément d'une politique d'action sanitaire et sociale

La MNEF s'intéressait de près à la santé des étudiants. Selon ses propres statistiques, trente étudiants sur mille avaient besoin de consultations psychiatriques et trois sur mille devaient être hospitalisés pour troubles mentaux¹. Or, de toutes les causes qui déterminaient l'apparition des maladies sociales les plus répandues dans le milieu étudiant, la crise

¹ BDIC, 4° delta 1151/1 1958 (2), 47° congrès de l'UNEF, dossier « finance »; document « Le logement étudiant »

du logement était la moins contestable. Ainsi l'intérêt de la MNEF envers le logement se justifiait-il en partie par une politique d'action sanitaire et sociale. C'est ce qu'illustre la citation suivante : « À côté de quelques privilégiés qui obtiennent une chambre dans une cité universitaire, combien d'étudiants sont obligés de se contenter d'une chambre de bonne malsaine et non chauffée ? À moins que pour être logés d'une façon à peu près convenable, ils préfèrent y sacrifier une telle partie de leurs ressources qu'ils ne sont plus en mesure de se nourrir suffisamment. En tout état de cause, leur santé en pâtit un jour ou l'autre »². Mais l'intérêt de la MNEF pour le logement étudiant peut se justifier autrement.

La construction de logement, projet d'intégration sociale de l'étudiant

Les membres de la MNEF regrettaient que, jusqu'à présent, les étudiants aient été considérés comme des individus à part, coupés du reste de la société. Comme nous le verrons plus loin, la Cité universitaire était pour eux un instrument de cette mise à l'écart de l'étudiant. Pour qualifier cet isolement des étudiants, les représentants de la MNEF utilisaient un terme fort : « ségrégation ». Alors que, selon eux, tout rapprochait les étudiants des autres jeunes – conditions de vie, difficultés d'ordres affectif et psychologique, problèmes économiques, etc. –, ceux-ci étaient victimes d'une ségrégation alors qu'ils étaient de jeunes travailleurs comme les autres. Or, dans la volonté de la MNEF de lutter contre cette ségrégation, le logement avait un rôle central. Celui-ci était à la base du projet car : « c'est en mettant en contact, dans la vie de tous les jours, des étudiants et les autres jeunes, les étudiants et l'ensemble de la population que l'on arrivera à supprimer les

2 BDIC, 4° delta 1181/1, 1951-1956, dossier « La MNEF et le problème du logement étudiant », p. 21.

anciens concepts, à diminuer les risques de l'isolement pour les étudiants, en tant que groupe, en tant qu'individu et que l'on pourrait aboutir à une totale intégration sociale qui serait bénéfique à ceux qui issus de certaines classes sociales, vont déjà à l'université, mais aussi à tous ceux qui, issus des autres classes sociales, hésitent à aller à l'université et qui pourtant pourraient être des étudiants tout aussi valables que ceux qui y sont déjà »³.

L'habitat étudiant idéal, conclusions de la commission habitat

Une commission de spécialistes fut réunie en 1956 par la MNEF, qui définit les lignes générales d'une conception valable du logement étudiant en tenant compte à la fois de ses besoins d'existence, d'ordre universitaire mais aussi d'ordre psychologique et social. En premier lieu, la commission estimait que l'étudiant n'avait pas, en matière de logement les mêmes attitudes ni les mêmes attentes que les autres catégories sociales.

L'étudiant « ne cherche pas un logement où il va 's'installer', qu'il aménagera et qui sera sien pendant de très longues années. Ce qu'il veut, c'est, en exagérant un peu, un 'abri' qui réponde aux exigences minima de confort et d'hygiène »⁴. Mais cette première conclusion n'abordait que l'aspect matériel du logement étudiant. Aussi, en second lieu, la commission précisait que « le logement doit corriger dans toute la mesure du possible, les effets de l'isolement ou, mieux encore, le supprimer »⁵. Ainsi, dans la vision de la MNEF, le logement étudiant devait être un cadre où régneraient un climat et des conditions

3 Idem

4 BDIC, 4^e delta 1151/1 1958/2, 47^e congrès de l'UNEF, dossier « finance » ; document « Le logement étudiant », p. 21

5 Idem

favorables à l'épanouissement de l'étudiant, tout en respectant son autonomie et en facilitant son intégration sociale. Cette volonté pourrait apparaître bien contradictoire. Comment, en effet, concilier intégration sociale et autonomie individuelle ? Comme nous le verrons plus loin, la MNEF a mis au point une nouvelle formule de logement étudiant censée apporter une solution efficace à ces deux exigences en apparence contradictoires. Mais auparavant, arrêtons-nous sur les critiques que la Mutuelle exprima sur les cités universitaires.

Avantages et inconvénients de la Cité universitaire

Les positions prises par la MNEF sur le logement étudiant ont suscité des réactions jusque dans les grands quotidiens nationaux. Le journal *Le Monde*, publiait le 9 avril 1956 un article affirmant que la mutuelle étudiante s'opposait à la formule des cités universitaires : « [...] la Mutuelle des étudiants a fait sienne à l'unanimité les conclusions d'une commission de médecins et de psychologues condamnant le principe des cités universitaires »⁶. Pourtant, les sources nous invitent à être moins catégoriques que le journaliste. Les représentants de la MNEF se défendaient d'être contre les cités universitaires : « Il convient de préciser que nous ne condamnons pas la cité universitaire, ce serait dangereux et nous exposerait au risque que l'État abandonne cette construction »⁷. La mutuelle étudiante distinguait plusieurs étapes dans la vie universitaire. La première, caractérisée par l'émancipation de l'étudiant au sein de sa famille, correspondait approximativement à la période de la fin des études secondaires et du début des études supérieures.

6 BDIC, 4° delta, 1181/1 1951-1956, dossier « Bulletin des administrateurs et des présidents de section », mai 1956, n° 6, « L'habitat étudiant », article paru dans *Le Monde*, 9 avril 1956, « La mutuelle étudiante contre les Cités universitaires » étudiant », p. 21

7 BDIC, 4° delta, 1181/1 1951-1956, dossier « AG de la MNEF », « Commission du logement », p. 129

À cette période, du fait de la séparation brutale qui mettait l'étudiant dans un dénuement matériel et un abandon d'habitude parfois difficile à soutenir, la formule de la cité universitaire pouvait convenir, du fait des avantages qu'elle procurait. Les étudiants trouvaient à la cité universitaire des conditions d'existence favorisant au maximum leur travail universitaire et des services communs facilitant leurs loisirs, leurs besoins sportif et médical. Le principal objectif des constructeurs avait été de créer des lieux de repos et de travail, sans omettre pour autant, en fonction des moyens financiers, les loisirs. Par ailleurs, les représentants étudiants de la MNEF appréciaient que la cité universitaire réalise une intégration poussée de l'étudiant dans le milieu universitaire : « En ce sens, le logement en cité constitue un progrès appréciable sur le logement individuel chez les particuliers. Il soustrait l'étudiant à l'isolement et le place dans un milieu psychosocial actif. On peut parler à ce sujet d'une intégration sociale horizontale, c'est-à-dire qui tente à situer l'individu dans un groupe social auquel il appartient »⁸. Mais si elle représentait une solution valable pour cette première étape de la vie universitaire, très vite, les inconvénients de la vie en Cité prenaient le dessus sur les avantages.

À l'origine construites pour brasser internationalement des jeunes de tous les pays pour qu'ils se rendent compte de ce qui les unissait, les cités universitaires avaient perdu, dans la seconde moitié du XX^e siècle, leur mission originelle. Le recrutement des cités était avant tout national, voire régional, et portait ainsi sur des individus d'un milieu identique. Là consistait la principale critique des représentants étudiants de

8 BDIC, 4° delta, 1151/1, 1958 (2), 47° congrès UNEF, dossier « Document congrès le logement étudiant », p. 24

la MNEF, qui estimaient que si la cité universitaire favorisait l'intégration de l'étudiant dans le milieu universitaire, elle l'isolait du reste de la nation. Pire, si elle offrait les avantages de loger avec des éléments de confort appréciables les étudiants dans les premiers temps de leurs études supérieures, elle ne les plaçait pas moins dans un cadre social très structuré. Or, ce cadre, en favorisant la création d'un esprit de clan, voire d'un « esprit de classe »⁹, allait directement à l'encontre de la nouvelle voie syndicale que s'étaient donnée les étudiants dans la charte de Grenoble. Ainsi, dans leur vision, la vie en cité universitaire était une vie coupée du monde réel, une vie en vase clos : « un monde artificiel où l'effort est inutile et les problèmes à résoudre sans commune mesure avec ceux des autres groupes sociaux. [...] S'il le souhaite, l'étudiant peut tout faire dans la Cité. Il va de la faculté au restaurant universitaire, de celui-ci à la cité universitaire où il retrouvera le plus souvent le stade universitaire, le ciné-club universitaire, la bibliothèque universitaire ». Ces aspects de la vie universitaire étaient très graves pour la MNEF, qui y voyait la cause des troubles psychologiques que présentaient les étudiants.

Ainsi, tout en ne négligeant pas les bons côtés de la cité universitaire qui était particulièrement adaptée pour les jeunes étudiants – difficultés matérielles amoindries, bonnes conditions de logement, camarades, ambiances étudiantines –, les représentants de la MNEF la critiquaient en cela qu'elle était un milieu très clos, ne favorisant pas l'intégration de l'étudiant plus expérimenté au reste de la Nation. ◆

8 BDIC, 4° delta, 1151/1, 1958 (2), 47° congrès UNEF, dossier « Document congrès le logement étudiant », p. 23

9 Idem

LA PARTICIPATION DES MOUVEMENTS ÉTUDIANTS À LA GESTION DES ŒUVRES (Jacques Delpy)

Dans le temps limité qui m'est imparti, je souhaite diviser ma courte intervention en deux volets en préliminaire et en conclusion desquels je présenterai quelques remarques.

Je rappellerai quelques étapes de la progression de la prise de responsabilité de l'UNEF dans la gestion de son environnement social, et indiquerai, ensuite, les obstacles, mais aussi les déviations qui ont ralenti cette marche en avant. Je tiens à préciser que je n'engage aucun membre du Conseil d'administration de l'association et à citer mes principales sources : les livres de Frédéric Vigouroux, Jacques-Antoine Gau, de Michel de La Fourrière et François Borella, la revue « Documents étudiants », les publications du Germe et de la C.M.E; sans oublier certaines de mes archives personnelles.

En remarque liminaire, je voudrais, comme cela a été fait ce matin, saluer la mémoire de ceux que F. Vigouroux place dans « le Panthéon de la Fondation des Étudiants de France », c'est-à-dire Marcel Colombet, les docteurs Arnaud, Cohen, Colliard, Douady, Puech, Vauthier, André Honorat, le recteur Jean Sarailh, Jean Zay (liste non exhaustive), les ministres et fonctionnaires de l'Éducation nationale, des Affaires sociales et de la Santé qui encouragèrent par leurs engagements et actions le développement des œuvres sociales et la prise de responsabilité des étudiants dans la gestion de celles-ci. Hommage soit rendu également aux nombreux militants anonymes de l'UNEF

Venons-en, maintenant au rappel des étapes de la conquête de la prise de responsabilité étudiante. Souvenons-nous d'abord, que l'UNEF, pendant de très longues années, a reposé sur des « Corps » dans lesquelles les étudiants effectuaient de nombreuses actions bénévoles (polycopie des cours magistraux, organisations de réunions culturelles, gestion de restaurants, bals, etc.) qui engendraient une lourde tâche pour les élus de ces époques, mais constituaient une formation de premier niveau à la réalisation d'activités de type coopératif, dont on ne soupçonne pas l'importance aujourd'hui.

Selon Michel de La Fournière, l'action de l'UNEF, longue et patiente, et les nombreux soutiens dont elle a bénéficié, ont abouti à la création d'un système assez complexe d'aide aux étudiants ; dont l'origine avait vu le jour à l'issue de la première guerre mondiale et dont le développement s'est accru, sous l'étendard de la Charte de Grenoble ; on peut rappeler la création en 1923, de la Fondation santé des étudiants de France, celle, en 1936, par Jean Zay du Comité supérieur des œuvres étudiantes puis de l'OTU, de l'OSSU, des cités universitaires, etc.

La loi du 23 septembre 1948 qui a porté extension de la sécurité sociale aux étudiants s'inscrit dans le cadre de la politique de progrès social, élaborée durant les années de la Résistance ; en effet, ni l'action entreprise par certains groupements privés pour améliorer la situation des étudiants ni l'attitude des étudiants eux-mêmes ne manifestaient encore cette prise de conscience des données réelles de la condition de l'étudiant.

« En substituant à la politique d'assistance fondée sur une appréciation des besoins individuels de l'étudiant jugé par

référence à son milieu familial, une politique sociale qui vise à reconnaître les droits du jeune universitaire en tant que tel et en imposant un recours aux techniques de garantie contre les risques sociaux appliquées jusque-là aux seuls travailleurs salariés elle a marqué le point de départ d'une intégration véritable des étudiants dans la Nation » (J. A. Gau) ; une circulaire du ministère du Travail et de la Sécurité sociale du 31 décembre 1948 invite les caisses primaires à faciliter la mise en place de sections locales et à collaborer avec les représentants de l'UNEF.

« C'est un domaine entièrement nouveau pour eux, mettant en jeu des problèmes administratifs et financiers complexes que les militants du mouvement étudiant allaient avoir à assurer les responsabilités » (J. A. Gau). D'autant plus que cet outil allait autoriser la mise en place de prestations supplémentaires : assurance accidents scolaires, invalidité, décès, dommages, d'activités médico-sociales (éducation sanitaire et prophylaxie des risques, création de centres de soins), politique du logement par des accords avec les organismes d'HLM.

Ainsi que le constate M. de La Fournière « La MNEF est l'expérience la plus importante de gestion étudiante directe... les tâches gestionnaires et les actions revendicatives ne s'opposent pas... de la sorte le syndicalisme étudiant ne vit qu'en dépassant sans cesse les intérêts du monde étudiant actuel et en les situant au sein des problèmes nationaux » ; parmi ceux-là figurent la réforme de l'enseignement et la gestion des œuvres universitaires. »

Je ne reviendrai pas sur la loi de 1955, évoquée ce matin, mais noterai que dans sa version initiale la loi disposait que le

directeur du CNOUS était nommé par le ministre sur proposition du conseil d'administration et que le R.A.P précisait les modalités de sa nomination en spécifiant que le CA présentait des noms au ministre (3 au moins et 6 au plus). Au niveau régional le secrétaire général était proposé par le CA et nommé par le directeur général. Il faut en venir aux obstacles et déviations qui infléchirent cette longue progression fondée, initialement, sur « une lente imprégnation des cabinets ministériels » et qui avait au cours des conflits coloniaux puis, en 1968, démontré, dans la rue, l'existence d'un « pouvoir étudiant »

Guy Coq, fin 1968, écrit : « À lire toutes ces dispositions, on a l'impression d'un effort évident pour assurer dans le cadre des institutions centralisées de la France une sorte d'exception. Il faut reconnaître que les personnes qui furent amenées à inaugurer ces dispositions firent un effort de fidélité à l'esprit d'une loi étrangement libérale. Mais nous devons dire que très vite il fallut constater que des obstacles importants tendaient à détruire tout cet effort de décentralisation des décisions. » Guy Coq en cite deux : le carcan du système des finances publiques et les habitudes administratives d'une structure centralisée. J'en ajoute deux autres : la scission du mouvement étudiant qui, objectivement, l'affaiblit et l'existence de graves divergences politiques entre le mouvement étudiant et le pouvoir.

Sur le même tempo, Olivier Burgelin écrit dans son étude *Le langage étudiant et le problème du pouvoir* : « Les étudiants ont imposé les principes de la réforme. Sur ce plan, déjà, le 'pouvoir étudiant' démontre sa réalité et acquiert une légitimité; personne ne conteste sa victoire. Le pouvoir s'est également concrétisé par l'occupation des lieux de travail et des émeutes... Chacun considère que quelque chose a changé. »

En pratique cela signifie que chacun doit pouvoir participer librement et en toute liberté non aux prises de décision mais aux choix des politiques en vertu desquelles ces décisions sont prises. Mais Burgelin « se refuse à croire que l'Université française puisse subsister comme un isolat révolutionnaire au sein d'une société bourgeoise ».

Dans le même temps G. Mignot s'inquiète des faux mirages de l'autonomie « réclamer l'autonomie de l'Université sans s'appuyer sur un projet politique est inefficace et dangereux : inefficace car il n'est pas possible de donner un contenu précis à la notion d'autonomie, dangereux car c'est offrir aux conservateurs un nouvel habit pour camoufler la permanence du système traditionnel ». Mignot esquisse une véritable réforme de l'Université et, me fondant sur les conversations amicales que j'ai entretenues, alors, avec Michel Praderie on voit bien que l'on s'inscrit dans les débats qui conduisirent à la loi Faure.

Après les obstacles, voyons les déviations. Disons quelques mots sur la MNEF : le paradoxe tient à la conjugaison d'une part, d'un désengagement de l'État et de l'attribution, dans le même temps, de compétences élargies à la MNEF et, d'autre part, à l'affaiblissement du pouvoir de contrôle exercé sur cette institution par un syndicalisme étudiant divisé. Il en résulta une pratique de gouvernance interne attribuant une place exagérée à une Direction générale échappant au contrôle des syndicats étudiants et privilégiant, au contraire, la mise en place de réseaux d'influence, le développement d'actions dans divers secteurs marchands entraînant des situations financières périlleuses, l'abandon progressif des principes de base ayant fondé la MNEF, le dépassement des lignes déontologiques de la Mutualité et la mise en place de procédés affairistes ; en

conséquence vint la défiance des autorités de contrôle. En un mot, trop de pouvoirs, insuffisamment surveillés, avaient conduit à des abus et infractions et entraînaient la faillite de l'institution.

Vous m'autoriserez, au terme de ce survol rapide d'évoquer certaines réflexions, sans prétendre aborder les sujets qui seront examinés dans l'après-midi : la question de l'efficacité des organisations publiques est d'une grande actualité et conditionne leur avenir ; et les syndicats étudiants ne peuvent que participer à ces débats. Pour ma part je m'appuierai sur certaines analyses de l'économiste Pierre Bauby (travaux du Ciriec) : « Les théories néolibérales prétendent imposer la soumission des services publics aux lois du marché et de la concurrence mais cela entraînerait un démantèlement des missions de service public et contribuerait au délitement sociétal. Les services rentables des marchés en développement seraient externalisés rendant progressivement impossibles les péréquations économiques, sociales, territoriales, générationnelles... Il convient de développer le débat public qui soit autre chose que des "concertations" ou des "consultations" qui sont souvent sans impact sur les décisions. En réalité les choix faits par les autorités publiques seront d'autant plus pertinents, d'autant mieux acceptés, et d'autant plus efficaces dans leur mise en œuvre qu'ils reposeront sur l'expression en amont de toutes les parties prenantes. »

Il m'a semblé que ces considérations confirment la nécessité des débats qui vont avoir lieu cet après-midi et ouvrent une large place à l'action des organisations étudiantes, notamment dans le vaste secteur de la gouvernance du logement étudiant. ◆

LOGEMENT DES ÉTUDIANTS : LES DONNÉES NOUVELLES

(Robert Chapuis)

J'étais vice-président de l'UNEF en 1955, l'année de la création du CNOUS. L'UNEF était très attachée au développement des « œuvres » universitaires (logement, restauration, santé) ainsi qu'à leur cogestion. À cette époque, il n'y avait guère plus de 200 000 étudiants, dont la moitié, d'ailleurs, étaient inscrits à l'UNEF par le biais des AGE.

Un enseignement de masse

Aujourd'hui, comme le montre le tableau des effectifs (en milliers d'étudiants), c'est une tout autre situation.

	1960	1970	1990	2000	2010	2014
Universités	215	640	1 085	1 280	1 320	1 540
IUT	–	25	75	120	116	116
STS	8	30	200	240	242	232
CPGE	21	30	65	70	80	82
Autres	66	130	295	455	560	500
TOTAL	310	850	1 740	2 165	2 318	2 470

En 1960, il n'y avait pas encore d'IUT et fort peu de STS. Il y avait des classes préparatoires, très sélectives, pour préparer les concours des Grandes Écoles. En 2014, on compte plus d'un million et demi d'étudiants en université. En 2015, il semble qu'il faille en rajouter 65 000. Les effectifs universitaires augmentent alors que le nombre d'étudiants tend à

stagner en IUT, en STS et dans les classes préparatoires, après les fortes augmentations des années 1980 et 1990. Dans la même période, on avait vu le développement des Écoles, grandes ou moins grandes, et souvent privées, qui pèsent lourd dans certains domaines tels que le commerce ou le management. Un tableau le montre : il y a à peu près autant d'étudiants dans les formations d'ingénieur et dans les écoles de commerce, mais la quasi-totalité de ces dernières sont à statut privé (contre 1/3 pour les écoles d'ingénieur).

(En milliers d'étudiants)	1980	1990	2000	2010	2014 (dont privé)
Écoles d'ingénieurs	40	60	90	120	138 (48)
Écoles de commerce		50	65	110	137 (136)

En 2015, il s'agit donc de deux millions et demi d'étudiants dont plus du quart se trouvent en Île-de-France¹. Dans les régions, l'enseignement supérieur s'est implanté aussi dans les villes moyennes. Si l'on prend la Région Aquitaine, on trouve une grande université à Bordeaux (3/4 des étudiants) et une plus petite à Pau, mais aussi des formations supérieures à Agen, Périgueux, Bayonne et dans les Landes.

Diversité

Les étudiants ne constituent pas une masse homogène. Ainsi, les étudiantes représentent 55 % des effectifs, mais 85 % dans les formations sociales et paramédicales et seulement 28 % dans les formations d'ingénieur. Les étudiants d'origine étrangère forment plus de 12 % des effectifs, soit près de 300 000 étudiants. Près de la moitié sont originaires du continent africain.

L'origine sociale n'est pas la même selon les filières empruntées¹. On en retrouve les effets dans la poursuite des études. Deux tiers des étudiants poursuivent leurs études au bout d'un an, mais ils sont 49 % dans les disciplines AES et 82 % dans les formations d'ingénieur.

Par rapport au logement, il faut aussi tenir compte de la résidence : elle pèse sur le coût des loyers et sur celui des transports. Il y a 23 % des étudiants dans un logement indépendant à Paris, mais seulement 15 % en région parisienne.

Mobilité

À la diversité des situations, s'ajoute la nécessité de changer de lieu, donc de logement, pour une période plus ou moins longue. Le développement des stages en France ou à l'étranger, pour 3, 6 ou 12 mois, rapproche les conditions des étudiants de celle des apprentis ou des jeunes en formation professionnelle.

La prolongation des études oblige souvent à un travail salarié pour faire face à leur financement. Ce travail peut être intégré aux études ou tout à fait extérieur. Il peut impliquer une certaine mobilité et des conditions de logement qui y correspondent.

Conditions de logement

Les constats effectués par l'Observatoire de la vie étudiante en 2010 restent valables pour l'essentiel. Globalement on constate que :

– 33 % habitent chez leurs parents (39 % d'étudiantes – 28 % d'étudiants);

1 Les enfants d'ouvriers sont 10 % en université, mais 22 % en STS. Dans le secteur de la santé, ils sont 6 % contre 41 % pour les enfants de cadres.

- 13 % sont en résidence collective (11 % étudiantes – 15 % étudiants);
- 54 % sont indépendants.

Ces derniers se répartissent en 3 catégories :

- 30 % louent un appartement (seul ou en couple);
- 13 % sont dans une propriété familiale ou autre;
- 11 % sont en colocation.

L'indépendance est progressive selon la durée des études :

- au bout d'un an, la moitié habite chez les parents;
- au bout de trois ans, ils ne sont plus qu'un tiers;
- après cinq ans, ils sont encore 5 %.

(À noter que 7 % des étudiants au-delà du bac + 5 sont propriétaires de leur logement, seuls ou en couple).

Le financement du loyer est un problème difficile pour les étudiants (54 %) qui vivent (seul ou en couple) dans un logement indépendant. Un quart financent eux-mêmes leur loyer, et un quart ont un loyer payé par leurs parents. Les autres participent au paiement du loyer, mais doivent compter sur une aide de la famille.

Il y a le cas des boursiers. Un petit tiers (31 %) des étudiants (ils ont au moins 26 ans) sont boursiers sur critères sociaux. 56 % d'entre eux sont fils d'ouvriers, 67 % viennent de familles dont le revenu est inférieur à 900 €. La plupart (96 %) n'ont pas d'activité rémunérée, sinon occasionnelle pour certains (18 %).

Faute de bourse, une activité rémunérée est alors indispensable. C'est le cas pour 53 % des étudiants :

- 26 % ont un emploi intégré à leurs études;
- 15 % ont un emploi au moins à mi-temps sur au moins six mois de l'année;
- 13 % ont un emploi occasionnel.

Cette activité dépend bien entendu de l'âge des intéressés. Pour l'emploi intégré aux études, ils sont 18 % à 20 ans, mais 40 % à 28 ans. De même, pour un emploi semi-permanent, ils sont 17 % à 20 ans, mais 38 % à 28-29 ans.

Le rapport avec la famille reste évidemment essentiel, notamment pour les conditions de vie matérielles. Les étudiants reviennent chez les parents ou moins souvent (en moyenne un week-end sur deux), selon l'âge, la situation personnelle (seul ou en couple), la situation familiale (parents séparés), les distances (éloignement de la résidence des parents), le niveau social (coût des transports), etc. Ils sont plus d'un tiers à ne rien recevoir de leurs parents. C'est le cas des boursiers notamment, mais pas seulement. À 23 ans, trois quarts des étudiants reçoivent de l'argent, moitié pour des dépenses précises, moitié pour des dépenses librement décidées ; les sommes dépendent des revenus des parents. À 25 ans, ils sont à peine un sur deux, et à 28 ans, à peine un sur trois. Cet argent sert notamment pour payer le loyer, mais la qualité du logement reste insuffisante pour plus de la moitié des étudiants.

La dimension de la ville de résidence joue aussi un rôle. Plus la ville est grande, moins le logement indépendant est développé. Ainsi, il y a 23 % des étudiants dans un logement indépendant à Paris (où les loyers sont plus chers), et seulement 15 % en région parisienne (vu le coût des transports sans doute), mais 35 % dans les villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Les mobilités étudiantes²

Les étudiants sont de plus en plus mobiles pour leurs études. Il y a la mobilité liée à la poursuite de leurs études, inégale selon les disciplines (*cf.* les effectifs). C'est le cas après un BTS, un DUT, une licence ou une classe préparatoire qui se fait dans un lycée ou une petite université. Il y a de plus en plus la mobilité liée aux stages à l'étranger. Elle a des conséquences sur l'occupation du logement qui peut être reloué, sous-loué ou abandonné en fonction de la durée du stage (qui peut aller jusqu'à un an). Elle pose également la question du logement des étudiants étrangers dans les villes universitaires (voir les effectifs).

Le programme Erasmus est déterminant. Il facilite l'insertion institutionnelle entre les pays de l'Union européenne et ouvre des avantages administratifs et matériels. Les bourses Erasmus apportent une aide, mais elles ne suffisent pas à la prise en charge de tous les frais. Le budget d'un étudiant à l'étranger se monte en moyenne à 700 € par mois et l'hébergement constitue une part importante. La situation varie en fonction des modes de vie et du système d'aide financière des pays d'origine et des pays d'accueil. Pour la France, une enquête fait apparaître que 26 % des étudiants étrangers n'éprouvent pas de difficultés particulières, mais ils sont 37 % s'ils appartiennent à un pays de l'Union européenne et 22 % seulement pour un pays européen hors UE. Les parents contribuent plus ou moins fortement au financement des séjours, notamment de l'hébergement. C'est vrai pour 20 % des étudiants étrangers (en France) en moyenne, mais c'est le cas pour 43 % des étudiants originaires de l'UE. Ils sont 11 % à travailler pour financer leurs études, mais il y a des différences selon les pays

2 *Les mobilités étudiantes*, La Documentation Française, 2012

d'origine : 16 % pour les Africains, 20 % pour les Maghrébins, encore plus pour ceux qui viennent de l'Europe de l'Est.

Si l'on considère ceux qui ne bénéficient pas d'une bourse Erasmus, près de 50 % du financement provient des familles. Il monte à plus ou moins 80 % pour les étudiants venant de Belgique, du Portugal, de Grèce, d'Italie.

La question de l'hébergement est devenue très sensible. « Un certain nombre de pays ont commencé à examiner comment ils pourraient se rendre plus attractifs auprès des étudiants. Ils ont cherché à élaborer des stratégies de recrutement international, travaillant sur les privilèges de l'emploi, la disponibilité et la qualité du logement étudiant, les services proposés et les frais de scolarité ».

Depuis une enquête en 2006, la Grande-Bretagne a fait des efforts significatifs en ce domaine.

La qualité des stages dépend de la qualité de l'enseignement dispensé, mais elle est liée également aux conditions de l'insertion sociale des étudiants par le logement (*cf.* l'ouvrage déjà cité). ◆

LES ACTIONS DE LA RÉGION AQUITAINE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT (Mickaël Haddad)

Du diagnostic à l'action

En 2005, la Région a piloté et financé un diagnostic qui n'avait jamais été réalisé auparavant sur les besoins en logement des étudiants sur les sites d'enseignement supérieur aquitains. Les conclusions de l'étude ont été validées par l'ensemble des acteurs aquitains et ont permis de susciter un consensus sur la nécessité d'intervenir de manière coordonnée dans ce domaine : l'État apportant les Prêts Locatifs Sociaux (PLS), le Rectorat ou les EPCI apportant le foncier, les organismes HLM apportant leur savoir-faire en montage d'opération et le CROUS sa capacité de gestion.

Pour rappel, les besoins faisaient apparaître à cette date un fort déficit en logements sociaux étudiants (7,6 places pour 100 étudiants contre 8,2 au niveau national) et un besoin de rattrapage estimé à 3 500 nouveaux logements ; une obsolescence des cités-U (4 867 non rénovées depuis leur construction dans les années 1960-1970), dont le CPER 2007-2013 a inscrit la requalification de 3 444 places ; des difficultés d'accès au logement des étudiants par manque de garanties financières (pour les étrangers notamment qui représentent 8 à 10 % des effectifs).

Afin de répondre à cette difficulté, le Conseil régional a mis en œuvre une politique globale de soutien au logement étudiant autour de trois axes d'intervention :

- des aides à la construction et à la réhabilitation ;
- une aide à la personne (Clé Aquitaine) ;
- un soutien au développement de l'offre en parc privé (reprise dans la politique logement des jeunes).

La Région Aquitaine a ainsi encouragé la production et la requalification de l'offre en logement étudiants sociaux fortement carencée sur la région. Son intervention a permis d'entamer un rattrapage considérable en plus de 5 ans.

Un rôle d'impulsion

Sous l'impulsion de la politique volontariste de la Région Aquitaine, entre 2005 et 2015, la Région aura injecté 10 418 millions d'euros pour la production de 2 393 nouveaux logements étudiants sur les 3 661 places mises en production en Aquitaine (soit 65 % de l'offre nouvelle financée par la Région Aquitaine). La collectivité avait également négocié auprès du ministère du Logement, les compléments d'agrément PLS nécessaires au financement des projets (2005 : + 296, 2006 : + 238 et 2007 : + 472), en plus des 130 à 150 agréments annuels. De fait, l'Aquitaine fait partie des régions les plus dynamiques de France en termes de construction (28 % des logements neufs livrés en France étaient situés en Aquitaine en 2008 ; 15 % en 2009 ; 18 % en 2010).

À la rentrée 2015, sur 3 661 places mises en production, 3 445 ont été au total livrées, dont 3 103 sur les 23 résidences de Bordeaux et 204 sur le secteur de Pau (3 résidences). 2 993 ont été financées par la Région Aquitaine. Le parc en logement étudiant aura augmenté de 40,5 % entre 2004 et 2015 passant ainsi de 8 544 places à 12 005 places (offres CROUS et parc HLM dédié).

Les résidences sociales pour étudiants couvrent ainsi les besoins de 10,4 étudiants sur 100. Ce fort investissement de la Région Aquitaine a permis un net rattrapage de l'offre, plaçant ainsi la région dans la moyenne des régions françaises.

Cette nouvelle offre présente l'avantage :

- de proposer des loyers modérés inférieurs de 20 à 25 % aux prix du marché ;
- de proposer une offre plus diversifiée (avec 14 % de logements partagés du T1bis au T6) ;
- d'être localisé sur les lieux d'étude ou dans l'hyper-centre (Campus Michel-Serres à Agen, Montaury à Anglet, TPG sur la CUB, pôle de Gestion de la Bastide, Campus Carreire).

Changer le visage des campus universitaires : la requalification des cités-U

La Région a été aussi force de proposition pour accélérer le rythme de rénovation qui était figé à 300 places par an jusqu'en 2009. Elle a proposé de concert avec le Rectorat, le CROUS, le ministère des Finances et la DRE un montage juridique et financier nouveau qui prévoit de scinder la requalification en deux sous-programmes, l'un portant sur la réhabilitation de 2 000 places par le CROUS, l'autre portant sur la reconstruction de 1 400 places en maîtrise d'ouvrage externalisée (qui permettront de compenser la démolition des 15 bâtiments les plus obsolètes).

Effectivement, l'Aquitaine connaissait jusqu'à aujourd'hui un faible rythme de rénovation des cités-U, lié au fait que le CROUS ne peut pas raisonnablement fermer plus de 300 places par an pour les rénover (cela entraîne une perte de capacité pour les étudiants).

Ce montage mixte vise à ajouter aux 300 places mises en réhabilitation chaque année par le CROUS, la reconstruction de 350 logements en remplacement des cités-U démolies. Étant donné que les nouveaux logements seront construits sur des terrains nus et livrés avant la démolition des bâtiments qu'ils doivent remplacer, cela n'entraînera pas de perte de capacité et c'est là le caractère innovant du projet.

Ce montage a été intégré à la convention d'application du CPER 2007-2013 signée le 28 avril 2009. Il permettra d'atteindre au terme du CPER, un taux de requalification de 85 % du parc, là où le seul programme de réhabilitation n'aurait permis d'aboutir qu'à 55 %.

Entre 2005 et 2014, la Région a mobilisé près de 15,78 M€ pour la requalification des cités universitaires. À la rentrée 2014, 2 143 logements ont été livrés.

Le traitement des cités-U passe par des travaux de réhabilitation (objectif CPER 2007-2013 de 1 990 places) ainsi que des démolitions reconstructions (1 466 places). Sur les 3 444 places à réhabiliter ou à reconstruire de sites universitaires de Bordeaux et de Pau, 2 797 places ont été financées par la Région entre 2007 et 2014, soit un taux de réalisation de plus de 80 %.

Le CPER (Contrat de Plan État-Région) 2015-2020 prévoit la réhabilitation de 1 000 logements, 500 logements en reconstruction et 2 000 logements en production neuve pour un investissement de la Région à hauteur de 17,6 M€.

Élargir l'action au logement des jeunes en formation et en insertion professionnelle

L'action de la Région s'étend au logement des jeunes en formation et en insertion professionnelle. Depuis 2009, la Collectivité a investi 9 M€ pour la production de 1 281 places (foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales accueillant des jeunes, résidences hôtelières à vocation sociale, résidences Moov'access).

L'Aquitaine est la première région à avoir lancé, depuis juin 2006, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le CROUS de Bordeaux, un dispositif de garantie de loyer CLE Aquitaine proposant aux étudiants et aux jeunes en formation une solution pour fournir une caution solidaire à leur bailleur. Fort de son succès, le dispositif est repris depuis la rentrée 2014-2015 par l'État à destination des étudiants. Depuis 2006, plus de 7 500 jeunes ont bénéficié de CLE Aquitaine.

En décembre 2014, la Région a voté le nouveau règlement d'intervention du logement étudiant et des jeunes en formation afin de conforter ses aides à la construction et inciter les territoires et les porteurs de projet à l'innovation.

La Région poursuivra également son effort d'innovation. Par exemple, le dispositif *1-2-3 Toit* qui vise à encourager la location de chambres ou de dépendances à des jeunes en formation pour une courte durée, pour un loyer modéré.

Une plate-forme de mise en relation a été créée, elle a déjà permis la formation d'environ 400 binômes depuis 2010. Le cadrage juridique permet de sécuriser aussi bien le loueur que le locataire. ◆

POLITIQUE DE L'EUROMÉTROPOLE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT

(Syamak Agha-Babei)

Dans le cadre du 4^e PLH, l'Eurométropole veille à développer une offre logement à l'attention des étudiants. Au-delà de la production pure, la collectivité s'est attachée à la réalisation de logements répondant mieux aux demandes particulières et récurrentes de cette population (colocation, boursiers, étrangers non UE, temporalité différente, etc.)

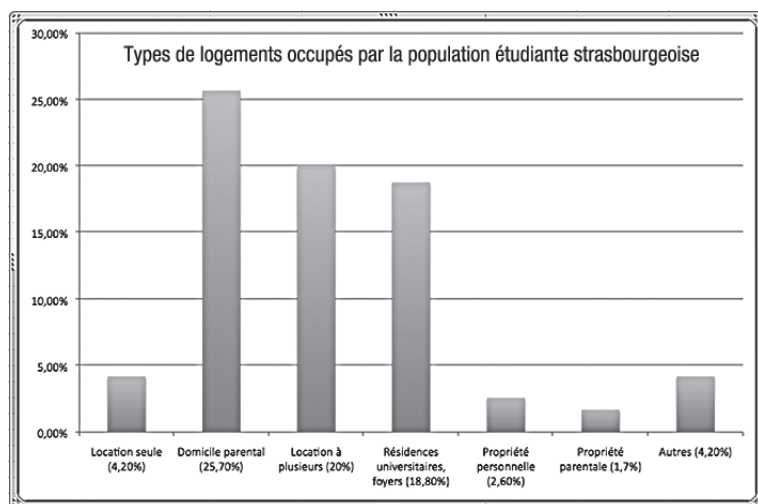
La présente note rappellera dans un premier temps des éléments qualitatifs sur la population des étudiants dans l'Eurométropole. Ensuite, un point sera fait sur le logement existant. Enfin, les axes de la politique en la matière seront exposés et explicités au travers des réalisations faites par l'Eurométropole sur la période 2009/2014.

La population estudiantine de l'Eurométropole

On dénombre sur l'Eurométropole de Strasbourg environ 53 000 étudiants, soit plus de 80 % des effectifs de l'Académie de Strasbourg. En effet, l'Université de Strasbourg accueille chaque année 43 000 étudiants environ, dont 20 % d'étudiants étrangers. Elle est ainsi la plus importante université de France (en nombre d'étudiants et de personnels). Au 15 janvier 2014, elle accueillait **44 991 étudiants** (20 % d'étudiants étrangers), dont :

- 6 844 en arts, lettres, langues (15,2 %)
- 13 103 en droit, économie, gestion et sciences politique et sociales (29,1 %)

- 8 568 en sciences humaines et sociales (19 %)
 - 10 622 en sciences et technologies (23,6 %)
 - 5 854 en santé (13 %)
- 8 337 stagiaires en formation continue (2011);
 2 759 enseignants et enseignants chercheurs;
 2 030 ingénieurs, techniciens, ouvriers et personnels administratifs des bibliothèques (BIATSS);
 4 749 intervenants professionnels extérieurs;
 37 unités de formation et de recherche (UFR), facultés, écoles et instituts;
 78 unités de recherche (2014).



LE PARC DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS SUR L'EUROMÉTROPOLE

Les résidences du CROUS

Parmi ces logements, le CROUS est l'organisme qui gère le plus de logements étudiants. En effet, il possède environ 4 500 logements répartis dans quatre cités universitaires qui comprennent principalement des chambres et studio et dans

cinq résidences universitaires composées de studios et parfois de T2. C'est dans les cités universitaires que les loyers sont les moins chers (de 164 à 400 € par mois). En résidence, les loyers sont compris entre 385 et 450 € par mois.

Les résidences services des bailleurs sociaux

Environ 1 000 logements (9 résidences) gérés par des bailleurs sociaux et animés par des sociétés de gestion ou par des associations sont proposés aux étudiants sur l'Eurométropole de Strasbourg. Habitation Moderne, la Socolopo, Villogia, Logiest, Amitel possèdent ainsi des logements à destination des étudiants. Le chapitre Saint-Thomas ainsi que l'association des anciens élèves de l'INSA gèrent également deux résidences pour ce public. Globalement ces résidences proposent des loyers de 230 € pour un T1 à 620 € pour un T2.

En fonction des résidences, on peut trouver des salles de sport, des accès contrôlés, l'accès au WiFi illimité, des laveries, des bibliothèques, une salle conviviale avec télévision, une salle informatique. Parfois, un gardien est présent les jours ouvrés.

Les résidences étudiantes privées

Environ 2 300 logements en résidence-services du parc privé sont proposés à des étudiants sur l'Eurométropole de Strasbourg. Les loyers pratiqués sont compris entre 400 et 600 € par mois charges usuelles comprises.

LES ACTIONS DE L'EUROMÉTROPOLE ENTRE 2009 ET 2014

Le PLH avait défini des axes d'actions à mener pour les étudiants.

- Renforcement de l'offre globale de logements.

- Développement de résidences étudiantes supplémentaires sur l'agglomération et en particulier sur Strasbourg.
- Identification de fonciers appartenant à l'Eurométropole ou à ses communes à proximité de sites d'enseignement, mis à profit à cet effet.
- Réalisation d'aménagements et d'équipements publics visant à rendre cette offre plus qualitative (ex : future passerelle du Heyritz).
- Production spécifique de logements à destination des étudiants modestes.
- Cession par l'Eurométropole ou ses communes de fonciers à prix réduit et octroi de garanties d'emprunts en contrepartie de la réalisation d'une offre conventionnée (ex : Heyritz, Maison de l'Ingénieur n° 2),
- Mise en relation de bailleurs sociaux avec des promoteurs et négociation avec l'État du financement de logements étudiants en PLUS (bilan : plus de 900 logements conventionnés).
- Développer une offre qualitative et innovante permettant de répondre aux besoins des étudiants et chercheurs de 3^e cycle et de renforcer l'image et l'attractivité des pôles d'enseignement.
- Création de la maison universitaire internationale (MUI), îlot Malraux, d'une capacité de 169 logements meublés dont 128 logements PLS et des studios exploités en gîte urbain pour les courts séjours.
- Amélioration qualitative de l'offre existante
Engagement de réhabilitations lourdes par le CROUS, le Chapitre Saint-Thomas, ... (ex : cité Alfred-Weiss, cité Paul-Appel, Gallia, Aumônerie Universitaire Protestante), avec des contributions financières importantes de l'Eurométropole.

- Communiquer plus largement sur les solutions s'offrant aux étudiants et de ce fait participer à l'articulation entre l'offre et la demande via le Point Infos Logement de l'Eurométropole, via le site « Strasbourg aime ses étudiants » pour les offres relevant notamment de la colocation en immeuble HLM.
- Développer une offre adaptée à des périodes de présence ponctuelles (jeunes en stages, étudiants étrangers, ...)
- Accompagner les opérateurs de logements aidés et les gestionnaires dans le développement de résidences permettant une gestion de séjours courts ou fractionnés afin de mieux d'adapter à la demande des étudiants.

Le prochain PLH, intégré au futur PLU intercommunal confortera ces actions et cherchera à promouvoir toute action innovante dans l'accueil des étudiants sur Strasbourg. ♦



LE LOGEMENT ÉTUDIANT VU DE L'UNIVERSITÉ

LE RAPPORT DE TERRA NOVA

(Martin Adler)

Martin Adler a été le rapporteur du groupe de Terra Nova qui a travaillé sur le logement étudiant. Avant de présenter la synthèse du rapport, puis les diverses propositions, il a insisté sur plusieurs points, à partir d'exemples précis :

– à Marne-la-Vallée où cohabitent enseignement supérieur et Grandes Écoles, en particulier celle des Ponts-et-Chaussées, la mairie a accepté d'accueillir des logements étudiants, mais uniquement pour l'École des Ponts et Chaussées. Elle a estimé qu'elle n'était pas concernée par les autres formations et qu'il appartenait à l'État de prendre en charge les logements afférents ;

– les communes construisent des logements pour les étudiants dans le cadre de leurs obligations légales en matière de logement social. De ce fait les étudiants qui y logent (notamment les étudiants étrangers) se trouvent très souvent dans des zones décentrées. Ils ont des frais de déplacement importants et surtout s'y ennuiant, car ils sont en décalage avec les familles qui logent dans les mêmes cités. Ce n'est guère stimulant pour les études !

– les régions encouragent la mise en place d'un enseignement supérieur de proximité, avec des logements correspondants. Mais on triche alors trop souvent avec les exigences d'un véritable enseignement supérieur : celui-ci implique des

moyens de recherche et une communauté universitaire de qualité. Ces « centres Potemkine » ne répondent pas à une véritable démocratisation ;

– le logement étudiant est un élément essentiel de la vie étudiante, pour la réussite des études et pour l'intégration dans la vie sociale, notamment l'insertion professionnelle. Il a ses spécificités et ne peut se confondre avec un logement des jeunes en général. Les relations entre étudiants ont des conséquences essentielles pour leur avenir : ils doivent pouvoir se retrouver et se loger en tant que tels.

*Cf. ci-dessous des extraits du rapport Terra Nova
concernant la situation actuelle du logement étudiant.*

LE CONSTAT QUANTITATIF :
LA CONFRONTATION DES BESOINS À L'OFFRE RÉVÈLE
DES TENSIONS QUI ONT DES EFFETS NÉFASTES

La demande

L'évaluation des besoins est complexe. Si c'est souvent la pénurie qui est pointée, celle-ci n'est pas généralisée : la situation du logement étudiant est contrastée. La France compte presque 2,4 millions d'étudiants. Au niveau national, on estime que presque un tiers d'entre eux habitent le foyer parental (contre presque la moitié à la fin des années 1990), alors que deux tiers occupent un logement distinct. Autour de 1,6 millions d'étudiants ont donc besoin d'un logement chaque année. Les deux tiers ont recours à l'offre locative privée de logement, soit presque la moitié de la population totale des étudiants. 160 000 d'entre eux se tournent vers les résidences sociales, soit 10 % des étudiants « décohabitants ». Les étu-

dians restant habitent dans du logement social non résidence, des internats ou encore les résidences des grandes écoles.

L'offre

Quelle cette demande rencontre-t-elle ? Le premier constat est que cette offre, diverse, est difficile à évaluer. Elle se décompose pour l'essentiel de la manière suivante : résidences sociales (gérées le plus souvent par le CROUS - Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires - mais certaines d'entre elles sont gérées par des associations, voire directement par un bailleur de logements sociaux), résidences étudiantes privées et logements locatifs privés « classiques ». L'offre de résidences sociales pour étudiants est insuffisante quantitativement, surtout en Île-de-France Si elle n'est pas connue avec une absolue précision en raison de la diversité des acteurs publics impliqués et d'une approche segmentée entre acteurs, notamment entre ministères, l'offre en résidences sociales, qui porte sur des chambres individuelles ou petits studios, et aussi depuis peu sur des petites colocations en résidences, est, d'une manière générale, meilleur marché que les offres du secteur privé

Le CNOUS gère, par l'intermédiaire des CROUS, un peu plus de 160 000 logements. On compare en général cette offre au nombre de boursiers : c'est en effet ce public, aux besoins particuliers, qui est visé en premier lieu. Or le CNOUS dénombre plus de 620 000 boursiers, tous échelons de bourse confondus. En l'état actuel, l'offre de résidences étudiantes publiques ne peut donc accueillir qu'un peu plus d'un quart des boursiers, soit moins de 10 % des étudiants décohabitants, soit encore à peine plus de 6 % de la population totale des étudiants. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche évalue lui-même le manque de

logements étudiants collectifs entre 165 000 et 180 000 logements. Le CNOUS, qui se fixe l'objectif urgent de loger entre 30 et 35 % des boursiers, considère pour sa part qu'il manque environ 60 000 logements.

Mais ce manque de logements collectifs étudiants ne se fait pas sentir partout de la même manière. La pénurie est particulièrement forte en Île-de-France, qui compte plus de 635 000 étudiants, dont presque 114 000 boursiers, et encore plus à Paris qui compte 330 000 étudiants, dont 52 000 boursiers, alors qu'il y a en Île-de-France à peine 20 000 logements dans le logement collectif étudiant public, et moins de 5 100 places à Paris. Effectivement, le parc immobilier étudiant parisien ne peut prendre en charge que 10 % des boursiers, alors que la concentration de formations y attire beaucoup d'étudiants décohabitants. Hors de l'Île-de-France, la situation est légèrement moins tendue avec des taux autour de 20 %, soit 1/3 des boursiers.

On est donc très loin de pouvoir loger tous les étudiants boursiers décohabitants dans le parc social, et a fortiori tous les étudiants. Selon une règle empirique fréquemment invoquée, si l'habitat collectif public pouvait accueillir le tiers des boursiers, la tension sur le marché de l'offre privée individuelle deviendrait plus supportable – c'est ce qui justifie la détermination de cet objectif intermédiaire d'urgence qu'était le plan 40 000.

L'offre de résidences étudiantes collectives privées et le parc privé diffus

Il est normal que l'offre privée joue un rôle, en particulier pour les étudiants plus avancés dans le parcours universitaire.

Il est en revanche contestable qu'une partie de la population décohabitante se trouve piégée, dans les zones tendues, par une offre privée onéreuse, qui bénéficie alors d'une demande captive. Cette offre se divise en deux volets :

- les résidences privées pour étudiants qui bénéficient d'incitations fiscales (Censi-Bouvard). Cette offre est hétérogène, en général plus onéreuse que l'offre collective publique et proche des niveaux de prix du marché général ;

- le parc locatif privé diffus, qui accueille le reste des étudiants décohabitants qui n'ont pas voulu ou n'ont pas pu se loger dans des résidences sociales ou privées.

Sur ce segment du marché, les prix ont connu une forte hausse depuis dix ans, en particulier les loyers pratiqués pour les petites surfaces fréquemment relouées. Le ministère du Logement estime que les loyers à la relocation ont ainsi augmenté de 50 % en dix ans à Paris, ville la plus chère (autour de 750 euros en moyenne pour un studio) avec une hausse annuelle entre 8 et 10 %.

L'immense majorité des grandes villes universitaires connaissent des loyers entre 500 et 600 euros en moyenne par studio et un renchérissement de 5 % en moyenne par an. Si la hausse des loyers a semblé se stabiliser en 2013-2014, c'est sans doute que l'on est arrivé à un plafond, après une décennie de hausse. Les villes où les prix augmentent le plus dans le parc privé sont aussi celles où la pénurie est la plus forte, les villes universitaires les plus attractives et qui rassemblent près d'un million d'étudiants : Paris, Toulouse, Lille, Lyon. Il est donc probable que la pénurie de l'offre de résidences sociales provoque une tension inflationniste sur le marché locatif privé.

Conséquences de la pénurie et des coûts élevés

Pour mesurer les conséquences d'un logement étudiant rare et cher, il faut revenir au rôle social particulier qu'il joue. Pour l'étudiant, ou le futur étudiant, le logement, et singulièrement la question de la « décohabitation » d'avec les parents, est l'un des paramètres de l'accès aux études supérieures, du choix des études, et de leur réussite. Dans beaucoup de cas, la décohabitation s'impose à l'étudiant ou au futur étudiant en raison de l'éloignement entre le domicile familial et le lieu des études envisagées. Il est évident que les chances de décohabitation sont plus élevées pour les études les plus sélectives, comme la médecine ou les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), et pour les études de niveau master, car ces formations sont concentrées géographiquement. La décohabitation est moins fréquente pour les Sections de Technicien Supérieur (STS), qui sont généralement des études de proximité. Pour mener les études de son choix, particulièrement lorsque celles-ci sont sélectives, l'étudiant doit souvent quitter le domicile familial. La répartition inégale, mais tout à fait logique, des formations sur le territoire doit alors être mise en relation avec la distribution géographique inégale des groupes sociaux. Moins souvent parisiens, habitant davantage en périphérie des grandes villes ou dans le monde rural, les bacheliers issus de classes populaires doivent plus fréquemment décohabiter, sous peine de limiter leurs choix à l'offre locale qui risque de ne pas correspondre à leurs aspirations ou à leurs possibilités. La décohabitation ne répond pas seulement à l'éloignement géographique mais aussi à « la distance par rapport à la culture scolaire » du milieu d'origine. Sans surprise donc, les étudiants en STS (et dans une moindre mesure de l'Université) vivent beaucoup plus au domicile familial que les étudiants des IUT (Instituts universitaires de technologie), des

CPGE, de Médecine. Il y a donc bien un localisme des études les moins sélectives, dont le choix est trop souvent un choix contraint. Ce sont donc les étudiants issus des milieux populaires qui auraient le plus souvent besoin de décohabiter. Or, ce sont eux qui le font le moins, en raison du coût que représente le fait d'habiter indépendamment de leur famille (le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant, représentant quasiment 50 % du budget total). D'ailleurs, la présentation statique de la demande à partir du nombre d'étudiants décohabitants masque une demande dissimulée : combien des 800 000 étudiants qui restent chez leurs parents subissent-ils une contrainte économique qui les empêche de quitter le domicile familial ?

Les études montrent que plus le logement étudiant est cher, plus ce coût sera désincitatif à la décohabitation, non pas pour les étudiants issus des milieux les plus favorisés, mais pour les étudiants issus des milieux les plus fragiles. On mesure alors mieux la mission sociale cruciale du logement étudiant collectif : faire diminuer au maximum l'impact du logement dans les inégalités devant l'enseignement supérieur. Ni les résidences étudiantes privées, ni a fortiori le logement locatif individuel, ne constituent une alternative viable en raison de leur cherté. Étant donné les implications sociales de la question du logement étudiant, il est légitime que la collectivité prenne en charge, d'une manière ou d'une autre, une partie des coûts : la politique du logement étudiant est au cœur d'une véritable égalité des chances. ◆

LE LOGEMENT ÉTUDIANT VU DU CNOUS

(Résumé de l'intervention de Guillaume Houzel)

Autour du logement étudiant se posent plusieurs questions : quel logement ? À quoi sert-il ? Quel financement ? Quel tour de table ? Ce qui est sûr, c'est qu'il est une condition essentielle de la réussite des études dans l'enseignement supérieur.

Il y a plus de 25 ans, a été mis en œuvre le plan Université 2000. Le ministre de l'époque, Lionel Jospin, a compris la nécessité d'une relance de la construction universitaire et d'investissement pour la vie étudiante. Mais l'effort de construction est resté insuffisant et la dispersion géographique a été accentuée. De fait, certaines villes ont fait des efforts importants (par exemple Dunkerque avec Michel Delebarre), mais les grands centres universitaires, comme la région parisienne par exemple, n'ont guère bougé et la situation est restée difficile pour le logement des étudiants.

Par ailleurs, certaines évolutions réglementaires ont pu avoir un impact ambivalent. Dans les années 1950-1960, les constructions sont financées par la subvention. Les chambres sont exiguës, mais des espaces collectifs sont systématiquement aménagés. Les étudiants payent seulement les charges locatives. Dans les années 1990, le logement étudiant rejoint le mode de financement par emprunt des logements HLM. Les emprunts sont remboursés par les loyers fixés suivant la surface des logements eux-mêmes. Les logements étudiants sont plus grands et mieux équipés, mais il n'y a plus autant d'espaces

collectifs (salle de sport, cuisine collective, théâtre...). La vie collective en résidence est plus difficile à animer.

La participation des CROUS au plan 40 000 décidé par le gouvernement n'est pas seulement quantitative, mais elle exprime aussi notre ambition à répondre à ces exigences qualitatives. De nouvelles résidences sont négociées avec les mairies pour offrir des lieux collectifs (sport, théâtre, forums...). Des enseignants, des chercheurs, d'autres professionnels aguerris peuvent y intervenir, notamment sous forme de tutorat, voire de parrainages. Rapprochant la résidence universitaire du foyer-logement, la loi ALUR offre un point d'appui pour concrétiser cette démarche. À cet égard, on peut trouver un bon exemple de réalisation à Villetaneuse. À Dijon, le CROUS a investi en matière d'équipements culturels et sportifs largement ouverts aux étudiants : ceux-ci restent dans leur logement facilement deux mois de plus, parce qu'ils trouvent des réponses à leurs besoins de loisirs. On encourage aussi la colocation. Dans les nouvelles résidences à Lyon, 30 % des places sont réservées à la colocation. Ces différentes formules permettent d'avoir un équilibre financier, avec un logement moins cher, plus pratique, mieux adapté.

Ainsi, suivant la formule du Président de la République qui les décrit comme des « partenaires pédagogiques des universités », les CROUS interviennent pour aider l'épanouissement et la réussite étudiante. Ils attribuent leurs logements suivant les priorités sociales ou internationales, notamment de l'État et des établissements d'enseignement supérieur. Ils animent les résidences qui n'offrent pas seulement un toit, mais sont un instrument du parcours vers l'autonomie.

Bien sûr, leur action s'inscrit aussi dans un souci de bonne gestion et d'aménagement de la ville. Parfois avec des programmes mixtes, négociés avec les villes. Ainsi à Strasbourg, pour une résidence gérée par le CROUS, 50 % sont affectés à des familles et 50 % à des étudiants. Autre exemple, pour un programme de 300 logements à Paris, confié au CROUS, il a été entendu que 150 seraient destinés à des étudiants, 150 à de jeunes salariés, ce qui permet de bien gérer le programme en respectant les équilibres décidés par la municipalité

Les CROUS œuvrent aussi pour faciliter les démarches des étudiants. Ils intensifient leurs liens avec les autres gestionnaires, à qui ils peuvent adresser des listes d'étudiants à loger, suivant leur profil. Évidemment, il faut gérer la diversité des loyers proposés entre les logements sociaux et les résidences privées dont le loyer voisine 900 € mensuels. Peut-on en faire la promotion dans les mêmes conditions ? Il importe de trouver, dans le dialogue avec les étudiants qui participent à l'administration des CROUS, les solutions qui répondent le mieux à l'intérêt des étudiants. ◆



LE LOGEMENT ÉTUDIANT VU DES HLM

Note de l'Union Sociale pour l'Habitat
sur le logement autonome des jeunes (résumé)

*N'ayant pu participer à la journée d'étude l'USH
a fait parvenir une note dont on trouvera ci-dessous le résumé.*

Le logement des jeunes dans le parc social est un enjeu important pour le mouvement HLM. La situation doit être améliorée. La diminution des taux de rotation dans le parc social ne facilite pas les attributions vers les jeunes ménages et encore moins vers les jeunes qui désirent être autonomes. De nouveaux besoins sont apparus liés à la diversité des situations (étudiants, apprentis, CDD, CDI, etc.). Les exigences liées à la mobilité ou à la transition sont difficilement prises en compte : APL peu adaptée, peu de petits logements, etc. La gestion de ces situations est forcément complexe. Il est utile de faciliter la gestion par un tiers, notamment pour l'attribution ou les offres de prestations de services.

Il existe des réponses classiques : les foyers de jeunes travailleurs, les résidences étudiantes (notamment avec les CROUS), des produits intergénérationnels tels que la colocation, mais, en raison des problèmes de précarité, de mobilité, de diversité des publics, le taux de remplissage est incertain et ceci crée des freins au développement de ces formules par les organismes HLM. L'USH fait donc diverses propositions pour renforcer l'accès des jeunes au logement social.

- Des réponses générales pour les personnes à revenu modeste : supprimer le mois de carence, faciliter la double

résidence (aide à un second logement, notamment pour les jeunes en formation en alternance), élargissement du dispositif type Locapass.

- Une offre de logements répondant mieux aux besoins des jeunes : ceci implique une véritable approche territoriale (PLH, PDH...) avec un chef de file. Une même résidence doit pouvoir accueillir des publics diversifiés, car l'approche par public aboutit à trop de rigidités. Il faut coordonner les différents acteurs, faciliter les mécanismes de réservation. On peut même envisager des logements pour une occupation de courte durée de type hôtelier (à la nuitée). Il convient de mettre en œuvre l'accord interprofessionnel du 29 avril 2011 (et les dispositifs législatifs qui ont suivi) pour les jeunes en alternance. Il faut aussi utiliser les dispositions prévues par le Grand Emprunt, pour développer de nouveaux projets.

- Des formules locatives adaptées aux besoins des jeunes, telles que la location en meublé ou la colocation, ce qui implique une gestion personnalisée. Les partenariats associatifs sont indispensables et doivent être renforcés. Il faut aussi améliorer la gouvernance territoriale sous l'égide des EPCI et des divers acteurs de terrain. On peut mieux mettre en regard l'offre et la demande sur les territoires et favoriser les formules conventionnelles qui permettent de repérer en temps utile les demandes et les sorties.

- L'expertise des jeunes eux-mêmes doit être sollicitée, à travers leurs associations ou dans l'usage des réseaux sociaux pour que les demandeurs soient les acteurs de leur démarche et puissent en suivre la progression et le résultat. ◆

LE LOGEMENT ÉTUDIANT VU DE L'UNEF

(Pauline Rafaste)

Pour l'UNEF, syndicat étudiant, le logement est un élément clé pour deux objectifs : permettre l'autonomie du jeune en lui permettant de faire des choix, garantir la réussite de chacun au-delà de ses conditions sociales d'origine. Il ne doit pas lui imposer un tel coût qu'il se voit obligé de rechercher un travail pour pouvoir payer ses études, ce qui entraverait sérieusement sa capacité à les réussir.

C'est donc pour l'UNEF une bataille syndicale essentielle, comme elle le fut il y a 50 ans et dans les années qui ont suivi. Aujourd'hui, la situation est rendue difficile par la précarité dans laquelle vivent les étudiants. Le coût de la vie augmente et les aides sociales ne suivent pas. Les étudiants doivent alors soit se salarier, quand ils le peuvent, soit cohabiter avec leurs parents, par obligation et non par choix personnel.

Les résidences universitaires accueillent environ 10 % des étudiants et les situations sont très inégales : ainsi en région parisienne, la tension est à son comble. L'UNEF a accueilli favorablement le plan de 40 000 logements, mais pour le moment, la moitié seulement ont été réalisés. Il importe aussi que leur gestion soit assurée prioritairement par les CROUS auxquels participent les représentants des étudiants. Des inquiétudes sont apparues avec la présentation du budget 2016. On note une diminution des crédits d'équipement et des capacités liées à l'investissement pour la construction de nouvelles résidences. L'UNEF a réussi à obtenir qu'il n'y ait

pas de modification des conditions d'attribution des aides sociales au logement, mais il faudrait qu'un effort plus important soit engagé pour le logement lui-même.

La question des aides directes, type APL, reste un sujet difficile. Il importe que soit prise en compte la situation de l'étudiant lui-même, plutôt que celle de sa famille. Mais toute évolution demande qu'on ne prenne pas le risque de creuser encore davantage d'inégalités. La question des loyers reste posée pour le parc privé : l'encadrement des loyers prévu par la loi ALUR n'est finalement réalisé qu'à Paris et l'augmentation des loyers et des charges pèsent lourdement sur les étudiants, lorsqu'ils n'appartiennent pas à une famille aisée. Il importe bien sûr de conserver la garantie du loyer à travers les mécanismes de caution qui ont été élargis, même si cela ne joue pas sur le coût du loyer lui-même.

L'UNEF est soucieuse de permettre l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur. Elle s'inquiète que le gouvernement d'un côté souhaite augmenter les effectifs du supérieur, mais d'un autre côté ne fournisse pas les moyens nécessaires à la réussite de tous les étudiants, notamment dans le domaine du logement. Face à ce décalage, l'UNEF reste donc plus que jamais mobilisée. ◆



LA MISSION 40 000

OBJECTIFS, MOYENS, DIFFICULTÉS

(Marc Prévot et Yves Goepfert)

Les réalisations actuelles en matière de logement social étudiant et de résidences universitaires ont fait l'objet d'exposés, appuyés par des diapositives, de Marc Prévot, président de la « Mission Plan 40 000 », et de Yves Goepfert, son principal animateur. L'un et l'autre ont insisté sur la faiblesse des moyens de la Mission, dont ils constituaient à eux deux les seuls moyens en personnel.

Avant de pouvoir publier des objectifs quantitatifs de logements ou des statistiques de réalisations effectives, la Mission a dû procéder d'une part à la définition de concepts indispensables à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques du logement étudiant, d'autre part à la mise en place d'un système de pilotage du suivi des programmes prévus, engagés et/ou livrés.

Au départ étaient considérés comme « logements étudiants » ou comme « résidences universitaires » les logements réalisés par les CROUS. Or les CROUS ne construisent eux-mêmes qu'une part minoritaire des logements aidés pour les étudiants. Ce sont les organismes d'HLM, publics (les « Offices ») ou privés (les « SA d'HLM » ou les « Entreprises sociales pour l'Habitat ») qui construisent la plus grande partie des nouveaux logements sociaux étudiant ; ils peuvent ensuite en garder la gestion ou la confier aux CROUS ou à des associations spécialisés.

Mais tous ces logements, qui bénéficient de financements HLM sont agréés et conventionnés par l'État. Ils sont recen-

sés dans les statistiques du logement social publiées par le ministère de la Construction au même titre que les logements familiaux, sans aucune distinction tenant à la nature de leurs premiers locataires.

Bien au-delà du seul problème statistique, la Mission a dû se battre pour « la sacralisation » du logement étudiant, c'est-à-dire pour que les logements étudiants demeurent affectés à des étudiants et qu'en amont, même s'ils bénéficient de financements HLM, ils prennent en compte les besoins spécifiques de la vie étudiante, qu'ils favorisent la collocation, qu'ils échappent au droit au maintien dans les lieux au profit de contrat de mise à disposition pour une durée annuelle ou inférieure, qu'ils relèvent de procédures d'attribution propres au monde étudiant...

La Mission a participé aux travaux parlementaires visant à faire reconnaître par la loi ces spécificités du logement étudiant et à le « sacraliser » ; la loi ALUR a en partie permis cette reconnaissance du « droit au logement étudiant ». Des efforts de même nature sont poursuivis par la Mission dans le cadre de la préparation de la loi Citoyenneté.

Indépendamment de ses travaux de niveau législatif, la Mission 40 000 a pu utiliser sa crédibilité et sa réussite en termes de pilotage et production d'informations stables, exhaustives, pertinentes et fiables, pour développer des systèmes de pilotage de la construction sociale étudiante réunissant au niveau régional l'ensemble des partenaires compétents, sous la houlette du Préfet. De même au niveau national, la Mission a contribué à l'établissement de protocoles réunissant l'ensemble des gestionnaires de résidences sociales étudiantes.

Le CNOUS et les CROUS y occupent une place essentielle, non pas au nom d'une attribution de compétence exclusive de droit, mais au nom de l'histoire, de leur poids dans la gestion des résidences sociales étudiantes.

Plan 40 000

Stratégie de la mission

Objectif 40 000

- ▶ **Créer 40 000 places supplémentaires de logement étudiant en cinq ans, entre début 2013 et fin 2017**
- ▶ **Mission interministérielle Logement/enseignement supérieur**
- ▶ **Deux aspects: production quantitative et problématique « campus et ville »**

Absence de définition des « résidences universitaires »

- ▶ **L'objet est circonscrit aux résidences à caractère social.**
- ▶ **Mais la connaissance du secteur privé n'est pas inutile.**
- ▶ **Pas de définition des résidences universitaires dans le CCH, donc logement familial.**
- ▶ **D'où les problèmes rencontrés : maintien dans les lieux, commission d'attribution, charges locatives.**

Sortir des ambiguïtés

- ▶ Qui construit aujourd'hui et qui est propriétaire?
- ▶ Qu'est-ce qu'une opération CROUS?
- ▶ Combien construit-on?
- ▶ Sur qui repose le Plan 40 000? Deux piliers.
- ▶ Qui gère?
- ▶ Quelles informations a-t-on, notamment pour programmer les constructions nouvelles?

Obligation de créer un tableau de bord de la construction. Jeu de rôles.

- ▶ Le débat avec le Ministère du logement, co-tutelle de la Mission.
- ▶ Le rôle du Ministère de l'enseignement supérieur.
- ▶ La délégation au CNOUS, la concurrence des opérateurs.
- ▶ Le désintérêt assez fréquent pour l'étudiant en tant que personne.

La connaissance statistique de l'offre et le dossier étudiant

- ▶ Le tableau de bord de la construction ne suffit pas.
- ▶ Connaissance de l'offre existante. RPLS.
- ▶ Connaissance de la demande non satisfaite à travers le dossier unique.
- ▶ Désigner un responsable du suivi statistique.
- ▶ Rendre les résultats publics.
- ▶ Protocole statistique.

Tableau de bord national de suivi du Plan 40 000

- ▶ Pour établir et mettre à jour le tableau de bord national il a été demandé aux préfets de région et aux recteurs d'académie de mobiliser autour d'eux l'ensemble des acteurs du logements étudiant (circulaires du 24 janvier 2014 et 16 janvier 2015).
- ▶ Deux documents leur ont été adressés successivement en 2014 et en 2015.
- ▶ Un tableau de synthèse validé conjointement par le préfet de région et le recteur sur lequel est reporté par année du Plan 40 000 , le nombre total de places créées.
- ▶ Un tableau Excel recensant une à une toutes les opérations concernées avec leur localisation, le nombre de places par type de prêt, le maître d'ouvrage, le gestionnaire, la date d'agrément, la date prévisionnelle de livraison...

Quelles opérations ont été inscrites dans le tableau de bord national ?

- ▶ Les constructions de logements sociaux pour les étudiants dites « conventionnées »,
- ▶ ou les réhabilitations lourdes avec un changement d'usage ou la restauration de cet usage après plusieurs années,
- ▶ sous maîtrise d'ouvrage CROUS ou hors CROUS (organismes HLM, collectivités, privé...),
- ▶ dont la date de livraison est comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017.

Autres ressources

- ▶ Pour compléter son recensement, la Mission s'est également appuyée sur les données transmises par le **CNOUS**, **AIRES** et **ADELE** ou encore les informations communiquées par plusieurs bailleurs sociaux qu'elle a rencontrés.
- ▶ Un protocole d'accord pour la mise en commun des informations relatives au logement étudiant en vue de la constitution d'un tableau de bord national a été rédigé.
- ▶ Il est en cours de signature entre :
 - ▶ le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
 - ▶ le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité,
 - ▶ le Centre national des œuvres universitaires et sociales (CNOUS),
 - ▶ l'Union sociale pour l'habitat (USH),
 - ▶ l'Association des villes universitaires de France (AVUF),
 - ▶ la Conférence des présidents d'universités (CPU),
 - ▶ l'Association interprofessionnelle des résidences universitaires et de services (AIRES),
 - ▶ l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE),
 - ▶ l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ),
 - ▶ l'Union professionnelle du Logement accompagné (UNAFO).

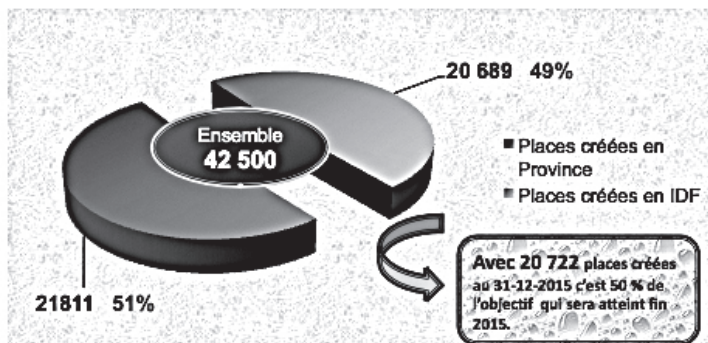
Qui construit les logements pour les étudiants ?

- ▶ Les constructions nouvelles de logements pour les étudiants relèvent de 3 grandes catégories :
 - les résidences construites et gérées par les **CROUS** ;
 - les résidences construites par un organisme d'HLM et gérées en régie, par un CROUS ou une association ;
 - les logements conventionnés à loyer plafonné construits par des opérateurs privés et gérés en régie ou par une association.

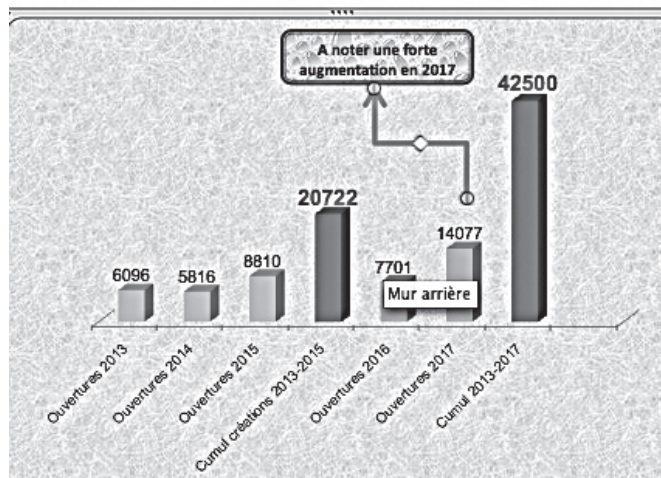
NB : La grande majorité des constructions nouvelles de résidences universitaires étant le fait des bailleurs sociaux, les CROUS ayant principalement un rôle de gestionnaire.

La réalisation de l'objectif du Plan 40 000 en bonne voie.

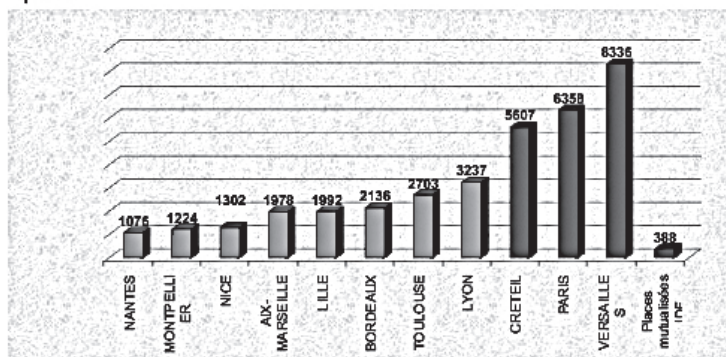
- ▶ **42 500** créations prévues entre le 1-1-2013 et le 31-12-2017
- ▶ avec **21 811** en Province et **20 689** en Ile-de-France



Rythme des créations sur la durée du Plan 40 000

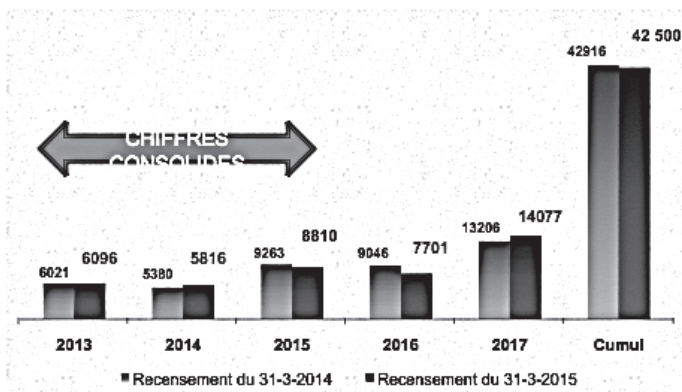


- 11 académies créent entre 1000 et 8000 places sur la durée du plan.



- 36 337 créations de places prévues (dont 20 689 en région Ile-de-France), soit 90 % de l'objectif du Plan 40 000.

Stabilité des prévisions entre le 31-3-2014 et le 31-3-2015



**PLACES CRÉÉES DANS DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES AVEC DATES
PRÉVISIONNELLES DE MISE EN SERVICE + POTENTIEL DANS D'AUTRES
OPÉRATIONS MISES EN SERVICE POSTÉRIEUREMENT OU NON DATÉES**

	Production 2013	Production 2014	Production 2015	Production 2016	Production 2017	Nb total créées au 31-12-2017	mises en service 2018 et post	Autres, dont non datées	TOTAL Tout inclus
Amiens	0	0	619	0	0	619	0	0	619
Besançon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	443	127	186	455	826	2 037	0	0	2 037
Caen	0	0	100	0	0	100	0	0	100
Clermont-Ferrand	80	0	150	60	0	290	0	94	384
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	61	0	213	0	0	274	0	0	274
Lille	97	37	518	790	792	2 234	270	0	2 504
Limoges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	271	0	180	523	330	1 304	180	0	1 484
Nancy-Metz	0	100	0	0	0	100	0	0	100
Nantes	295	0	422	0	0	717	0	0	717
Orléans-Tours	0	375	0	0	0	375	0	200	575
Poitiers	141	84	99	80	0	404	0	0	404
Reims	75	262	433	200	0	970	0	0	970
Rennes	77	73	112	0	150	412	200	8	620
Rouen	156	100	97	136	0	489	0	9	498
Strasbourg	331	0	328	94	118	871	0	0	871
Toulouse	100	389	94	895	529	2 007	0	420	2 427
Guadeloupe	0	0	60	0	0	60	0	0	60
Guyane	0	0	170	0	0	170	0	0	170
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Réunion	0	0	0	0	0	0	500	0	500
Aix-Marseilliz	248	514	420	296	830	2 308	400	300	3 008
Nice	0	376	344	447	135	1 302	35	0	1 337
Grenoble	400	120	0	420	360	1 300	0	58	1 358
Lyon	164	564	837	1 324	2 342	5 231	900	0	6 131
Créteil	882	499	1 683	748	1 024	4 836	2 000	3 133	9 969
Paris	687	855	879	1 102	2 548	6 071	250	422	6 743
Versailles	1 513	905	1 419	1 376	2 972	8 155	1 486	3 304	12 975
Mutualité IDF					250	250	142	470	862
TOTAL	6 021	5 380	9 263	9 046	13 206	42 916	6 393	8 418	57 697

LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS AU NIVEAU CENTRAL ET AU NIVEAU DES TERRITOIRES

Comment renforcer la gouvernance et la cohérence territoriale des politiques publiques en matière de construction des cités et autres logements étudiants aidés, entre ministères, universités, CNOUS et CROUS, région, ville et agglomération, constructeurs et exploitants... ?

Les responsables de la Mission 40 000 ont bien montré la nécessité d'un système de pilotage de l'effort de construction des cités universitaires, des programmes en cours, de leur activation et de leur coordination. Compte tenu de l'état du système politico-administratif en vigueur en matière d'université et de logement étudiant, ce « pilotage » ne peut se faire que par une coordination de l'ensemble des intervenants, à l'échelle de la région et sous l'autorité du préfet de Région. Dans ce système, organisé au niveau régional et que la Mission elle-même a largement contribué à mettre en place, les CROUS restent un interlocuteur majeur, mais partiel et spécialisé.

Au-delà, reste la nécessité d'une « autorité organisatrice » de l'action publique en matière de logement des étudiants qui, au niveau territorial pertinent, puisse définir les besoins, se prononcer sur l'intérêt public des opérations, organiser les partenariats et les délégations de service public entre les institutions publiques concernées et l'ensemble des acteurs et opérateurs intervenant dans la construction et la gestion des cités et logements. La question est rendue plus complexe :

- du fait de l'élargissement du rôle de l'Université qui ne se laisse pas enfermer dans la préparation des diplômes

de l'enseignement supérieur mais déborde sur la formation professionnelle, la formation permanente, l'aide au développement des entreprises, à l'innovation ;

– du fait de la mobilité des étudiants ;

– du fait de l'obligation d'inclure les politiques locales de logement des étudiants dans les politiques du logement des jeunes et notamment des jeunes actifs, qui relèvent traditionnellement d'autres institutions et d'autres administrations.

Pierre Gaudez rappelle que lors des débats sur la décentralisation et sur les compétences des différents niveaux de collectivités ou établissements publics territoriaux, notamment lors de la préparation de la loi Libertés et Responsabilités Locales, aucun niveau de collectivités (ni les régions, ni les départements, ni les EPCI, ni les communes) n'ont revendiqué, ni accepté, de prendre « la compétence » logement étudiant. Toutefois deux ensembles d'évolution récents permettent de renouveler complètement la question de la responsabilité de l'action publique territoriale en matière de logement étudiant.

Il s'agit premièrement des deux réformes de l'Université déjà intervenues : l'autonomie des universités d'une part, leur regroupement territorial et institutionnel sous forme de Communautés d'universités et d'établissements d'autre part. Les COMUE sont à la fois un regroupement géographique ou territorial et, sur cet espace commun, l'association des universités proprement dites et des Grandes Écoles, des établissements de formation professionnelle, des établissements de formation proches de l'entreprise, les INSA, IUT, Écoles post-bac...

Il s'agit deuxièmement de la « métropolisation de l'action publique territoriale » consacrée par la loi MAPTAM de jan-

vier 2015. Au terme d'un mouvement de décentralisation et de coopération intercommunale urbaine on a enfin dans toutes les grandes agglomérations urbaines (sauf Paris...) une métropole, ou une Communauté Urbaine, qui a la responsabilité entière des politiques du logement (y compris du logement des étudiants), de l'urbanisme, des zones d'aménagement, de l'action sociale...

De fait d'ores et déjà les grandes opérations de construction de cités universitaires ou de rénovation des campus (cf. « l'université de Paris-Saclay », la rénovation du campus de Strasbourg, celle de Lyon-La Doua...) sont menées en partenariat entre les COMUE et la métropole. Ces deux ensembles d'évolution donnent toute sa crédibilité à la proposition essentielle du Rapport Terra Nova, que Martin Andler rappelle.

Le logement doit être considéré comme l'un des éléments constitutifs des cursus universitaires et non comme un à-côté accessoire de la stratégie d'enseignement. L'Université doit envisager l'étudiant comme une personne accueillie et accompagnée globalement en fonction de ses besoins éventuels et non comme un simple hôte de passage dans ses amphithéâtres et laboratoires. Elle doit préparer l'étudiant à la vie active, ce qui passe aussi par une vie sociale, au-delà des heures de cours et des examens. À terme, il faut prévoir que ce sont les universités elles-mêmes qui assureront la mise en œuvre de la politique du logement étudiant, avec l'aide du CNOUS et des CROUS qui disposent de l'expertise nécessaire. Ce sont les universités, ou les groupements géographiques d'universités qui existeront alors, qui devront s'occuper de la gestion des logements étudiants, prendre les décisions de constructions et être les interlocuteurs principaux de l'étudiant en ce qui concerne son

logement. Il ne s'agit pas ici de minimiser le rôle et les succès du CNOUS et des CROUS dans l'exécution de leurs missions. Pour autant, le système actuel qui déconnecte le logement étudiant de l'Université n'est pas satisfaisant. Ce passage de flambeau n'est pas sans poser certaines questions, ni susciter quelques inquiétudes, mais il semble indispensable à une véritable politique universitaire du logement étudiant. Tout au long de ce processus, il ne faut pas pour autant négliger le rôle des collectivités territoriales qui ont un poids important dans l'urbanisme universitaire, dans la construction de résidences nouvelles, dans le financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements pour étudiants, dans la mise en place de transports publics permettant aux étudiants de rejoindre rapidement et facilement leurs lieux d'enseignement.

Pierre Gaudet fait remarquer que dans le Rapport de Terra Nova, la Région occupe une place importante. Les rapporteurs insistent sur le Schéma Régional de Développement Universitaire que les universités et les métropoles et autres collectivités locales devront respecter. Mais Martin Andler remarque lui-même dans le rapport qu'il n'existe qu'un seul schéma régional du développement universitaire, celui de l'Île-de-France, et que le rapport a été rédigé à un moment où le système territorial n'est pas stabilisé; la cohérence des politiques des métropoles avec les schémas élaborés par les futures régions constituait même l'un des principaux sujets de discussion de la loi NOTRE. L'élargissement des régions, la réduction de leur nombre, réduisent encore la portée des futurs schémas régionaux.

De fait, dès maintenant on constate que les universités et les COMUE sont en train de mettre en place avec les métropoles

et communautés urbaines ou communautés d'agglomération des politiques du logement étudiant et surtout des opérations qui sont à la fois des stratégies de la réussite et de l'insertion étudiante, de la réussite de la communauté universitaire, de la réussite de l'agglomération urbaine et de son développement culturel, économique, social et urbain.

LES PROPOSITIONS DE TERRA NOVA

ORGANISER UNE FORTE IMPLICATION DES UNIVERSITÉS DANS LE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

L'implication des universités dans le logement des étudiants est un volet majeur de leur implication dans la vie étudiante à côté des aspects sociaux, sanitaires, sportifs, culturels, économiques. Cet engagement, nécessaire mais encore insuffisant, est destiné à favoriser l'égalité des chances des étudiants ainsi que de meilleures relations entre professeurs et étudiants, de bonnes conditions de vie et d'épanouissement personnel qui contribuent à la qualité des études, à l'attractivité de l'Université et à une bonne transition vers la vie active.

L'implication dans le domaine du logement est d'autant plus importante :

- que celui-ci constitue une clef importante de l'égalité des chances (comme il a été démontré ci-dessus) ;
- que les universités, par leur connaissance des besoins quantitatifs et qualitatifs présents et à venir, peuvent très utilement orienter la programmation des différents types d'accueil ;
- qu'elles peuvent intégrer ces besoins dans leur stratégie d'implantation et de développement ;

- qu’elles sont en mesure de peser pour la prise en compte des besoins de locaux collectifs, d’animation et de bonne implantation des nouvelles capacités d’accueil ;
- qu’elles disposent parfois de réels atouts fonciers et immobiliers susceptibles de participer à l’apport de programmation.

À ce niveau de nos propositions, il est important de réfléchir à la bonne échelle de l’intervention des universités en matière de logement. La loi « Fioraso » a créé les Communautés d’universités et d’établissements (COMUE) qui ont succédé aux anciens pôles de recherche et d’enseignement supérieur (PRES). Regroupant les établissements d’enseignement supérieur et de recherche à l’échelle des bassins de vie, ce sont à notre avis ces COMUE qui représentent le bon niveau pour traiter des questions de logement, faisant ainsi le pendant avec les regroupements de communes. L’organisation de cet engagement accru des universités dans le logement des étudiants passe par plusieurs mesures à court et à long termes.

RENFORCER L’IMPLICATION DES UNIVERSITÉS DANS LE CNOUS ET LES CROUS

Dans de nombreux pays, les universités sont impliquées dans les aspects pratiques de la vie étudiante. Notamment, elles interviennent, directement ou indirectement, dans les conditions de logement de leurs étudiants, considérant, à raison, qu’il s’agit d’une condition indispensable à la réussite universitaire. En France, le CNOUS et les CROUS sont des établissements publics opérateurs chargés de mettre en œuvre la politique du logement étudiant. Il ne leur appartient pas de la définir au niveau stratégique, les caractéristiques évolutives des cursus universitaires étant largement de la responsabilité

des universités. Cette politique et cette stratégie doivent être définies par celles-ci. Au grand minimum, il serait souhaitable de renforcer dans les conseils d'administration du CNOUS et des CROUS la représentation des universités qui doivent jouer un rôle de véritables décideurs de la politique du logement étudiant.

À plus long terme, il faudrait aller plus loin encore. Le logement doit être considéré comme l'un des éléments constitutifs des cursus universitaires et non comme un à-côté accessoire de la stratégie d'enseignement. L'Université doit envisager l'étudiant comme une personne accueillie et accompagnée globalement en fonction de ses besoins éventuels et non comme un simple hôte de passage dans ses amphithéâtres et laboratoires. Elle doit préparer l'étudiant à la vie active, ce qui passe aussi par une vie sociale, au-delà des heures de cours et des examens. À terme, il faut prévoir que ce sont les universités elles-mêmes qui assureront la mise en œuvre de la politique du logement étudiant, avec l'aide du CNOUS et des CROUS qui disposent de l'expertise nécessaire. Ce sont les universités, ou les groupements géographiques d'universités qui existeront alors, qui devront s'occuper de la gestion des logements étudiants, prendre les décisions de constructions et être les interlocuteurs principaux de l'étudiant en ce qui concerne son logement. Il ne s'agit pas ici de minimiser le rôle et les succès du CNOUS et des CROUS dans l'exécution de leurs missions. Pour autant, le système actuel qui déconnecte le logement étudiant de l'université n'est pas satisfaisant. Ce passage de flambeau n'est pas sans poser certaines questions, ni susciter quelques inquiétudes, mais il semble indispensable à une véritable politique universitaire du logement étudiant. Tout au long de ce processus, il ne faut pas pour autant négliger

le rôle des collectivités territoriales qui ont un poids important dans l'urbanisme universitaire, dans la construction de résidences nouvelles, dans le financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements pour étudiants, dans la mise en place de transports publics permettant aux étudiants de rejoindre rapidement et facilement leurs lieux d'enseignement.

RENFORCER LA COLLABORATION
DES UNIVERSITÉS ET DES RÉGIONS

Les compétences des régions vont à l'avenir se développer et s'affirmer dans le domaine de l'action en faveur du développement économique (cf. le rôle de chef de file dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII – institué par l'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE). Il importe donc qu'elles aussi puissent contribuer à l'attractivité de la formation et de l'enseignement supérieur pour agir sur la création, le développement économique et le rayonnement national voire international du territoire.

Si la diversité et la qualité de l'enseignement sont à ce titre des enjeux majeurs, le logement étudiant participe aussi de l'attractivité des sites universitaires et constitue de plus en plus un critère discriminant de choix. En complément des COMUE, les collectivités territoriales et les intercommunalités accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche seraient associées à l'élaboration de ce schéma régional. Les orientations générales inscrites dans le schéma régional de logement étudiant en matière de développement de l'offre de logement discutées avec les intercommunalités

lors de l'élaboration du schéma auraient ensuite un caractère prescriptif vis-à-vis des programmes locaux de l'habitat dont les intercommunalités ont la charge.

RESTITUER AU LOGEMENT SOCIAL ÉTUDIANT
UNE FONCTION DIRECTE DANS LA PROBLÉMATIQUE
DE LA VIE ET DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Le lien doit être réalisé prioritairement à deux niveaux : dans l'attribution ou la libération des logements, dans la définition des résidences pour étudiants comme lieux d'étude. On pourrait envisager la possibilité de différencier l'accès aux résidences étudiantes en fonction du niveau d'études. Par exemple, on pourrait donner une priorité au logement des étudiants en première année de chaque cycle, afin qu'ils se connaissent et connaissent la ville. Les années suivantes, une partie significative d'entre eux est naturellement amenée à se loger dans le parc privé, pour des raisons sociales ou économiques.

Il faudrait également assurer une meilleure articulation entre décision d'admission en licence (dispositif APB) ou en master, et processus d'admission en résidences sociales étudiantes. Ainsi, lorsque le futur étudiant exprime ses choix d'orientation après le bac, l'université devra lui fournir des informations sur la situation du logement étudiant dans sa zone géographique (nombre de places en logement collectif, probabilité d'en obtenir une et prix pratiqués dans le secteur privé). À un stade ultérieur, éventuellement lors de son admission à l'inscription, l'université devrait du même coup proposer à l'étudiant un logement collectif, lorsque cela est possible ou nécessaire au vu de la situation de l'étudiant. Il n'y a rien de scandaleux à faire de la situation du logement un critère de choix pour l'étudiant. ◆

L'INSERTION SOCIALE ET URBAINE DES ÉTUDIANTS. L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION DES CAMPUS

Le débat n'a fait que s'ouvrir au cours de la journée d'études du 7 novembre sur la question de l'aménagement spatial des campus et autres résidences universitaires, sur la volonté et les moyens d'intégrer la vie étudiante et la vie étudiante et scientifique dans la ville. Il a été animé en particulier par Marc Prévot, Martin Andler, Florence Lipsky, architecte, chargé notamment de la rénovation du campus de Lyon-La Doua, et Pierre Gaudez.

Mélanie Vasselin (responsable au bureau de l'UNEF de la coordination de la commission en charge de l'ensemble des dossiers relatifs à l'aspect social de la vie des étudiants) exprime le besoin d'une vie sociale et urbaine pour les étudiants. Au-delà du seul besoin de logement, les étudiants ont un droit à la ville qui ne peut pas être satisfait aujourd'hui dans les campus construits depuis les années 1960 en dehors des villes; ils ne permettent pas aux étudiants d'avoir une vie sociale et citoyenne; ils les maintiennent à l'écart. Elle cite le cas du campus de Caen, situé à Hérouville, à une demi-heure du centre-ville. Aujourd'hui, il reste des logements vides dans les cités universitaires parce que les étudiants veulent vivre en ville; il faut réintégrer les campus dans la cité.

Florence Lipsky ne partage pas ce point de vue. C'est un faux problème. De fait en Italie, pays de forte tradition urbaine, à partir des années soixante, on a installé comme en France les campus en dehors des villes, là où on disposait de surfaces dis-

ponibles importantes et d'espaces de grande qualité naturelle et environnementale. Aujourd'hui les campus se sont développés sur des grands territoires, mais ils sont mal aimés, comme les grands ensembles. Mais on ne remettra pas les campus et les étudiants dans la ville. Le véritable objectif est d'urbaniser les campus, d'enrichir la vie étudiante dans les campus ; il n'y a pas des lieux pour habiter et des lieux pour apprendre. Habiter c'est vivre... Florence Lipsky regrette que les programmes de construction ne portent que sur un nombre de logements (ou de chambres à construire) avec des normes de surface et des contraintes administratives et financières. Il faut innover et prendre en compte la réalité de la vie étudiante d'aujourd'hui ; l'ordinateur assure une continuité du travail étudiant ; il n'y a plus des lieux distincts pour écouter des cours en amphi et d'autres pour vivre. Il faut mettre en place dans les nouveaux campus, comme dans les campus existants, des bâtiments et des espaces dans lesquels les étudiants ne seront pas là pour dormir pendant la semaine et pendant cinq mois de l'année, mais où ils vont vivre, rencontrer les étudiants d'autres disciplines, travailler sur place, avoir des activités de toute nature... Le modèle de Louvain-La Neuve en est la démonstration.

Marc Prévot et Yves Goepfert présentent ce « modèle ». C'est une vraie ville ! On est « séché » par cette réussite ; mais attention, il a fallu quarante ans pour y parvenir. Pour Marc Prévot, le facteur essentiel de cette réussite est l'attention à la personne de l'étudiant qui n'est pas réduit à une fonction ou à des normes de surface pour habiter. Cette attention à la personne de l'étudiant renvoyant elle-même au fait qu'il s'agit d'une université catholique (sans jugement de valeur...). Marc Prévot et Yves Goepfert rappellent que « la problématique campus et ville » faisaient partie inhérente de leur mission.

Les campus, déserts à la française?

- ▶ La problématique de la qualité des logements.
- ▶ La problématique de l'insertion urbaine pour éviter la désertification en dehors des heures et jours de cours.
- ▶ La vacance.
- ▶ Les transports.
- ▶ Les équipements publics et privés.
- ▶ Absence d'urbanisme universitaire, pas de schéma d'ensemble

Le modèle de Louvain-la-Neuve

- ▶ Suite à une crise linguistique qui secoue l'université de Leuven en 1967-68, l'université catholique de Louvain (UCL) quitte la ville et s'établit à Ottignies dans le Brabant wallon près de Bruxelles.
- ▶ L'UCL achète 900 ha de terrain, les travaux commencent en 1969 et les premiers étudiants arrivent à la rentrée de 1972.

Les principes

- ▶ La ville ne peut être un vase clos, un campus réservé aux étudiants et professeurs.
- ▶ Toutes les catégories socio-professionnelles doivent être présentes.
- ▶ La ville doit être à taille humaine.
- ▶ La ville est piétonne, la circulation est majoritairement souterraine.
- ▶ Le centre-ville est construit sur une dalle entre 4 quartiers (Biéreau, Lauzelle, Hocaille, les Bruyères).
- ▶ Un 5^{ème} quartier non prévu, la Baraque, réunit un habitat alternatif et refuse la programmation urbaine prévue.

Les KOT'S à projet

- ▶ **C'est un aspect important du projet universitaire.** Un KAP est une association de fait, éventuellement de droit s'il y a des enjeux financiers par exemple, composée de 6 à 18 étudiants, vivant dans un logement communautaire (kot) et ayant un projet commun.
 - ▶ Chaque kot, ancien ou nouveau, défend son projet une fois par an devant une commission. L'action de recrutement est permanente, du fait de la mobilité des étudiants qui ne restent que deux ou trois ans.
- *On comptait 79 kots à projet (KAP) fin 2014, actifs dans de multiples domaines tels que le sport, le théâtre, l'humanitaire, les langues (allemand, néerlandais), la danse, le ski, les maths, la physique, etc.*

Conclusion

- ▶ Un système qui marche.
- ▶ Des conceptions différentes des résidences universitaires, avec un enjeu de « sanctuarisation » réclamé par les organisations étudiantes.
- ▶ Un vrai problème de leadership.
- ▶ Créer une impulsion pérenne.
- ▶ Réunir dans la durée et respecter les acteurs.

Jean-Jacques Hocquard apporte son témoignage : « J'ai été enseignant pendant quatre ans à Louvain-La Neuve. On est frappé par la conception et l'importance du travail de l'architecte Lucien Croll. Il n'y a pas de normes, d'où une diversité exceptionnelle: il n'y a pas deux chambres ou deux appartements identiques! On est également frappé par l'importance donnée aux activités les plus diverses qui permettent de créer des liens entre les étudiants. »

Florence Lipsky apporte des précisions sur le réaménagement, ou la réurbanisation, des grands campus existants comme le campus de Lyon-Tech. Ce campus dispose d'espaces importants, de grande qualité environnementale, et il est proche du Parc de la Tête-d'Or à Lyon d'une part, de la ville de Villeurbanne d'autre part. D'où l'idée de travailler sur ses franges, en favorisant le lien avec les villes et en préservant les grands espaces naturels au centre. En termes de construction il convient de se libérer des normes quantitatives et fonctionnelles. Le bonheur est possible dans 9 m²! Il ne se réduit pas à une surface habitable!

Importance des espaces libres, des lieux de rencontres, des lieux utiles à des étudiants qui vont vivre sur place mais ne souhaitent pas encombrer leur logement : laveries, réunions, bagageries... Prévoir des espaces dans lesquels des *start-up* ou des *joint-ventures* entre étudiants et entrepreneurs vont se rencontrer...

En conclusion un accord se fait entre les participants pour appeler à l'obligation de Plans d'Urbanisme Universitaire. Ils devraient devenir obligatoires pour toutes les villes universitaires. Conformément à la proposition de Terra Nova,

ils seraient élaborés en partenariat entre les COMUE et les Métropoles ou Communautés, déjà chargées du Plan local d'Urbanisme et du PLH (Programme local de l'Habitat).

Pierre Gaudes indique que les métropoles et communautés réunies dans l'Association des Territoires urbains sont d'ores et déjà en train de monter et de développer de telles pratiques en liaison avec les représentants des Universités. ♦



EN GUISE DE CLÔTURE

Les travaux et débats de notre journée de travail illustrent la capacité de notre Association à être un lieu où des anciens responsables de l'UNEF peuvent revenir sur leur expérience et leur mobilisation afin d'en partager le sens avec des militants et des responsables actuels de l'UNEF et avec les acteurs impliqués aujourd'hui dans les questions du logement des étudiants et plus généralement de l'Université et de l'amélioration de la vie étudiante.

Je tiens à remercier tout d'abord le CROUS de Paris, son directeur Denis Lambert et Marc Negural, pour avoir mis à notre disposition la Barge du CROUS dans des conditions particulièrement favorables. La qualité de nos débats tient pour une part importante à la qualité de cet accueil.

Je voudrais remercier chaleureusement tous nos intervenants extérieurs, experts, élus, fonctionnaires, professeurs, qui n'ont pas hésité à sacrifier une superbe journée d'automne pour venir débattre avec nous de la question du logement étudiant.

Je tiens aussi à remercier le « Groupe Logement » de notre association et plus particulièrement Robert Chapuis, Robi Morder et, surtout, Pierre Gaudez, chargé de l'organisation de notre colloque, qui n'a ménagé ni son temps ni son énergie pour contribuer à sa réussite.

Céline MARTINEZ

Présidente de l'Association des Anciens de l'UNEF

LES INTERVENANTS

- AGHA-BABÉI Syamak** Vice-Président de l'Euro Métropole de Strasbourg
- ANDLER Martin** Professeur des Universités. Président de AniMath. Rapporteur de TERRA NOVA
- BOUCHET Paul** Président de l'AGE Lyon 1945-1947, co-rédacteur de la charte de Grenoble.
BN UNEF, conseiller juridique 1948-1950. Président d'honneur de l'AAUNEF
- CAMPINGHI Philippe** Président de l'UNEF-ID 1991-1994. Délégué général de l'association interprofessionnelle des résidences services étudiants (AIRES). Membre de l'AAUNEF
- CHAPUIS Robert** BN UNEF, vice-président Outre-Mer 1955.
Ancien ministre de la Formation professionnelle. Membre de l'AAUNEF
- COSSÉ Pierre-Yves** Président de l'UNEF 1957-1958. Ancien Commissaire au Plan.
Membre de l'AAUNEF
- DELPY Jacques** Vice-Président de l'UNEF 1955-1958. Ancien DG de la MNEF.
Ancien SG de l'UNEDIC et DG de l'ANPE. Membre de l'AAUNEF
- GAUDEZ Pierre** Président de l'UNEF 1960-1961.
Ancien directeur du Master Urbanisme de Sciences-Po. Membre de l'AAUNEF
- GILLABERT Matthieu** Docteur en histoire contemporaine, Germe,
chercheur et enseignant à Lausanne et à l'ISSP (Nanterre)
- GOEFFERT Yves** Chargé de mission Vie Étudiante au ministère de l'Enseignement supérieur
- HADDAD Mikhaël** Conseiller auprès du président de la Région Aquitaine
- HOCHARD Cécile** Docteure en histoire, Germe, chargée de mission à « Rails et histoire »
- HOCQUARD Jean-Jacques** BN UNEF, VP culturel, 1962-1964. Membre de l'AAUNEF
- HOUZEL Guillaume** Directeur du Centre National des Œuvres Universitaires
- LEGOIS Jean-Philippe** Archiviste et historien. Président de la Cité des mémoires étudiantes
- LIPSKY Florence** Architecte. Professeure associée ENSA Paris-Marne-la-Vallée
- MARTINEZ Céline** Présidente de l'AAUNEF
- MONCHABLON Alain** Agrégé en histoire, Germe, auteur de *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983.
Membre de l'AAUNEF
- MORDER Robi** Juriste et politiste, président du Germe, enseignant à l'UVSQ.
Membre de l'AAUNEF
- MOULINIER Pierre** Historien, Germe. Membre du comité d'histoire du ministère de la Culture
- PERIÉ Gérard** Historien, professeur de lycée, auteur de *Loger les étudiants. Histoire des résidences universitaire toulousaines*. Master 2 en histoire - Toulouse II Le Mirail
- PRÉVOT Marc** Chef de la mission interministérielle « Plan 40 000 »
- RAUFASTE Pierre** BN de l'UNEF Responsable Logement. Membre du CA du CNOUS
- RAVENEL Bernard** Président de l'AERUA 1960-1961.
Ancien Directeur du Master Urbanisme de Sciences-Po. Membre de l'AAUNEF
- REGNIER Christian** Administrateur du CROUS de Paris, 1957-1971.
Président de la FEP, 1960-1962. Membre de l'AAUNEF







